Parc naturel régional d'Armorique

Charte

1997-2007

Bilan d'action

INTRODUCTION

En 1997, vingt-huit ans après sa création, le Parc naturel régional d'Armorique réaffirmait la nécessité de maintenir la qualité d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel tout en assurant le développement économique du territoire.

Il s'agissait alors de favoriser l'économie locale et le tissu social, développer une agriculture durable et un tourisme de découverte, veiller à la pérennité des espaces naturels remarquables, à la qualité des eaux et des paysages, à la transmission de la culture bretonne, de susciter un sentiment d'appartenance chez les habitants du territoire...

Dix ans après, les engagements ont-ils été tenus, quelles sont les expériences en retour ? Le Parc est-il un « machin » (au sens où de Gaulle qualifiait l'ONU) ou un véritable instrument, complexe mais efficace, au service d'un développement soutenable du territoire ? Dans cette profusion d'actions, que retenir de la période 1997-2007 ?

Une mission environnementale à la hauteur des enjeux

L'action environnementale du syndicat mixte le met assurément dans une position délicate : il est parfois « coincé » entre certains agriculteurs qui, bien souvent, ne perçoivent que son rôle contraignant et certains habitants qui, de plus en plus sensibles aux questions de l'environnement, vont jusqu'à lui reprocher de ne pas en faire assez !

Cette action porte essentiellement sur la gestion des espaces naturels remarquables, la promotion des races locales domestiques et l'instruction systématique des dossiers concernant les installations classées et les sites inscrits (y compris en faisant appel au conseil scientifique pour les cas difficiles). Le syndicat mixte a également adopté une position très ferme à l'égard des conducteurs de véhicules de loisirs dans les espaces protégés (en se portant partie civile jusqu'en appel ou en cassation).

Le territoire du Parc compte aujourd'hui quatorze sites Natura 2000, dont celui des monts d'Arrée. Par ailleurs, le syndicat mixte mène, avec le conseil général du Finistère, une politique d'acquisition foncière et développe des collaborations scientifiques européennes (programme de sauvegarde des landes atlantiques).

Tourisme et pratiques culturelles

« Côté culture », le Parc d'Armorique a mis en place des programmes d'action en faveur de la pratique et de l'apprentissage du breton, de la danse et de la musique traditionnelles : école de musique, bagad, participation à l'organisation de concours, de conférences, de rassemblements, intervention dans les écoles...

Il a œuvré pour la mise en valeur du patrimoine maritime, jusqu'alors pas suffisamment considéré : phares et balises, bateaux traditionnels, sauvetage en mer...

Le Parc a joué aussi la carte de l'accueil et du tourisme (200 000 visiteurs/an, dont 46 000 scolaires). Les vingt musées, écomusées, maisons d'interprétation, centres d'accueil... du territoire sont autant de points d'accès à ses richesses.

Il a été précurseur en concevant et en expérimentant avec les hébergeurs des produits touristiques originaux, utilisant les atouts « Bretagne » et « îles » notamment, associés à des labels nationaux. Il a acquis à présent une expertise qui profite aux collectivités et aux groupements professionnels.

Enfin, pour renforcer le lien social et assurer sa communication, le Parc d'Armorique organise ou parraine de nombreuses manifestations concernant les scolaires, les adultes, les habitants comme les touristes, les familles comme les professionnels, sur les thèmes du patrimoine naturel, du patrimoine maritime, de la culture bretonne, de la biodiversité, etc.

BILAN, MODE D'EMPLOI

Le bilan d'action est un document essentiel pour alimenter la réflexion et mieux bâtir un nouveau projet de territoire. Pour le réaliser, nous avons repris la charte 1997-2007 article par article, listé toutes les actions prévisionnelles et précisé en regard les éléments de bilan, en qualifiant le niveau de réalisation. À la fin de chacun des cinq grands chapitres (1), nous avons pris le parti de détailler les actions les plus significatives à l'aide de fiches intitulées « zoom ».

Chaque « zoom » développe les objectifs de l'action, le bilan, les partenariats, les financements et les perspectives. Des illustrations, prises de vues, graphiques, cartes, complètent ces fiches, qui informeront le lecteur plus spécialement intéressé par tel ou tel aspect.

En conclusion de ces cinq grands chapitres, nous nous sommes attachés à rédiger des synthèses qui rappellent le contexte général, les points forts et les points faibles de l'action du PNRA. Elles annoncent les grands enjeux pour l'avenir et les domaines à investir plus particulièrement sur la période 2009-2021.

Pour synthétiser et favoriser une démarche de progression, un récapitulatif des actions à poursuivre et des pistes à approfondir, est presenté à la fin de chaque chapitre.

(1) Le développement économique et social, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, la communication, les moyens.

Sommaire

Introduction

Participer au développement économique et social 7
Articles de 5 à 15 8
Zooms 23
Synthèse 45
Récapitulatif 50

Connaître - protéger - mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel 53
Articles de 16 à 22 54
Zooms 67
Synthèse 91
Récapitulatif 96

Connaître - protéger - mettre en valeur et transmettre le patrimoine culturel 99
Articles de 23 à 25 100
Zooms 105
Synthèse 115
Récapitulatif 117

Faire partager les objectifs du Parc 119
Articles de 26 à 29 120
Zooms 125
Synthèse 137
Récapitulatif 138

Les moyens 141
Articles de 30 à 40 142
Zooms 155
Synthèse 179
Récapitulatif 184

Conclusion 186

Glossaire 187

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Article 5
ORIENTER LES AMÉNAGEMENTS, L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE À TRAVERS LE PLAN DE PARC

Article 6
FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

Article 7
FAVORISER LE MAINTIEN DES AGRICULTEURS ET L'INSTALLATION DES JEUNES

Article 8
FAVORISER UNE AGRICULTURE DURABLE

Article 9
APPORTER UN ENCADREMENT TECHNIQUE AUX SOCIÉTÉS DES RACES
OU ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS
CONTRIBUER À LA CONSERVATION DES VARIÉTÉS FRUITIÈRES LOCALES

Article 10
ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT FORESTIER ÉQUILIBRÉ

Article 11
FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE LA PÊCHE ARTISANALE

Article 12
INNOVER EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS, D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
ET D'ÉNERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES

Article 13
PROMOUVOIR ET ORGANISER LE TOURISME DE DÉCOUVERTE

Article 14
ENTRETENIR ET AMÉLIORER LES CIRCUITS DE RANDONNÉES

Article 15
DÉVELOPPER LE TOURISME PÊCHE

Pour en savoir plus
LES ZOOMS

Synthèse

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 5 **ORIENTER LES AMÉNAGEMENTS, L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE À TRAVERS LE PLAN DE PARC**	Afin de répondre à cet objectif dans les meilleures conditions, le Parc s'est engagé dans la voie des technologies nouvelles tant au plan de l'investissement, en se dotant d'un SIG performant, qu'en ce qui concerne le fonctionnement, en recrutant, dans le cadre du dispositif « emploi-jeune », un agent chargé des technologies nouvelles. Ce poste à temps complet a été pérennisé en juin 2005.
Le plan de Parc, outil d'aide à la décision est une référence dans le domaine de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire (notamment dans le domaine de l'urbanisme).	Réalisation partielle. (Voir zoom n°1).
Aider les communes et communautés de communes pour l'élaboration de schémas pour l'orientation des usages (déprise agricole, boisements...).	Non réalisé (idem ci-dessus).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 6 **FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES**	
Mise en place d'une agence de développement pour :	L'agence n'a pas été créée. Cependant, le Parc s'est fortement investi en faveur du dispositif emplois jeunes « nouveaux emplois-nouveaux services », tant sur le continent que sur les îles, où l'emploi des jeunes est crucial pour maintenir la population. (voir zoom n°2) De mars 1997 à octobre 2002, un chargé de mission a travaillé à l'accueil et à l'information des stagiaires et demandeurs d'emplois sur le territoire du Parc.
- favoriser la découverte des métiers et professions, en amont des orientations, - faciliter la formation, en liaison avec les établissements implantés sur son territoire, - désigner un délégué à la jeunesse, ayant en charge le suivi des actions,	Par ailleurs, chaque année, le Parc assure l'accueil et l'encadrement d'environ 50 stagiaires, tant au sein des services environnement, tourisme, accueil, qu'au domaine de Menez Meur (33 stagiaires en 2005-2006, niveaux bac STAE, BTA, BTS...). Une convention de partenariat a été signée avec une école d'agriculture (Le Nivot).
- organiser des rencontres (forum) regroupant les jeunes,	Jusqu'en 2002, le Parc a participé au salon AZIMUTH à Brest, un « salon » qui rencontre un grand succès dans le grand Ouest, destiné à informer les scolaires et les étudiants sur les orientations professionnelles et les différents métiers.
- mettre en place un fonds d'intervention pour accompagner les projets des jeunes dans le domaine économique.	Non réalisé : le fonds d'intervention, couplé au travail du chargé de mission, devait constituer un dispositif d'ensemble en faveur de l'emploi des jeunes. Le chargé de mission ayant quitté le Parc en octobre 2002, la mise en place du fonds d'intervention ne s'est pas concrétisée.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 7 **FAVORISER LE MAINTIEN DES AGRICULTEURS ET L'INSTALLATION DES JEUNES**	
Soutenir les systèmes de production valorisant les ressources locales (productions herbagères, amélioration des structures, aide à la transmission).	Appui à l'installation de jeunes agriculteurs à La Feuillée et Lopérec, contribution à l'installation d'un éleveur ovin sur landes et encadrement du suivi écologique sur propriété PNRA dans les monts d'Arrée (2006) (voir article 17 - « assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels »).
Favoriser les activités et produits valorisant les patrimoines locaux (labellisation de produits, organisation de producteurs, aide à la mise en marché, promotion « trophée Innovation »).	Un inventaire et une enquête des producteurs fermiers du Parc ont été réalisés en 2003. Un travail d'animation a ensuite permis de structurer un réseau local qui s'est traduit par : - une journée de promotion des éleveurs fermiers (bovins, ovins, volailles) et une rencontre avec le grand public (« Horizons fermiers », 50 producteurs concernés [Saint-Cadou, le 3 octobre 2004]), - un déplacement en Ille-et-Vilaine sur le thème de l'accompagnement aux porteurs de projet (association ASAPRI). De plus, le Parc a apporté un appui constant à l'association locale de producteurs fermiers Bro an Are ; mise à disposition d'un local de vente, aide à l'organisation de marchés locaux. Exemple « Le marché sur l'eau » au lac du Drennec (10e édition Pâques 2007).
Constituer un lien d'information et d'échange entre les agriculteurs et les publics non ruraux.	Les marchés, qui sont l'occasion d'organiser des débats sur les sujets d'actualité, rencontrent un franc succès auprès du public cité ci-dessus. Néanmoins se posent, le problème de l'éloignement des centres de consommation, ainsi que la difficulté d'impliquer, au-delà d'un nombre très restreint, les agriculteurs du Parc, pour la plupart insérés dans des filières économiques régionales non territorialisées.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan

Article 8
FAVORISER UNE AGRICULTURE DURABLE

Mobiliser tous les fonds disponibles pour des actions locales - Favoriser les productions respectueuses de l'environnement.	Les mesures agri-environnementales ont été reconduites. Le Parc s'est toujours engagé auprès de l'État et, le cas échant, auprès des autres financeurs potentiels (CG29, Agence de l'Eau), pour assurer la continuité des programmes (OGAF, CAD, MAE...) (voir zoom n°3).
Favoriser les démarches techniques de productions respectueuses de l'environnement ; fertilisation raisonnée, réduction des doses de produits phytosanitaires, et l'instruction exemplaire des dossiers d'élevage, soumis à la procédure des installations classées (IC).	Le Parc n'a pas engagé d'actions contractuelles particulières. Cependant, il a assuré l'instruction de la quasi-totalité des dossiers soumis pour avis, au titre des installations classées, de même que les demandes de boisements, d'arasement de talus (voir zoom n°22).
Développer un régime d'aide à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existants ou en projet.	Le Parc a poursuivi et achevé le programme d'aide à l'intégration des bâtiments agricoles jusqu'en 2003 (voir zoom n°11). Cette action, financée sur des fonds du Conseil général, n'a pas été reconduite. Une réflexion est en cours sur la base d'un bilan précis destiné à évaluer, bâtiment par bâtiment, la pertinence de cette politique d'intégration paysagère en site inscrit.
Promouvoir des démarches collectives visant à développer les programmes d'aides du Conseil général, aux plantations de haies, à la construction de talus.	En lien avec les gestionnaires des Maisons de la rivière et du lac, le Parc a contribué à la mise en place d'expositions et de sentiers d'interprétation, mais également de « journées portes ouvertes », destinés à sensibiliser le grand public et les scolaires sur la nécessité de préserver et de mieux gérer le bocage (voir zoom n°23). En lien avec le CRPF, la Chambre d'agriculture, le PNRA a apporté son avis sur les demandes de plantations de boisements bocagers soutenus par le Conseil général (en moyenne 2/an). Depuis 2006, un programme de restauration du bocage est entrepris sur le domaine de Menez Meur.
Promouvoir localement des modes de traitement des effluents agricoles (comme le compostage à la ferme, mis au point par l'EDE) sur les zones d'excédents structurels.	L'utilisation de litière de lande pour le compostage avec lisier de porc a été mise au point et développée en partenariat avec le lycée agricole du Nivot, qui a obtenu le trophée Innovation du Crédit agricole pour cette opération en 2001. Cette filière permet l'entretien de 20 hectares de landes sur le domaine de Menez Meur. En 2006-2007, un protocole d'expérimentation cofinancé par le Parc est mis en œuvre par la Chambre régionale d'agriculture pour tester à la station du Nivot l'aptitude au compostage de broyats de landes âgées.

Article 9

APPORTER UN ENCADREMENT TECHNIQUE AUX SOCIÉTÉS DES RACES OU ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS - CONTRIBUER À LA CONSERVATION DES VARIÉTÉS FRUITIÈRES LOCALES

Apporter une contribution à la sauvegarde, la promotion et la relance des races à faible effectif (vache bretonne pie noir, armoricaine, froment du Léon, cheval breton, porc blanc de l'Ouest, abeille noire etc.) en étroite collaboration avec les syndicats de races, personnalités, scientifiques ou instituts d'encadrement des programmes de conservation.

Pour ces différentes races, le Parc assure diverses missions : appui administratif et secrétariat (gestion des dossiers de demande de subvention des différents syndicats de races).

Auprès des collectivités territoriales (réalisation des rapports d'activités annuels etc.), contribution au suivi technique des programmes de sauvegarde, inscription aux concours, organisation de salons, relations avec la presse spécialisée, etc. (voir zoom n°4).

Outre l'appui logistique, l'animation technique, l'encadrement des éleveurs, intervention directe du Parc dans la consolidation de ces races, à partir du domaine de Menez Meur, qui au-delà de son rôle d'information auprès du grand public, s'est orientée vers la production de géniteurs.

La montée en puissance de l'action du Parc en faveur des races domestiques à faible et très faible effectif s'est traduite au fil des années par une gestion animalière plus conséquente sur le site du domaine de Menez Meur (la gestion des troupeaux est évaluée à 2,15 postes) (voir zoom n°4).

Le nouveau projet d'aménagement du domaine, en cours d'élaboration avec nos différents partenaires (Conseil régional, Conseil général, associations d'éleveurs, etc.) devrait mieux prendre en compte ce rôle du Parc, tant en terme d'organisation du travail, qu'en ce qui concerne la présentation des animaux vis-à-vis du grand public, cela afin de mieux vulgariser les enjeux de la préservation de la biodiversité, liés à la sauvegarde des races domestiques à faible et très faible effectif.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Agir en faveur : - de la sauvegarde collective d'un patrimoine génétique, culturel et social, encore susceptible de trouver sa place dans une économie agricole diversifiée, respectueuse de l'environnement,	Fin 2006, le Conseil régional de Bretagne a souhaité engager une réflexion autour des actions à mener en faveur des races domestiques locales à faible et très faible effectif. Le Parc s'est vu confier la mission, en lien étroit avec les associations d'éleveurs, visant à élaborer des propositions pour une gestion coordonnée en faveur de ces races, pour la période 2007-2011 (juillet 2007) (voir zoom n°4). Cette démarche participative a permis à la Région en novembre 2007 de définir de nouvelles orientations en faveur d'un projet global partagé et d'élaborer des programmes pluriannuels de développement pour chaque structure, en adéquation avec leurs objectifs et leurs moyens. À noter que cette démarche a été également menée en concertation étroite avec le Conseil général du Finistère (voir zoom n°4).
- de la promotion des races et des produits associés pour favoriser leur relance et leur intégration dans le milieu agricole, notamment en participant aux foires locales, concours (Menez Meur), Festival de l'élevage, salon de l'agriculture.	Le Parc participe tous les ans au Salon de l'agriculture à Paris, ainsi qu'au Festival de l'élevage (Quimper). Sur la période 1997 - 2007, le Parc, sur le domaine de Menez Meur, a organisé deux manifestations de grande ampleur (le Salon des races en 2002 et 2006), les rencontres nationales des éleveurs de races locales bovines et porcines en août 2006 (invité d'honneur : les races pyrénéennes - voir zoom n°4), lesquelles ont drainé plusieurs milliers de visiteurs. A noter en 2007, l'organisation d'une manifestation consacrée aux neuf races de chevaux de trait français.
Participer à la mise en place d'un verger conservatoire.	Action menée par l'écomusée des monts d'Arrée, avec un agent mis à disposition par le Conseil général du Finistère.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 10 **ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT FORESTIER ÉQUILIBRÉ**	L'action du Parc se situe à deux niveaux : Régional : avec la participation aux travaux de la commission régionale d'orientation de la forêt et du bois, ayant permis la prise en compte de la spécificité du territoire du Parc dans les orientations régionales. Local : avec l'instruction d'avis sur les projets de boisements privés (tant bocagers - programme Conseil général - que de production - instruction DDAF). L'essentiel du travail concerne les monts d'Arrée.
Promouvoir une sylviculture de qualité.	Notamment à travers le travail de la commission régionale (programme feuillus) et la participation à la définition du volet environnemental (biodiversité et paysage).
Mieux intégrer les forêts dans le paysage - Aider les initiatives orientées vers le développement local.	Consultations locales (filières économiques bois énergie) : la commission «Aménagement et développement durable » a organisé une journée de formation des élus sur la filière bois-énergie. Dans le cadre du programme HEATH, le Parc a organisé avec l'ADEME (association AILE) l'acheminement depuis la Finlande et la démonstration sur Menez Meur d'un engin de récolte et conditionnement des rémanents d'exploitation forestière en vue de la valorisation en bois énergie (voir zoom n°19). Un entrepreneur de travaux forestiers du Parc a déposé un projet d'investissement sur cette valorisation dans le cadre du programme « Pôle d'excellence rurale ».
Impliquer les ressources locales (agriculteurs dans l'entretien des boisements, encourager les schémas communaux, les filières locales, l'optimisation des fonds publics).	Coopération Parc/CRPF sur un projet de boisement et intervention lors de deux journées de formation (mais cellule « Parc/CRPF » non finalisée). L'impact des actions du Parc en ce domaine reste limité et les plantations de conifères continuent à marquer les paysages, notamment dans les monts d'Arrée. Cependant, l'arrivée à maturité de nombreuses plantations résineuses (réalisées avec aides de l'État durant les années 1950 à 1985) entraîne des coupes à blanc de plus en plus fréquentes et amènent les propriétaires à remettre en question la vocation forestière de ces parcelles. La concertation dans le cadre du DOCOB de la zone Natura 2000 « monts d'Arrée » et une expérimentation de restauration de lande après exploitation résineuse sur Menez Meur (dans le cadre du programme HEATH 2003-2008 INTERREG IIB) ont permis de définir une stratégie publique et de rechercher des itinéraires techniques visant à reconquérir certaines zones de landes enrésinées (notamment le domaine de Menez Meur) (voir zoom n°19).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 11 **FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE LA PÊCHE ARTISANALE**	
Animer le comité de gestion de la Réserve de biosphère de la mer d'Iroise.	Voir article 38 « de la Réserve de la biosphère d'Iroise au Parc naturel marin ».
Participer aux travaux du comité de pilotage du contrat de baie de la rade de Brest et programme « Bretagne eau pure » sur les bassins amont (ÉLORN).	Le Parc participe aux travaux des différents groupes de travail et comités de pilotage concernant les divers programmes de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques en cours sur son territoire.
Répondre, avec les communes insulaires, aux demandes des organisations professionnelles en faveur de la reconversion et de la diversification des activités en milieu marin. Prendre des initiatives en faveur des jeunes pêcheurs.	Non réalisé. Il convient toutefois de préciser que le Parc, à l'origine du projet de Parc marin, s'est investi dans les groupes de travail thématiques en évitant d'intervenir directement sur le milieu marin dans le domaine de la pêche. Il a limité ses actions à certaines recherches, aux domaines pédagogiques et culturels. Un projet de labellisation de produits cosmétiques, issus d'algues de la mer d'Iroise a été étudié mais n'a pu aboutir.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 12 **INNOVER EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS, D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET D'ÉNERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES**	
Réhabiliter les sites de décharge d'ordures ménagères et déchets bruts.	Non réalisé. Ces actions ont été généralement menées directement par les communes, communautés de communes, etc. À noter toutefois une opération menée à Ouessant, conjointement avec la mairie en 2006, pour sensibiliser les habitants à la lutte contre la pollution et les déchets, notamment par les sacs en plastique, en distribuant un sac à provision en coton à chaque foyer. Deux fois par semaine, les agents d'entretien des espaces naturels évacuent également les déchets des poubelles placées sur les sites classés d'Ouessant (pointes).
Contribuer par l'information auprès des élus locaux à la mise en place de sites pilotes dans le cadre du plan régional « bois-énergie » et des programmes menés par l'ADEME pour le développement d'énergies nouvelles renouvelables (éoliennes).	La commission « Aménagement et développement durable » a organisé une journée de formation des élus sur la filière bois-énergie. Voir le projet d'installation d'une chaudière bois plaquette au siège du Parc (Le Faou), en lien avec les bâtiments communaux (école, garderie, bibliothèque). Organisation d'un voyage d'étude avec l'association AILE auprès de collectivités déjà équipées en chaudière bois (Belle-Isle-en-Terre, Plouaret, mars 2004). Avec l'association RIAC (Réseau d'initiatives et d'actions pour le climat, Finistère) durant l'hiver 2006, organisation d'un cycle de 3 conférences publiques sur le changement climatique dans les différents secteurs du Parc. Depuis 2005, participation à la réflexion menée par la FDCivam du Finistère sur la filière-bois, dans l'optique d'une meilleure valorisation du bois de bocage. Organisation d'une journée d'information à l'intention des élus sur l'énergie éolienne avec visites de terrain sur des sites équipés (Dinéault, Plouyé) (25 juin 2003).
Rechercher avec les collectivités adhérentes, lors de leurs projets d'équipement, des solutions innovantes en faveur des économies d'énergie, des économies d'eau.	Avec la FDCivam du Finistère, lancement d'un questionnaire auprès des communes adhérentes du Parc, en vue d'évaluer leurs projets d'investissement dans le domaine de l'énergie (chaudière bois) (avril 2007).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 13 **PROMOUVOIR ET ORGANISER LE TOURISME DE DÉCOUVERTE**	
Améliorer « l'effet réseau » des équipements du Parc.	Le Parc s'est investi sur chacun des équipements constituant le réseau, notamment par la réalisation et la mise en place d'expositions et d'animations. L'effet réseau, à travers la participation à des salons (Salon du tourisme Paris, Nantes, Rennes), demande encore à être développé. Le repositionnement de l'offre culturelle et touristique du réseau permettra d'optimiser les infrastructures. Réalisation et coordination de la plaquette « Animations pédagogiques des équipements du Parc » (2004-2005) avec l'Éducation Nationale et les associations gestionnaires des équipements.
Développer les « produits PNRA » en accord avec la politique touristique des PNR (hôtels au naturel, gîtes Panda, voyages au naturel) et favoriser la commercialisation avec les professionnels.	Engagée dans la décennie 1990-2000, la mise en marché de produits de découverte dans le réseau des PNR de France a conduit le PNRA à décliner cette politique de label et d'attribution de la marque à une offre d'hébergements et de séjours. Ainsi, trois labels ont-ils été délivrés : hôtels au naturel, gîtes et chambres d'hôtes Panda et voyages au naturel. Si la production de séjours n'est plus envisageable depuis 2004 (redéploiement de personnel) d'autres formes de collaboration sont apparues avec les groupements de professionnels, telle l'ABRI. Depuis 2004, cinq nouveaux gîtes Panda ont été labellisés en presqu'île et dans les monts d'Arrée, dont un classé accueil handicap et deux autres spécialisés dans l'accueil de randonneurs.
Développer la collaboration avec « Nautisme en Finistère ».	Partenaire dans l'événement ou dans la labellisation telle « Crozon Morgat, station voile du Parc d'Armorique », une action plus globale à l'échelle du territoire et des bassins de navigation est envisagée à partir d'une étude validée au comité syndical (novembre 2006) sur le potentiel des activités nautiques sur le PNRA (master 2 géoarchitecture) : voir projet de convention en cours avec NEF (Nautisme en Finistère). 2007 : participation au « livre bleu » 2007-2017. À noter enfin, la mise à disposition de moyens nautiques pour lancer une activité sportive et de loisir de plongée à l'île d'Ouessant avec l'encadrement du club Léo-Lagrange de Camaret. La pérennité de l'action depuis dix ans démontre tout l'intérêt de cette initiative de partenariat. Voir également l'étude départementale et régionale sur le patrimoine maritime culturel et ses usages (Géomer).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 13 **PROMOUVOIR ET ORGANISER LE TOURISME DE DÉCOUVERTE (SUITE)**	
Poursuivre l'action en faveur de la promotion des centres équestres.	Le Parc a assuré la continuité de son programme de soutien au centre équestre du Rugornou, en lien étroit avec le CPTDE de Brasparts.
Améliorer l'accueil par l'aménagement de points info.	À Ouessant, un point info, situé au centre bourg, a fonctionné avec des permanences en 2000 et au début 2001. L'ensemble du réseau (musées, écomusées, centres d'interprétation) diffuse désormais l'information sur le Parc et son territoire et sur chacun des équipements. En 2006, un panneau RIS, présentant le territoire du Parc et son réseau de musées, écomusées et maisons d'interprétation, a été installé dans chaque équipement. À noter également en 2000 l'ouverture d'un point info, au siège du Parc, au Faou. Création d'un site Internet (2000). Réédition de la carte IGN (série spéciale culture-environnement).
Participer à la promotion touristique (avec le CDT, le CRT, l'Observatoire économique du tourisme) notamment sur le thème de la découverte du patrimoine naturel et culturel.	Avec le CDT et le CRT, dans le cadre des années à thème, participation à divers salons (Paris, Rennes, Nantes, Brest) et à la démarche d'observatoire économique (entrées dans les équipements, zoom CDT sur le territoire du Parc...).
Organiser dans les communes des animations (« les Veillées du Parc ») et des activités de danses et musiques traditionnelles pour conforter la fixation des clientèles touristiques.	L'action du Parc sur l'animation culturelle locale est très appréciée de tous ses partenaires (voir également chapitre - Culturel et articles 24 et 25). À noter en outre que les équipements du Parc s'inscrivent régulièrement dans des opérations nationales, exemples «La Nuit des musées », «Les Journées du patrimoine », « La Semaine du développement durable », « Une Journée dans la nature », etc.
Passer des conventions avec les pays touristiques.	Non réalisé : mais de nouvelles perspectives sont actuellement à l'étude, notamment avec les groupements de professionnels.
Partager savoir-faire et expertises.	Sollicité par la région Bretagne dans le cadre d'un projet du ministère des Affaires étrangères, le PNRA, aux côtés des conseils généraux 29 et 35, du CRT Bretagne et de l'UBTR, a participé fin 2007 à une expertise écotouristique sur trois régions de Madagascar. Les propositions d'actions qui s'en dégagent vont servir de base à un programme de coopération. Cette opération de mutualisation d'expertises est une première en matière d'écotourisme.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 14 **ENTRETENIR ET AMÉLIORER LES CIRCUITS DE RANDONNÉES**	
Pour la qualité du réseau : Priorité à l'entretien (balisage, signalisation, remise en état...).	L'équipe d'agents d'entretien des espaces naturels du Parc assure l'entretien, le balisage et la signalisation des circuits (450 km) mis en place durant la décennie 1990 : réalisation et installation de près de 500 flèches et bornes, vérification annuelle, nettoyage des panneaux, balisage et débroussaillage, réalisation de petits aménagements (passerelles, escaliers...). À Ouessant et Sein, des panneaux de sensibilisation à la fragilité des milieux ont été posés à proximité des pointes, lieux de grande affluence des marcheurs. Des modifications de tracés du sentier côtier d'Ouessant ont été apportées sur des sections de circuit présentant des dangers pour les randonneurs.
Établir un code de bonne conduite pour les manifestations de plein air.	Le code de bonne conduite n'a pas été mis en place. Cependant, chaque fois que le territoire du Parc est concerné par des manifestations de plein air (Tro Menez Are, ROC'H des monts d'Arrée, Finistrail, Rencontres nationales d'aéromodélisme, raid d'endurance équestre, courses d'orientation...), nous sommes systématiquement consultés pour avis par les services préfectoraux (idem pour les manœuvres militaires). Dans le cadre de notre rôle d'opérateur Natura 2000 monts d'Arrée, la réalisation d'une carte de sensibilité saisonnière permet désormais de délivrer aux organisateurs de ces manifestations des conseils et des précisions cartographiées sur les comportements à adopter et les sites à éviter (par exemple : sites de nidification du courlis). À noter l'existence d'un circuit sur le balisage maritime et un circuit d'interprétation entre les équipements du PNRA à Ouessant, afin d'inciter à des comportements respectueux de l'environnement. Les sorties nature, organisées par le CEMO, sensibilisent également aux bons gestes pour l'environnement.
Favoriser un balisage commun à toutes les activités non motorisées.	Le Parc s'est attaché à homogénéiser sa signalisation en évitant la multiplication des formes de balisage. Néanmoins, des problèmes subsistent du fait de la multiplicité des acteurs locaux (« surbalisage », doublons).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 14 **ENTRETENIR ET AMÉLIORER LES CIRCUITS DE RANDONNÉES (SUITE)**	
Inciter à limiter par arrêtés la circulation des véhicules.	Le Parc a été très réactif pour agir en justice en qualité de partie civile, en lien avec FNE, Bretagne vivante SEPNB, pour des infractions les plus graves à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules dans les espaces naturels. Pour compléter ce dispositif, quatre communes ont pris des arrêtés municipaux (la Feuillée, Hanvec, Crozon, Saint-Éloy). Plusieurs communes envisagent de prendre de tels arrêtés, notamment pour tenter de faire face au développement de la pratique du quad (voir zoom n°9).
Compléter le réseau dans le cadre d'un programme global et cohérent.	Pour éviter la multiplication des circuits sur son territoire, particulièrement dans et à proximité des espaces naturels remarquables, déjà pourvus en sentiers, le Parc s'appuie sur le schéma départemental de la randonnée, en lien avec le Conseil général du Finistère afin d'éviter que chacun « n'organise » ses circuits et son propre balisage. En outre, le Parc privilégie la démarche PDIPR afin de favoriser la cohérence des circuits (26 conventions signées)
Améliorer la promotion du réseau en associant circuits et hébergements labellisés.	Avec la FFRP, réalisation de 3 topoguides : Presqu'île de Crozon, Menez-Hom à pied (1998) : 13 800 exemplaires Tour des monts d'Arrée et presqu'île (2000) : 8 150 exemplaires Le PNRA à pied (2003) : 4 050 exemplaires. À noter également la réédition du dépliant Parc sur les circuits du Yeun Elez (monts d'Arrée), d'un guide de promenade dans le Parc et de 36 fiches circuits monts d'Arrée (octobre 2004) : 7 200 exemplaires. Par ailleurs, la création de produits commerciaux « randonnée » est en cours sur le marché français et fait l'objet d'une collaboration avec Randonnées en Bretagne.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 15 **DÉVELOPPER LE TOURISME-PÊCHE**	
Le Parc, avec l'ensemble des partenaires (AAPPMA, fédération des AAPPMA, CDT, CRT, Pays touristiques, Communautés de communes), continue à :	
- assurer la pérennité des programmes engagés sur les lacs réservoirs des monts d'Arrée,	Les actions engagées durant la décennie 1990, en liaison avec l'AAPPMA locale et l'association gestionnaire de la Maison de la rivière se sont limitées au bassin de l'Elorn où le tourisme pêche est une réalité (voir zoom n°5).
- promouvoir les hébergements « relais Saint-Pierre » et développer ces actions sur d'autres lacs et rivières,	Même observation que ci-dessus.
- organiser des stages et compétitions de pêche sportive,	En liaison avec l'AAPPMA de l'ÉLORN et la Maison de la rivière participation à l'organisation du «trophée Écomouche » sur le lac du Drennec (juin 2004).
- participer à la mise en place et à l'animation des bassins de vision (découverte des poissons migrateurs).	Dans le bassin de visualisation, installation d'un système de vidéo-comptage à Châteaulin (rivière Aulne) (voir zoom n°10).

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LES ZOOMS

1 - Orienter les aménagements, l'évolution du territoire à travers le plan de Parc
(Article 5)

2 - Favoriser l'emploi des jeunes
(Article 6)

3 - Favoriser une agriculture durable
(Article 8)

4 - Apporter un encadrement technique aux sociétés des races ou associations d'éleveurs
(Article 9)

5 - Développer le tourisme-pêche
(Article 15)

Zoom n° 1

Orienter les aménagements, l'évolution du territoire à travers le plan de Parc (Article 5)

Objectif

Le plan de Parc identifie et localise les espaces où se dégagent des vocations et des enjeux particuliers, reconnus et partagés par l'ensemble des collectivités adhérentes au Parc.
À chacun des espaces délimités correspondent des vocations à privilégier et des orientations prioritaires, en référence aux articles de la charte. L'ensemble des documents d'urbanisme devra être ensuite compatible avec ce plan.

Bilan

La représentation graphique des objectifs de la charte est un véritable support d'aide à la décision. Le premier plan de Parc du PNRA était un document non numérisé qui a mis en avant un zonage permettant par la suite d'élaborer les zones Natura 2000.
L'arrivée des nouvelles technologies cartographiques au PNRA a permis la diffusion et le partage de l'information géographique.

Le Parc a fait l'acquisition d'un logiciel Arcview 3 (puis, en 2003, de la nouvelle version du logiciel Arcview 9 et d'appareils mobiles) et d'outils permettant la mise en réseau des sites et la création d'un portail cartographique.

La mise en place de bases de données et la récupération d'informations géographiques auprès des différents partenaires ont étoffé la connaissance du territoire ainsi que ses représentations, apportant ainsi aux élus et aux habitants des informations utiles. La diffusion du plan de Parc sur Internet a soutenu cette dynamique.

Pour autant, la démarche d'échange avec l'ensemble des partenaires nécessite d'être développée (voir ci-après chapitre Perspectives).

Partenaires - Financement

- Conception en interne et réalisation édition sous-traitée.
- Numérisation par le chargé de mission SIG du PNRA entre 2000 et 2001.

Pour le fonctionnement, voir aides de l'État sur poste « emploi-jeune » nouvelles technologies ainsi que de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, y compris pour l'acquisition de matériel informatique.

Perspectives

La démarche retenue pour élaborer le plan de Parc pourrait être très différente de celle de la première charte. Ce changement est inspiré par les acquis du Parc en matière de planification territoriale.

Le plan de Parc doit donner une vision synthétique du projet de territoire, et il doit donc faire figurer les éléments du patrimoine naturel paysager à prendre en compte par les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements.

Aussi devons-nous réaliser un plan de Parc prospectif représentant dans son environnement géographique l'ensemble du territoire du Parc au 1/80 000 projetant de façon dynamique la vision politique du projet de territoire.

Les documents d'urbanisme ne sont pas encore numérisés pour l'ensemble des communes. Il n'existe donc pas de référentiel commun. Un travail précis reste à réaliser sur un support numérique, en concertation avec les communes (26 communes non numérisées, 24 numérisées).

La participation active du Parc pour les réalisations des documents d'urbanisme reste un objectif à atteindre. L'arrivée prochaine des référentiels communs, à savoir le cadastre et les documents d'urbanisme numérisés, marquera le début d'une nouvelle manière d'agir sur le territoire du Parc : un outil supplémentaire d'aide à la décision.

Zoom n° 1

Orienter les aménagements, l'évolution du territoire à travers le plan de Parc (Article 5)

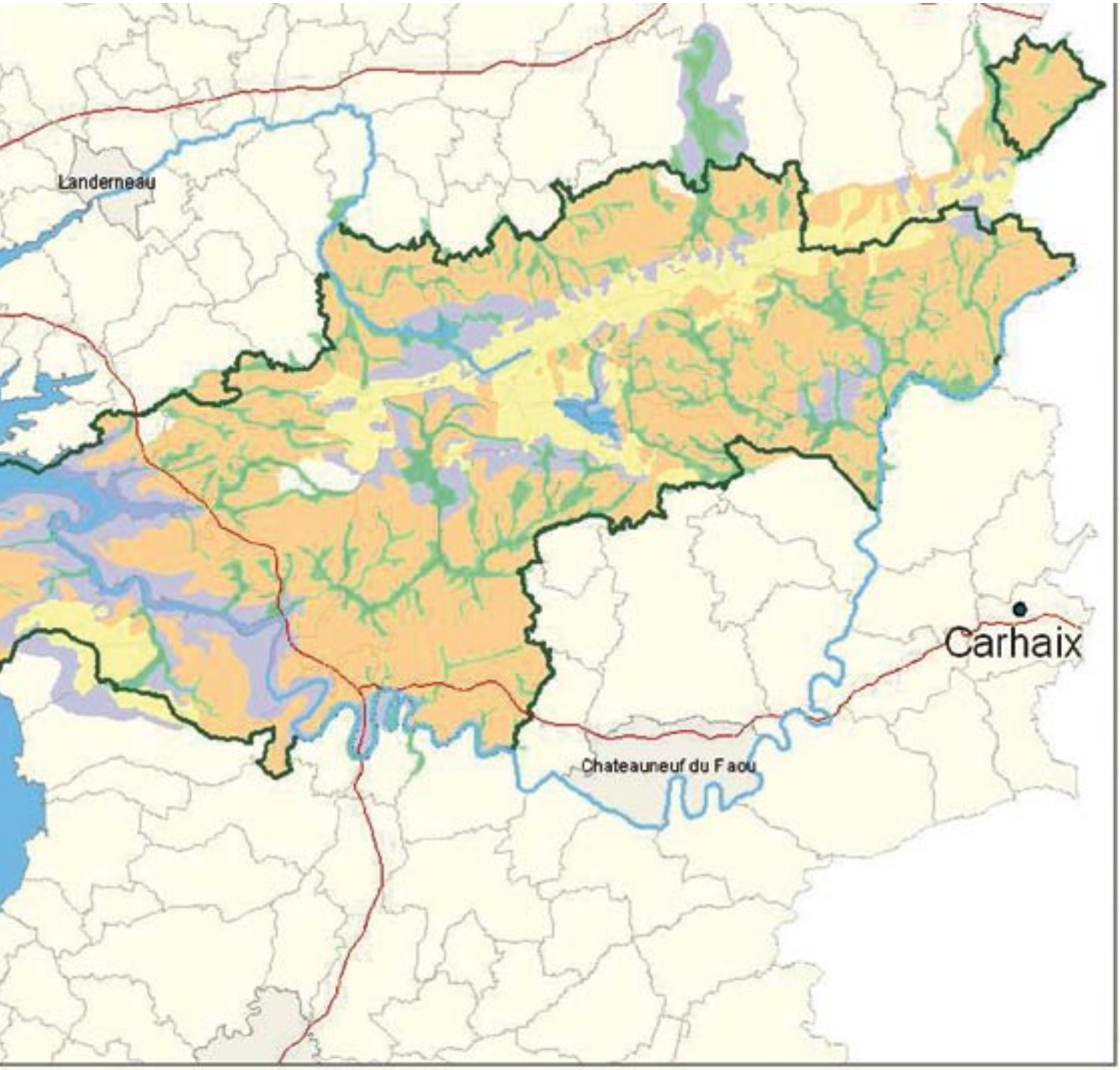

Le plan de Parc
Charte 1997

Zoom n° 2

Favoriser l'emploi des jeunes

(Article 6)

(+ voir Article 32 - Le personnel du Parc)

Le Parc naturel régional d'Armorique est l'un des Parcs naturels régionaux qui s'est le plus impliqué en faveur du dispositif national « nouveaux emplois - nouveaux services ». D'ailleurs, plusieurs postes «emplois-jeunes» ont pu être pérennisés.

Objectif

La participation au développement économique et social constituait un des quatre grands objectifs généraux énoncés dans la charte, plus particulièrement l'emploi en faveur des jeunes.

Bilan

Le 13 novembre 1997, le comité syndical du Parc délibérait en faveur de la création de 22 postes « emplois-jeunes ». 18 recrutements ont été réalisés sur la période 1998-2000 dans les domaines suivants :

Environnement :

- 8 agents d'entretien des espaces naturels sur les îles, dont 6 à Ouessant,
- 5 agents d'entretien sur le continent,
- 1 chargé d'études techniques (analyse des dossiers soumis pour avis réglementaires),
- 1 agent chargé des technologies nouvelles - SIG.

Culture :

-1 agent chargé de la culture bretonne.

Animation, promotion, administration :

- 1 agent chargé du réseau des équipements (musées, écomusées...),
- 1 agent de liaison.

Au final, neuf postes ont été pérennisés sur la période 2003-2005 et intégrés dans la fonction publique territoriale : quatre agents d'entretien des espaces naturels sur le continent, dont un au domaine de Menez Meur.

- 2 agents d'entretien des espaces naturels à Ouessant, 1 à l'île de Sein (contribution de la commune à hauteur de 40 %),
- 1 agent chargé des études techniques (instruction et analyse des dossiers soumis à enquête publique, installations classées, etc.),
- 1 agent en charge du SIG et des technologies nouvelles.

Par ailleurs, en septembre 2003, le Parc a procédé au recrutement d'une chargée de mission Natura 2000, en contrat à durée déterminée (financement État, Europe à 100 % de 2003 à mars 2006).

Plus récemment, une chargée de communication (budget Parc) est venue renforcer l'équipe (octobre 2005).

Enfin, chaque année, les services du Parc accueillent et encadrent de 50 à 60 stagiaires.

Réparation de ganivelles sur le site de Pen-Hat à Camaret

Construction d'un talus paysager au siège du Parc

Partenaires - Financement

Sur la période 1998-2003, le Parc a bénéficié du dispositif national «nouveaux emplois-nouveaux services» et des aides du Conseil général du Finistère et du Conseil régional de Bretagne.
11 emplois-jeunes ont bénéficié de l'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (y compris en investissements).

Les salariés en poste sur les îles ont bénéficié de l'apport de la taxe Barnier (voir également zoom n°25), également utilisée pour l'acquisition de matériels divers (tracteurs, gyro, débroussailleuses, etc.), afin de permettre aux équipes de fonctionner dans les meilleures conditions.

Sur la période 2004-2005, les neuf postes pérennisés l'ont été sur le budget du Parc. Les trois postes créés sur les îles (Ouessant et Sein) bénéficient de l'apport de la taxe Barnier. Sur les îles qui souffrent d'un exode de la population active, l'emploi des jeunes est un enjeu crucial. Outre la pérennisation de trois postes «emplois-jeunes» (dont deux à temps complet), le PNRA a permis à deux jeunes îliennes de rester travailler sur l'île, sur des postes à temps complet, dans les musées. Il a donc été créé au total huit postes directs et deux postes indirects, à temps complet à l'année.

Perspectives

L'application de la nouvelle charte 2009-2021 nécessitera une nouvelle organisation interne en fonction des objectifs retenus et des recrutements dans certains cas, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique paysagère.

Zoom n° 3

Favoriser une agriculture durable

(Article 8)

Objectif

1. Mobiliser, sur le territoire du Parc, les politiques publiques de l'Europe au niveau local pour encourager et développer les démarches agri-environnementales et l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'espace.
2. Intégrer des volets environnementaux dans les programmes de développement agricole.

Bilan

Si l'objectif n°2 s'est imposé peu à peu de lui-même dans les politiques publiques avec la mise en œuvre des principes du « développement durable », le Parc a dû concentrer ses efforts pour garantir le maintien d'un dispositif agri-environnemental mis en place à titre démonstratif en 1993 : l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) « Landes et prairies humides des monts d'Arrée » (2 300 hectares sous contrat avec 180 agriculteurs).

Le Parc est intervenu par étapes :
- réalisation en 1998 d'un bilan-évaluation (socio-économique, environnemental) du premier programme 1993-1998 (cf. publication « Cahiers scientifiques du Parc », tome 3) ;
- concertation locale et élaboration d'un dispositif modifié (simplification des cahiers des charges, révision des montants d'aide) pour une opération locale agri-environnementale (OLAE) 1998-2003,
- animation locale avec l'ADASEA 29 pour la mise en œuvre de ce nouveau programme, et notamment la reconduction des contrats déjà engagés précédemment.

L'abandon brutal du dispositif OLAE fin 1999 et son remplacement par les CTE (« contrat territorial d'exploitation ») au niveau national ont conduit, faute d'une concertation locale par les services de l'État et d'objectifs différents, à la régression massive des surfaces d'espaces naturels du Parc sous contrat agri-environnemental (diminution des 2/3). Le Parc est alors intervenu auprès des administrations départementales, ministérielles et européennes pour souligner l'inadéquation des CTE finistériens à la gestion agri-environnementale des landes et prairies humides.

Le dispositif des CTE départemental a pu être alors modifié mais ils furent très vite remplacés par le dispositif national des CAD (« contrat d'agriculture durable ») en 2002. Si la mise en œuvre des CAD a tardé sur le terrain, l'action du Parc au niveau régional a garanti un programme « Landes monts d'Arrée » et, du fait d'une continuité des cahiers des charges, une reprise de la contractualisation (2/3 des surfaces de 1993).

Vaches bretonnes pie noir en pâture

Estive dans les monts d'Arrée

Fauche de lande dans les monts d'Arrée

En 2006, la refonte récente du PDRN et le nouveau PDRH intégrant la politique agri-environnementale nationale ont amené le PNRA à se mobiliser de nouveau, tant au niveau national que régional, pour :
- assurer la reconduction des contrats arrivés à terme cette année-là dans un dispositif agri-environnemental transitoire (CAD financés par le MEDD dans les sites Natura 2000, EAE financées par le Conseil général en dehors de Natura 2000),
- en application du PDRH, permettre aux exploitants agricoles concernés par les sites Natura 2000 sur son territoire, d'avoir accès aux nouvelles mesures agri-environnementales (MAE) « biodiversité » et « eau » (le Parc est opérateur agri-environnemental du site « monts d'Arrée » depuis 2007),
- faire évoluer le catalogue des engagements unitaires, constitutifs des MAE, pour faire reconnaître la gestion spécifique des landes.

Partenaires - Financement

Partenaires : Chambre d'agriculture, FDCivam, Parades, DDAF, ADASEA 29, Conseil général du Finistère, Fédération des Parcs.
Financement : opération sous maîtrise d'ouvrage État et Conseil général (Parc : coordination).

Perspectives

Dans le cadre de la procédure autorisée de révision partielle du PDRH en 2009, le Parc s'est investi dans les réflexions régionales et nationales (Fédération des PNR) pour permettre :
- l'adaptation du dispositif à la gestion des landes :
- l'intégration d'un engagement unitaire pour limiter les traitements anti-parasitaires non sélectifs et à forte rémanence dans l'environnement.
En outre, il entend se porter opérateur agri-environnemental pour les sites Natura 2000 de Crozon et du Menez-Hom dès 2009. Il organisera l'émergence de projets agri-environnementaux cohérents avec les opérateurs des bassins versants de son territoire pour l'enjeu « eau » (financement Agence de l'eau) et mobilisera le Conseil général pour le financement de MAE « biodiversité » sur ces secteurs.

Zoom n° 4

Apporter un encadrement technique aux sociétés des races ou associations d'éleveurs

(Article 9)

Objectif

Après le recrutement d'un technicien-animateur le 1er août 1990, le Parc naturel régional d'Armorique a poursuivi son action en faveur :
- de la sauvegarde collective d'un patrimoine génétique, culturel et social, susceptible de trouver sa place dans une économie agricole diversifiée, respectueuse de l'environnement,
- de la promotion des races et des produits associés pour favoriser leur relance et leur intégration dans le milieu agricole, notamment en participant aux foires locales, concours, salons de l'agriculture ou en organisant des manifestations.

Bilan

Races bovines :
- animation du plan de sauvegarde (relance, promotion et suivi du programme technique) de la race bretonne pie noir,
- appui administratif et logistique aux syndicats des races avec l'Institut technique de l'élevage pour la froment du Léon et l'armoricaine.

Race porcine :
- appui administratif au syndicat de race du porc blanc de l'Ouest.

Races ovine et caprine :
- participation aux travaux du groupement des éleveurs pour les moutons d'Ouessant, de Belle-Île et Landes de Bretagne et les chèvres des Fossés.

Abeille noire :
- soutien à l'association pour la conservation, la sélection et le développement de l'abeille noire,
- mise en place d'un rucher pédagogique au domaine de Menez Meur.

Organisation de manifestations au domaine de Menez Meur et hors territoire Parc : Salon des races (2003 et 2006), concours régional des produits fermiers, journée du Cheval breton 1992 et 1993, rencontres régionales, Salon de l'agriculture, etc. Au fil des années, la montée en puissance de l'action du Parc en faveur des races locales s'est également traduite par une

Prises de vues du Salon des races locales 2006 à Menez Meur

Prises de vues du Salon des races locales 2006 à Menez Meur

gestion animalière de plus en plus conséquente sur le site du domaine de Menez Meur (la gestion des troupeaux est évaluée à une équivalence de 2,15 postes)
La mise en place d'un groupe de travail interne au Parc, en février 2002, a permis de se concerter avec les associations d'éleveurs, les organismes scientifiques et techniques, afin de proposer un nouveau cadre d'action.
Ce groupe de travail a également permis de proposer, en avril 2003, des orientations générales pour définir un nouvel avenir pour le domaine de Menez Meur.

Parallèlement, le Parc s'est vu confier, par le Conseil régional de Bretagne, en lien étroit avec les associations d'éleveurs, l'élaboration de propositions pour une gestion coordonnée des races pour la période 2007-2011. Ce dossier, présenté en juillet 2007, a été reçu positivement (voir chapitre financement ci-après).

Partenaires - Financement

La mission globale du Parc en faveur des races est évaluée à 136 800 euros (2006). 51 800 euros pour ce qui concerne la mission d'animation et le secrétariat en lien avec les associations d'éleveurs, 85 000 euros en ce qui concerne la gestion des troupeaux à Menez Meur (qui bénéficie d'aides CAD).

En 1999, le Conseil régional de Bretagne prend en charge la moitié de la somme versée depuis 1996 par le Conseil général du Finistère, soit 17 912,76 euros (115 500 francs). En novembre 2007, le Conseil régional de Bretagne a reçu positivement le dossier présenté en juillet et porté son aide à 41 000 euros.

Par ailleurs, l'action engagée par le Parc, au-delà de son territoire, a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les syndicats de races, les éleveurs, les organismes techniques et scientifiques (INRA, SGQM Jouy-en-Josas, ISAB de Beauvais, Institut de l'élevage, etc.).

Perspectives

Avec l'ensemble des partenaires (les associations d'éleveurs, organismes techniques et scientifiques), mettre en œuvre les propositions retenues par le Conseil régional de Bretagne, pour une gestion coordonnée et performante en faveur des races locales à faible et très faible effectif sur la période 2007-2011.

Zoom n° 5

Développer le tourisme-pêche

(Article 15)

La richesse salmonicole et la densité du réseau hydrographique des monts d'Arrée ont conduit le Parc, dès sa création, à considérer la pêche de loisir comme une activité d'appoint susceptible d'apporter, hors saison notamment, des compléments de recettes dans l'économie locale (hébergements et restaurants).

Dès 1990, le Parc a engagé, dans le cadre d'un programme de développement économique et touristique en faveur de six communes riveraines du lac Saint-Michel notamment, un plan de gestion piscicole et de mise en valeur halieutique avec la Fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) du Finistère.

Après deux ans de négociations avec la fédération des AAPPMA et les six communes, une convention-cadre a été signée en mars 1993 pour une durée de six ans.

Au terme de ce contrat, le Parc s'est engagé :

- à financer à hauteur de 83 846,96 euros (550 000 francs), la construction de quatre bassins d'élevage à la pisciculture du Favot,
- à mettre à disposition gratuitement un véhicule neuf équipé pour le transport de poissons vivants (valeur d'acquisition 30 489,90 euros soit 200 000 francs),
- à concevoir avec la Fédération des AAPPMA le plan de gestion piscicole,
- à réaliser des actions de promotion dès acquisition d'une valeur marchande du «produit pêche»,
- à mettre en place un Parcours de pêche à la mouche sur la rivière Elez, en aval du lac Saint-Michel.

Objectifs

1- Reconstituer un stock optimal de truite à pêcher, par :

- des apports de truites arc-en-ciel d'élevage,
- des repeuplements en truites fario sauvages de souche locale,
- une régulation des populations de poissons indésirables en 1re catégorie (brochets, perches, gardons et rotengles) par des pêches sélectives au filet.

2- Adopter et mettre en place une réglementation garantissant un partage des ressources piscicoles entre pêcheurs locaux et pêcheurs touristes.

3- Constituer à l'échelle d'un territoire limité aux communes riveraines des lacs Saint-Michel et du Drennec, distants de quelques kilomètres, une clientèle de touristes pêcheurs hébergés localement.

En action de pêche sur le lac Saint Michel

Saumon de printemps de la rivière Élorn

Bilan

Les principaux engagements du Parc prévus à la convention ont été tenus et la promotion du produit pêche engagée (articles de revue spécialisée, maquette de brochure de promotion, émission télévisée FR 3 «Destination pêche» et cassette...).
Cependant, le nombre de pêches sélectives de régulation n'a pas été suffisant (une seule pêche) et le Parcours mouche n'a pas été mis en place.
En 1999, au terme de la convention, la Fédération des AAPPMA, dont le conseil d'administration a été renouvelé, a proposé au Parc un nouveau programme basé sur des options de gestion piscicole (gestion mixte truite–brochet) différent du programme d'origine (gestion truite).
En désaccord sur le mode de gestion piscicole et halieutique, le Parc n'a pas reconduit la convention. Il participera néanmoins aux réunions de la commission consultative de classement du réservoir Saint-Michel en «grand lac intérieur».
Le 13 juin 2001, ce classement est prononcé.
Cette procédure permet à la Fédération des AAPPMA d'entériner la gestion mixte truite–brochet du plan d'eau et d'y modifier la réglementation sur l'exercice de la pêche.

Partenaires - Financement

Maître d'œuvre : le Parc et la Fédération des AAPPMA
Maîtrise d'ouvrage : le Parc sur un fonds de programme alloué par le Conseil général du Finistère.

Perspectives

Le bilan : le tourisme pêche, axé sur la gestion salmonicole (truite-saumon) est une réalité sur le bassin de l'Élorn (lac du Drennec et rivière), comme en atteste une enquête réalisée en 2000 (source : AAPPMA Élorn).
Concernant le lac Saint-Michel, la restauration d'espèces en voie de disparition (notamment la mulette perlière dans l'Ellez) nécessiterait d'engager une gestion salmonicole sur le lac Saint-Michel (souche locale de truite fario) susceptible par ailleurs de développer davantage le tourisme pêche sur le plus grand plan d'eau du département (500 ha).

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Synthèse

La charte 1997-2007 met en avant la contribution du Parc à l'aménagement du territoire et au développement économique et social. Le Parc est certes un lieu d'accueil et de découverte, mais avant tout un lieu façonné par les hommes, où il est primordial de maintenir l'activité économique, sous toutes ses formes, en privilégiant des modes de développement harmonieux et durable. À l'issue de cette période, le bilan est contrasté selon les secteurs.

L'agriculture : une activité essentielle

L'agriculture est considérée comme une activité essentielle du Parc, tant dans sa fonction productive que dans l'utilisation, l'occupation, la gestion et l'entretien de l'espace et des paysages. L'action du Parc a privilégié l'« entrée environnementale », tout particulièrement à partir de la mise en œuvre de mesures de type OGAF Landes. Dans un contexte en constante évolution (CTE puis CAD, etc.), il a fallu maintenir auprès de l'État la continuité des programmes et, plus précisément, la dynamique engagée durant la décennie 1990, qui avait amené, dans 23 communes des monts d'Arrée, 1 agriculteur sur 4 à conventionner. Le Parc a pu ainsi jouer un rôle majeur dans la gestion des zones les plus emblématiques du territoire.

Dans le prolongement de ces programmes, l'engagement du Parc en qualité d'opérateur sur le vaste site Natura 2000 des monts d'Arrée a été, depuis juin 2003, l'occasion d'engager une large concertation avec de nombreux partenaires, en premier lieu les agriculteurs, quel que soit leur mode de production.

Le Parc : partenaire des agriculteurs ou « administration bis » ?

A contrario, les avis du Parc portant sur l'instruction des demandes d'arasement de talus en sites inscrits ou dans le cadre des dossiers « installations classées », s'ils se révèlent pertinents et justifiés eu égard aux enjeux paysagers et à ceux liés à la préservation de la qualité des eaux, sont rarement bien compris par la profession. L'aide financière à l'intégration des bâtiments agricoles en sites inscrits, qui a permis de mener des opérations intéressantes, a souvent été vécue comme une tracasserie inutile.

Dans un contexte général qui place le rôle de l'agriculture dite conventionnelle ou dominante au cœur de débats parfois houleux, le Parc est souvent perçu par la profession comme une « administration bis » avant tout porteuse de contraintes, et non comme un véritable partenaire.

S'agissant des formes d'agricultures dites alternatives, le Parc a travaillé essentiellement avec les producteurs regroupés au sein de l'association « Bro an Are ». Malgré des actions satisfaisantes qui perdurent depuis une décennie (marchés du terroir, « Horizons fermiers », des projets suivis avec les FDCivam du Finistère autour de la filière bois de bocage), le bilan est mitigé : d'une part, les grands centres de consommation sont éloignés ; d'autre part, la plupart des agriculteurs étant déjà insérés dans des filières régionales, il importe de travailler de manière plus élargie sur la « marque Parc ».

Des alternatives à promouvoir dans l'agriculture

L'action du Parc en faveur des races locales est reconnue par les partenaires et en premier lieu par les associations d'éleveurs. Mais cette forte contribution au service d'un enjeu majeur pour la biodiversité n'est pas suffisamment connue des habitants. Le fait d'intervenir sur un territoire qui dépasse largement les limites du Parc explique sans doute ce manque de lisibilité pour le grand public. Le projet de « ferme de Menez Meur », soutenu par la Région et le Département, devra, entre autres, afficher plus clairement ce rôle. Au-delà, ce projet, qui concerne 600 hectares du domaine, devra également concrétiser, de manière exemplaire, les principes de l'agriculture durable.

S'agissant du soutien à l'installation des jeunes, excepté quelques cas, l'action du syndicat mixte est restée marginale. Il en ressort une « certaine frustration » des porteurs de projets atypiques, cherchant à s'installer ou à conforter une installation locale sur des surfaces restreintes, d'autant qu'il semble bien que les terrains disponibles aient plutôt servi à l'agrandissement d'installations d'agriculteurs déjà bien implantés et parfois extérieurs au Parc. Dans nombre de cas, la régularisation des plans d'épandage issus de secteurs en ZES ou issus d'importantes unités de production agro-industrielles (abattoirs porcins, volailles) illustre cette tendance. Cette observation mérite cependant d'être nuancée, le modèle conventionnel étant présent sur le territoire du Parc.

Entre conservation et logique économique

Si le Parc s'est clairement positionné sur au moins deux axes (la gestion de ses espaces naturels remarquables, notamment dans les monts d'Arrée, et l'action en faveur des races locales domestiques à très faible effectif), il n'a pas réussi, avec les partenaires, telle la chambre d'agriculture, à contrebalancer les conséquences d'une logique économique dominante qui, depuis des décennies, prolonge les tendances à l'agrandissement et à la concentration des exploitations, avec toutes les conséquences qui en découlent (sociales, économiques, environnementales).

Toutefois, le territoire du Parc reste moins affecté par les conséquences environnementales (paysages, qualité des eaux...) du « modèle agricole breton », du fait des contraintes climatiques, pédologiques, topographiques, de la présence de milieux « naturels » peu exploitables (fonds de vallée, tourbières) et donc, au final, de la moindre emprise de l'agriculture.

Énergie - déchets

Les actions en rapport avec la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets ayant été généralement menées par d'autres acteurs (communes, communautés de communes...), le Parc ne s'y est pas impliqué - mis à part récemment la filière bois-énergie.

Les îles objet d'attention

Les actions menées sur les îles sont conséquentes, tant sur le plan du patrimoine naturel que culturel (préservation, restauration, médiation). Le PNRA a en effet confirmé sa forte implication sur cette partie de son territoire en créant le service Îles, en pérennisant trois postes d'agents d'entretien des espaces naturels à l'issue du dispositif « emplois jeunes » (postes en partie financés par la taxe Barnier) et en constituant une équipe de quatre médiatrices travaillant à temps complet dans les deux musées d'Ouessant, soit au total 7 agents à temps complet sur Ouessant (dont 1 poste d'encadrement) et un agent à l'île de Sein (poste financé à 60 % par le PNRA).

Dans le contexte de la création du parc naturel marin d'Iroise, le PNRA n'est finalement pas intervenu pour la diversification de la pêche artisanale. Les seules interventions sur le milieu marin ont concerné la recherche, ainsi que des actions dans le domaine pédagogique et culturel.

Le tourisme, une offre spécifique ?

Le Parc naturel régional d'Armorique possède deux grands atouts : il est situé en Bretagne, (une des premières destinations touristiques de France) et il est le seul, parmi les parcs naturels régionaux dotés d'une façade maritime, qui compte des îles (3 en mer d'Iroise).

Initialement, le syndicat mixte a pris le parti de créer un lien entre les habitants et les visiteurs en ouvrant des écomusées. Puis, il a misé le développement touristique sur un vaste réseau d'équipements, gérés majoritairement par des associations et ouverts aux publics à la fois scolaire et touristique, au printemps, en été et en automne. Aujourd'hui, le territoire se distingue par ces chiffres très encourageants : 200 000 visiteurs par an, dont 46 000 scolaires, ce qui constitue un résultat intéressant à l'échelle du Finistère dans la médiation du patrimoine (le second flux de visiteurs après Océanopolis).

Parallèlement, le syndicat mixte a cherché à développer le tourisme de découverte, en élaborant des contenus innovants labellisés « PNRA » et en favorisant leur commercialisation par les professionnels. Ces labels présentent un intérêt économique et apportent une notoriété supplémentaire au Parc d'Armorique.

Les « Voyages au naturel » désignent une démarche d'animation, de découverte et d'hébergement de qualité de la Fédération des PNR. Sur le Parc d'Armorique, il s'agit notamment de la randonnée accompagnée « Terres du début du monde » ou des week-ends « l'île Molène à l'heure solaire ».

Le label « Gîte Panda », créé en association avec Gîtes de France et WWF, constitue une reconnaissance des PNR au niveau international. Ce réseau de 300 établissements en France, repose sur l'investissement des propriétaires et une approche environnementaliste. Les 10 gîtes Panda

du Parc d'Armorique, qui sont aussi les seuls de Bretagne, présentent un fort impact en terme de communication nationale. Alors qu'il y a quinze ans, le syndicat mixte prenait son bâton de pèlerin pour aller convaincre les propriétaires de l'intérêt du label Panda, il est intéressant de constater aujourd'hui que c'est l'inverse qui se produit : ce sont les propriétaires de gîtes qui viennent solliciter le Parc et qui anticipent, par exemple, les normes d'éco-construction dans leurs projets.

Le troisième label est celui de la chaîne deux-étoiles des « Hôtels au naturel » (20 en France, 2 sur le PNRA), dont le Parc avait organisé en 1998 le lancement national pour le compte de la Fédération.

Les activités des pleine nature

Rappelons que le Parc a su maintenir et valoriser le réseau de sentiers qu'il a mis en place au début des années 1990, tant sur la presqu'île de Crozon que dans les monts d'Arrée : 450 km soigneusement balisés et entretenus.

Signalons également que le Parc a aidé au financement des bassins piscicoles et développé, avec les AAPPMA et la Fédération, le tourisme pêche, notamment sur le lac Saint MIchel.

D'une façon générale, il convient de souligner la spécificité de la « démarche Parc », qui vise à encourager l'activité tout en gérant la pression touristique (par exemple les randonnées pédestres ou VTT qui attirent de plus en plus de monde), voire en contribuant à aménager des sites fragiles (îles, pointes littorales...).

Le Parc pourra jouer un rôle pour renforcer un tourisme de niches (micro-marchés) s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux, avec les sept pays touristiques du territoire et les offices de tourisme, ainsi qu'avec les communautés de communes disposant de la compétence touristique.

VENDT

RÉCAPITULATIF :

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'agriculture

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Promouvoir les productions locales (cf. Bro An Are)
- Agir en faveur des races locales à faible effectif
- **Action transversale :** Développer les mesures agro-environnementales (1), y compris hors espaces naturels remarquables

Actions nouvelles / perspectives

- Contribuer à l'installation des jeunes agriculteurs
- Mettre en place la « marque parc »
- Faire du domaine de Ménez Meur, une vitrine de l'agriculture durable (en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional)

La Forêt

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Renforcer les collaborations avec les partenaires (CRPF...)
- Renforcer les dispositifs de lutte anti-incendie (monts d'Arrée Est, Menez-Hom...)
- **Action transversale :** Veiller à une meilleure maîtrise spatiale des boisements (2), notamment en espaces naturels remarquables

Actions nouvelles/ perspectives

- **Action transversale :** Œuvrer à une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt (production, biodiversité, accueil....) (3)
- Gérer de manière exemplaire les propriétés forestières dont le Parc a la charge (domaine de Ménez Meur...)

La Pêche maritime

Actions nouvelles/ perspectives

- **Action transversale :** Développer, en qualité de gestionnaire de la Réserve de biosphère d'Iroise, des synergies en partenariat avec le Parc marin (chef de file) et l'agence des aires marines protégées (4)

(1) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel

(2) et (3) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel (thèmes : Espaces naturels remarquables et paysages)

(4) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel et chapitre Faire partager les objectifs du parc

L'Énergie - les déchets

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- **Action transversale :** Développer les actions en faveur de la filière bois (5)
- Sensibiliser, informer (élus, scolaires, grand public) sur les enjeux du changement climatique, les énergies nouvelles, les économies d'énergie

Actions nouvelles / perspectives

- Rechercher l'exemplarité dans les domaines des économies d'énergie et les énergies renouvelables, tant dans les bâtiments propriétés du Parc que dans ceux gérés par les associations (musées, écomusées, centre d'interprétation)
- Encourager et promouvoir les entreprises soucieuses de développement durable

Le Tourisme et Activités de plein air

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- **Action transversale :** Renforcer les partenariats avec les acteurs départementaux et régionaux et affirmer les objectifs en faveur du tourisme de découverte valorisant les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer au renouvellement de l'offre dans les équipements (musées, écomusées, centres d'interprétation)
- Maintenir la qualité du réseau de sentiers de randonnée (signalisation, balisage...) en fédérant les acteurs
- Renforcer l'information et le conseil aux usagers sur l'impact des activités de plein air, veiller au respect des réglementations (4x4, motos vertes...) en particulier dans les espaces naturels sensibles (6)

Actions nouvelles / perspectives

- Inscrire les actions du Parc dans les principes du tourisme durable (charte européenne, schémas régional et départemental...)
- **Action transversale :** Développer les collaborations avec l'agence des aires marines et le Parc marin d'Iroise (7) (mise en valeur du patrimoine maritime notamment)
- **Action transversale :** Participer à la remise en état des sites surfréquentés (8)
- **Action transversale :** Développer une politique paysagère : facteur d'attractivité touristique (9)

(5) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel (thème paysage cf. le bocage)

(6) (7) (8) (9) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel (thèmes : espaces naturels remarquables, paysage)

CONNAÎTRE, PROTÉGER, METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE NATUREL

Article 16
APPROFONDIR ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE - LE PLAN DE PARC

Article 17
ASSURER LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS

Article 18
CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES DANS LES ESPACES NATURELS

Article 19
MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX GÉRER

Article 20
MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

Article 21
MAINTENIR LA QUALITÉ DES EAUX SUR RIVIÈRES PEU DEGRADÉES, PARTICIPER AUX ACTIONS DE RECONQUÊTES ET LES PROMOUVOIR

Article 22
FAVORISER L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES FONDS DE VALLÉES

Pour en savoir plus
LES ZOOMS

Synthèse

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 16 **APPROFONDIR ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE**	De 2004 à 2006, le Parc a participé aux COPIL et groupes de travail chargés d'élaborer les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) mises en place en décembre 2006.
Compléter les inventaires faunistiques et floristiques.	L'engagement du Parc dans la démarche Natura 2000 (opérateur sur le vaste site des monts d'Arrée + 11 000 ha) a été l'occasion de mener des études complémentaires sur l'avifaune (busards, courlis), la flore (sphaigne de la Pylaie), les mammifères semi-aquatiques (couloirs vitaux) et les chiroptères (habitats vitaux de la colonie de Saint- Herbot). Réactualisation de l'inventaire des oiseaux nicheurs sur le domaine de Menez Meur (2007). En 1997, l'ornithologue du Parc découvre le couple pionnier de faucons pèlerins sur la presqu'île de Crozon (espèce disparue en Bretagne dès le début des années 1960) et assure le suivi permanent de l'espèce sur l'ensemble du territoire. Mise en place d'un arrêté de protection de biotope sur le site des falaises du Guern (1998). Le PNRA coordonne le suivi des populations de craves à bec rouge (Ouessant et presqu'île de Crozon) et de grands corbeaux (monts d'Arrée et presqu'île de Crozon - en lien avec le GOB). Inventaire et suivi des populations d'oiseaux marins nicheurs (colonies de sternes) en presqu'île de Crozon (îles de Trébéron et aux Morts).
Étudier le fonctionnement et l'évolution des milieux naturels.	Sous l'égide de son conseil scientifique, le PNRA a réalisé en 2004 une étude cartographique de l'évolution et de la transformation des espaces de landes et tourbières dans les monts d'Arrée à partir des cartographies de B. Clément (1975) et J. Durfort (2000). Les résultats de ce travail (régression de 30 % des landes) ont alimenté la concertation et les discussions lors de l'élaboration du DOCOB Natura 2000 - monts d'Arrée.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Assurer un lieu d'échanges et d'information entre la communauté scientifique, les élus, les habitants, les scolaires.	Édition de la « carte d'identité du Parc » (voir également article 31 « le conseil scientifique »), « des Cahiers scientifiques » tome 3 (2002). À partir de 2003, l'élaboration du DOCOB Natura 2000 « monts d'Arrée » et la mise en place de groupes de travail ont permis de développer l'information et des échanges fructueux entre les élus, les scientifiques, les techniciens du PNRA, la population, les représentants d'associations (chasseurs, pêcheurs, environnementalistes) et les responsables d'activités socioprofessionnelles - notamment Chambre d'agriculture (plus de 50 réunions de concertation et rencontres en groupes). Par ailleurs, l'engagement du Parc dans le programme européen HEATH (Interreg III B) a également été l'occasion : - de créer un réseau d'acteurs locaux concernés par les landes et leur devenir, réseau mobilisé sur des journées-atelier (pâturage, restauration après enrésinement) et à travers un voyage d'étude en Cornouailles anglaise, - d'organiser localement un colloque international sur les relations « homme-lande » et les enjeux à travers les âges, les pays d'Europe, - de réaliser et présenter en différents sites du Parc une exposition itinérante sur les landes bretonnes dans le contexte européen - de mettre en place à Menez Meur un sentier d'interprétation sur la lande, - de diffuser régulièrement dans les médias du Parc une information et une sensibilisation sur la valeur patrimoniale des paysages de lande à l'intérieur du Parc (voir zoom n°19). En 2006, les journées pédagogiques des Réserves de biosphère se sont déroulées à Ouessant. En octobre 2006, les habitants d'Ouessant ont été invités à la présentation du bilan d'activité du CEMO, à l'occasion de son 20^{s} anniversaire. En 2006, deux scéances de jeu de rôle mis au point par l'UBO et le CEMO sur l'enfrichement à Ouessant ont été organisées en mairie avec les acteurs locaux jouant leur propre rôle. Depuis 1994, organisation et animation pédagogique annuelle de l'opération « La forêt c'est chouette » en lien avec l'Éducation nationale, l'USEP, l'ONF et des maisons à thèmes du réseau Parc à destination des écoles primaires du secteur de Brest (participation de 2 à 4 000 scolaires sur une période de 3 semaines). Le Parc est co-organisateur de l'animation biannuelle « La Nuit de la chouette », en lien avec la FDPNR et la LPO.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 17 **ASSURER LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS**	
Créer un Parc national marin.	Le PNRA est à l'initiative du projet de création d'un Parc national marin. Il a suivi et participé aux discussions et à la procédure qui a abouti, en 2007, à la proposition d'un Parc naturel marin, à laquelle il a donné un avis favorable (délibération du comité syndical du 21/12/2006).
Instaurer un périmètre de classement autour du Menez-Hom.	Voir le décret de classement de site (14/10/2004) et mise en œuvre de la politique foncière par le Conseil général (750 ha) ; participation du Parc aux groupes de travail et du comité de pilotage, chargés de préparer le plan de gestion du Menez-Hom.
Rechercher des moyens de promotion et de protection sur les zones ND et NDS de la presqu'île de Crozon et dans les monts d'Arrée (landes, crêtes, tourbières).	Les principales actions menées par le Parc : - opérateur Natura 2000 sur deux sites des monts d'Arrée (juin 2003) (voir zoom n°6), - mise en place d'une politique d'acquisition en ENR (1999-2001) (voir zoom n°8), - mise en place de points d'eau incendie (2005) (voir zoom n°7), - mise en œuvre du programme HEATH (gestion durable des landes atlantiques (2003) incluant la presqu'île de Crozon) (voir zoom n°19). A noter par ailleurs la mise en place d'une zone de protection du biotope : - de la haute vallée du Mendy - 364 hectares (27 06 2003), - des montagnes et des tourbières de la Feuillée - 700 ha (29 03 2005).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Sur les espaces à vocation naturelle, stimuler la valorisation traditionnelle des ressources.	- promotion et mise en œuvre des MAE, voir également programme d'actions Natura 2000 (site monts d'Arrée) et programme HEATH, - conventionnements avec des agriculteurs locaux pour l'entretien de propriétés du PNRA (environ 100 ha conventionnés sur 210 ha) et du Conseil général du Finistère (Menez Meur), - réalisation d'une étude régionale sur les pratiques agricoles de gestion de landes, - mise en œuvre d'une formation professionnelle des agriculteurs du Parc sur les mesures agri-environnementales et l'entretien des espaces naturels ouverts. - à Ouessant, plusieurs numéros d'un bulletin d'information conjoint PNRA/CEMO sont parus, notamment pour promouvoir la méthode traditionnelle de collectes des mottes, afin de permettre une régénération plus rapide de la végétation littorale.
Mettre à l'étude une politique d'acquisition foncière.	En 1999–2001, mise en place d'un programme test d'acquisition foncière dans les zones de landes des monts d'Arrée ; second programme transitoire engagé en 2007 (voir zoom n°8).
Diffuser l'information scientifique sur les milieux auprès des décideurs.	Diffusion du Cahier scientifique du Parc (tome 3), de la « carte d'identité du Parc » mais également de la démarche Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et du développement du programme HEATH et mise en ligne de cartes sur le site Armoris.
Informer les propriétaires, rechercher des moyens de préserver et gérer, passer des conventions de gestion.	Voir également MAE, conventions de gestion Natura 2000 et CPE sur les propriétés du PNRA.
Mettre en place un fonds d'intervention pour la gestion et l'entretien des espaces naturels.	Réalisation partielle. Le programme-test 1999-2002 d'acquisition foncière a été financé sur des fonds européens dans le cadre du programme MORGANE. Des financements nationaux ont été alloués ponctuellement en 2007 pour la reprise des acquisitions.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 18 **CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES DANS LES ESPACES NATURELS**	
Inciter à la prise de mesures d'interdiction ou de limitation par arrêté.	Quatre communes ont pris des arrêtés municipaux (La Feuillée, Hanvec, Sizun, Saint-Éloy). Face au développement du phénomène tout-terrain en espaces naturels remarquables (« moto verte » dans un premier temps, puis 4 X 4 et, plus récemment, quads), le Parc, dans le cadre de ses relations avec l'ONCFS et les brigades de gendarmerie, a orienté son action en se portant partie civile à chaque constat d'infraction (voir zoom n°9).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 19 **MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX GÉRER**	
Développer des programmes pédagogiques et d'animation à partir des équipements du Parc.	Réalisation du « Cahier pédagogique » dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale et le professeur relais (2004 et 2005). Dans le cadre de HEATH : - réalisation d'une soixantaine d'animations sur la lande (écomusée des monts d'Arrée, Maison des minéraux) offertes aux écoles du Parc, - réalisation de cinq projets pédagogiques avec le lycée agricole et horticole de l'Aulne.
Favoriser des travaux de recherche en partenariat au sein du conseil scientifique avec le Conservatoire national botanique de Brest, le réseau SOS loutre, le GMB, Bretagne vivante (SEPNB).	- Études confiées au GMB, à Bretagne vivante, à l'UBO (Géoarchitecture) dans le cadre de Natura 2000 monts d'Arrée (synthèse populations courlis, busards, territoires des chiroptères, loutres, état de conservation des habitats d'intérêt communautaire...). - Études confiées à l'UBO, l'ENSAR (stage) dans le cadre de HEATH (état des lieux régional des landes, initiatives de gestion).
Veiller à la prise en compte des impératifs de gestion et de protection des espèces rares et menacées dans les projets d'aménagement.	Lors de l'instruction des dossiers soumis pour avis et notamment dans le cadre des enquêtes publiques, le Parc s'attache à obtenir des études d'impact de qualité, prenant notamment en compte les espèces rares et menacées.
Favoriser la protection d'oiseaux par l'obturation de poteaux métalliques en secteur sensible.	Inventaire du réseau de poteaux de France Télécom sur les monts d'Arrée en vue de l'obturation des supports métalliques.
Mettre en place et animer des bassins de vision pour poissons migrateurs.	Le Parc a mis en place le système vidéo compteur dans le bassin de visualisation de Châteaulin sur la rivière Aulne (voir zoom n°10).
Sur les fleuves côtiers, passer des conventions avec les AAPPMA.	Lors de la présentation des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, déposés par les AAPPMA, le Parc conditionne son aide financière au respect des impératifs de gestion et de protection des espèces rares et menacées, notamment sur les parcours de rivière fréquentés par le castor et la loutre, y compris en imposant le principe de non-intervention sur les secteurs les plus sensibles (cuvette du Yeun Elez notamment).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 20 **MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE**	
Compléter les analyses, inventaires, études. Promouvoir les ZPPAUP et les chartes paysagères auprès des communes.	Dans ce domaine, l'action du Parc s'est limitée à quelques aspects ponctuels comme l'intégration des bâtiments agricoles et l'observatoire photographique du paysage (voir zooms n°11 et n°12), la mise en place d'expositions abordant des thématiques paysagères (cf. Maison du lac, exposition permanente de Menez Meur). Dans le cadre de la collection des Cahiers « expérimenter pour agir », s'appuyant sur les résultats des enquêtes conduites sur le bocage des monts d'Arrée par deux ethnologues, le Parc a contribué à la réalisation d'une publication, « Paysages de bocage » dont le dossier central est consacré à son territoire (mars 2000). Concernant le bocage, à noter les avis délivrés par le Parc dans le cadre de la procédure de déclaration des travaux en site inscrit (voir article 35 - « consultations règlementaires » et zoom n°23).
Suivre l'évolution des documents d'urbanisme.	Les documents d'urbanisme en révision (POS puis PLU, SCot) ont fait l'objet d' « une veille minimale » visant à s'assurer de la compatibilité des projets avec la charte du PNRA.
Réhabiliter les grands sites (îles, presqu'île, Menez-Hom, monts d'Arrée).	A noter quelques actions telles : les opérations de défrichage et de restauration des murets sur Ouessant, Molène, Sein, depuis 1997 qui ont permis de reconquérir des espaces ouverts et contribué à la reconquête des paysages sur les îles (voir zoom n°25).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Favoriser l'intégration des bâtiments agricoles, des zones d'activité, des axes routiers.	Le Parc a poursuivi le programme d'intégration des bâtiments agricoles jusqu'en 2003 (voir zoom n°11) et délivré des avis ponctuels sur l'intégration des zones d'activité (La Feuillée en 2004, dans le cadre du programme QualiParc).
Avec les communes littorales, rechercher les espaces de substitution pour le camping-caravaning.	Non réalisé. À noter que quelques communes ont néanmoins œuvré en ce sens (notamment Crozon).
Veiller au respect de la réglementation pour les publicités, enseignes et pré-enseignes.	Non réalisé (même observation que ci-dessus).
Favoriser l'assistance d'un paysagiste.	Malgré l'assistance ponctuelle d'un paysagiste-conseil de l'État, en lien avec la DIREN, à partir de 2005, les moyens du Parc n'ont pas été à la mesure de ses ambitions dans le domaine du paysage. Cette absence de politique en faveur du paysage s'est notamment traduite par la non-réalisation d'actions prévisionnelles plus ponctuelles (cf. la recherche d'espaces de substitution pour le camping-caravaning, le non-respect de la réglementation sur la publicité...). La nouvelle charte doit faire du paysage un élément clé, non seulement dans les « grands sites », mais aussi dans les espaces de « nature ordinaire » ou même les espaces urbanisés.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 21 **MAINTENIR LA QUALITÉ DES EAUX SUR RIVIÈRES PEU DÉGRADÉES, PARTICIPER AUX ACTIONS DE RECONQUÊTES ET LES PROMOUVOIR**	
Veiller au respect des réglementations.	Depuis 2005, avec les différents partenaires (ONCFS, DDAF, magistrats...), participation aux travaux annuels et réunions organisés par la préfecture et la DIREN pour améliorer la mise en œuvre des polices administratives et les réglementations sur les polices de l'environnement.
Suivre les dossiers de travaux et d'installations classées.	Le Parc est très engagé dans cette démarche d'analyse des dossiers soumis pour avis (voir zoom n°22).
Participer à la cartographie des plans d'épandage.	Dans le cadre d'une convention IGN/ESRI France (1999), participation à l'expérimentation cartographique des surfaces épandables/épandues sur une commune du Parc (Hanvec). Objectif : tester l'intérêt et les limites de deux produits numériques, conjugués sous SIG. La problématique choisie pour l'expérimentation : visualiser et analyser spatialement, à l'échelle communale, des données relatives d'une part aux surfaces épandables, au regard de la réglementation sur les installations classées, et d'autre part aux plans actuels d'épandages, afin de chiffrer les restrictions réglementaires selon leur nature et le niveau d'épandage par rapport au potentiel communal. La réflexion engagée au sein de la commission interne du Parc « aménagement développement durable » en vue d'étendre cette expérimentation à d'autres communes ne s'est pas concrétisée, compte tenu des difficultés à obtenir des informations actualisées (arrêt d'activité des éleveurs, mutations foncières, etc.) et la volonté de l'administration départementale (DDAF) d'assurer elle-même ce suivi informatisé.
Extension des mesures de soutien sur les bassins versants (cf. démarche engagée sur le haut bassin versant de l'Élorn).	Non réalisée sur la thématique eau, notamment compte tenu de la multiplicité des programmes en cours et des acteurs engagés dans ce domaine.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Promotion et mise en œuvre d'actions agri-environnementales.	Non réalisée sur la thématique eau. L'évolution des dispositifs agri-environnementaux à l'échelon national (CTE, CAD) n'a pas permis au PNRA d'assurer le rôle d'initiateur local de MAE sur cette thématique (voir zoom n°3).
Organisation de réunions d'information auprès des élus sur la gestion de l'eau.	(Voir article 27 « formation et information des élus locaux »). Réunion sur le thème de l'eau à l'intention des élus municipaux de l'ensemble des communes adhérentes au PNRA : le 25 juin 2002, à Landerneau sur les techniques alternatives au traitement chimique des espaces collectifs, le 5 décembre 2003 à Huelgoat sur le thème du « Défi de la qualité des eaux en Bretagne ».
Participation aux programmes Bretagne eau pure, contrats de Baie, SAGE.	Participation du Parc aux différents groupes de travail mis en place pour la mise en œuvre de ces programmes.
Promotion de méthodes douces d'entretien des routes et voies ferrées.	Voir réunions d'information organisées à Landerneau (juin 2002).
Sensibilisation du public à partir des équipements du Parc sur l'eau en y assurant les conditions d'un vrai débat.	Action menée en collaboration avec la Maison de la rivière et du lac (15 à 20 000 visiteurs/an) et le syndicat mixte du bassin de l'Élorn dans le cadre des journées portes ouvertes, organisées chaque année en période hivernale (de novembre à mars) et lors d'événements exceptionnels (cf. vidange du lac du Drennec été-automne 2006). Voir également : - de nombreuses expositions temporaires à la Maison de la rivière présentant les différents programmes de reconquête de la qualité des eaux assurés par différents maîtres d'ouvrage (Bretagne eau pure, SAGE, CRE, etc.), - participation à des débats publics annuels, notamment à l'occasion d'événementiels (cf. « marché sur l'eau du lac du Drennec »).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 22 **FAVORISER L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES FONDS DE VALLÉES**	
Poursuivre la politique de maîtrise foncière.	Plus de 100 hectares acquis en lien avec le Conseil général et le syndicat de bassin de l'Élorn (haute vallée de l'Elorn).
Aide aux AAPPMA pour l'entretien et la restauration.	Sur présentation de dossiers, le Parc apporte une aide financière annuelle aux AAPPMA implantées sur son territoire (ou participe aux opérations d'entretien avec l'appui de son équipe d'agents d'entretien des espaces naturels). Sur l'île d'Ouessant, l'équipe d'agents d'entretien des espaces naturels restaure les vallons, ce qui permet de redécouvrir les anciens lavoirs et les fontaines, abandonnés à la friche depuis plusieurs décennies.
Étendre la politique d'acquisition engagée sur le haut Élorn aux bassins prioritaires.	Cette action est restée limitée à la haute vallée de l'Élorn, les AAPPMA autres que celle de l'Élorn ne considérant pas, jusqu'à présent, cette politique de maîtrise foncière comme prioritaire. À noter cependant une réflexion engagée en 2007 concernant la problématique milieux naturels, castor, loutre et mulette perlière sur le haut Ellez.
Promouvoir de nouveaux modes de gestion plus respectueux de la qualité des eaux et des espèces.	Le Parc accorde son aide financière aux AAPPMA sous réserve de la prise en compte des milieux et des espèces aquatiques. Cette conditionnalité devrait être affinée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des mesures Natura 2000 (voir article 19 - « Mieux connaître et mieux gérer »). Voir expositions de vulgarisation à la Maison de la Rivière sur les CRE (2004 - 2008) (contrat restauration entretien) Élorn et CRE rivière de Daoulas, en lien avec les AAPPMA locales et le syndicat de bassin (maître d'ouvrage). Contribution à la mise en place du havre de paix pour la loutre (Élorn, secteur de Sizun en 2007) dans le cadre d'une convention tripartite : GMB (groupe mammalogique breton), PRE (association gestionnaire de la Maison de la rivière et du PNRA) et projet en cours sur le lac du Drennec, en lien avec le syndicat de bassin. Voir également les actions prévues dans le DOCOB Natura 2000 monts d'Arrée.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Créer des parcours à vocation pédagogique.	(Voir zoom n°20). Voir également le chantier de démonstration de végétalisation des berges réalisé en 2000, avec le syndicat de bassin de l'Elorn et la Maison de la rivière, ainsi que la contribution du PNRA à la réalisation de deux topos guides sur deux sites d'interprétation, l'un autour de la rivière à Sizun (parcours de 600 mètres), l'autre autour du lac du Drennec (parcours de près de 10 kilomètres).
Éviter la privatisation des cours d'eau.	Action limitée à la vallée de l'Élorn, les AAPPMA ne considérant pas, jusqu'à présent cette politique comme prioritaire (voir ci-dessus).

LES ZOOMS

6 - Natura 2000 dans les monts d'Arrée
(Article 17)

7 - La lutte anti-incendie dans les monts d'Arrée
(Article 17)

8 - 1999-2001 : un programme test de maîtrise foncière et de gestion conservatoire des espaces naturels
(Article 17)

9 - La circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels
(Article 18)

10 - Le bassin de vision sur la rivière Aulne
(Article 19)

11 - L'intégration des bâtiments agricoles en sites inscrits
(Article 20)

12 - Observatoire photographique du paysage
(Article 20)

Zoom n° 6

Assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels (Article 17)

NATURA 2000 DANS LES MONTS D'ARRÉE

Natura 2000 n'était pas explicitement cité dans l'article 17 de la précédente charte. Il apparaît cependant que nombre des pistes d'actions envisagées à l'époque pour assurer la gestion patrimoniale des « espaces naturels remarquables » du PNRA, ainsi que la méthodologie générale de leur mise en œuvre, étaient déjà très proches de l'esprit de cette politique européenne.
Ainsi, malgré les réticences locales, le PNRA s'est-il porté volontaire, le 9 janvier 2003, pour assurer les missions d'opérateur local Natura 2000 sur les sites FR530013 « monts d'Arrée centre et est » et FR5300039 « forêt du Cranou - Menez Meur », tout deux pressentis au titre des ZSC (directive Habitats, faune, flore).

Objectif

Conformément à la réglementation européenne et nationale, les missions d'opérateur local Natura 2000 recouvrent les différentes tâches nécessaires à la rédaction d'un document d'objectifs Natura 2000, à sa validation locale et à sa mise en œuvre :

- l'élaboration d'un diagnostic complet, portant sur les éléments naturels (habitats et espèces de la directive), économique, sociaux et culturels des sites concernés,
- la définition d'objectifs de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire, en lien avec les caractéristiques socio-économiques du site, ainsi que l'élaboration d'actions concrètes (ex. cahiers des charges de contrats Natura 2000, charte Natura 2000...) précisant ces objectifs,
- l'animation locale de cette politique, en assurant l'information des acteurs locaux concernés, leur formation (naturaliste, technique, juridique...), la concertation locale, la coordination des travaux écrits, etc.,
- la mise en œuvre des actions inscrites au Docob, notamment au travers des outils contractuels disponibles (contrats Natura 2000, charte Natura 2000 et nouveaux contrats agri-environnementaux) mais également des programmes de financements complémentaires (actions hors contrats : communication, formation...),
- une veille locale en ce qui concerne l'adéquation des politiques nationales, régionales ou départementales, ainsi que des projets locaux, ayant un lien direct ou indirect avec la préservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire des sites concernés.

Partenaires - Financement

- Partenariat pour l'élaboration du Docob et la mise en œuvre des actions sur la partie « forêt du Cranou » du site FR5300039 : ONF (convention en 2007 et 2008).
- Maître d'œuvre : PNRA avec l'appui réglementaire d'un comité de pilotage par site regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les sites Natura 2000 (site n° 13 : 79 membres ; site n° 39 : 44 membres).
- Financement : phase d'élaboration du Docob 2003 à 2006 : en moyenne, 68 000 euros de budget annuel financé à 50 % par l'Union européenne, 40 % par l'État et 10 % par le PNRA.
- Phase de mise en œuvre : 2007 : budget de 47 000 euros (40 % État + 40 % Fédération + 20 % PNRA), en 2008 : budget de 36 000 euros (40 % État + 40 % Fédération + 20 % PNRA).

Bilan

Mise en place sur les sites « monts d'Arrée » et « forêt du Cranou – Menez Meur »
- 1er comité de pilotage : 9/01/03
- 1 poste à plein temps pourvu le 01/09/03,
- 1 visite personnalisée dans chacune des 23 communes du site.

État des lieux :
6 réunions en Comité Technique (de novembre 2003 à novembre 2004) – validations intermédiaires en comité de pilotage les 17/06/04 et 31/03/05.
Objectifs et mesures :
- 6 réunions en CT + 10 réunions en groupes de travail (de février 2005 à février 2006)
- Validation intermédiaire en comité de pilotage le 12/09/06,
- Chartes Natura 2000 et validation d'ensemble en comité de pilotage du 21/02/07.

Mise en œuvre :
- 5 contrats Natura 2000 en cours (restauration/entretien de landes, recréation de milieux ouverts après enrésinement, protection d'un gîte chauves-souris, environ 106 ha),
- 1 contrat Natura 2000 en préparation (restauration/entretien de cours d'eau),
- suivi de la réforme du cadre agri-environnemental ; montage de projets de cahiers des charges « biodiversité », suivi de leur validation régionale, animation de terrain et démarchage,
- avis techniques sur les projets soumis à déclaration au titre du site inscrit des monts d'Arrée,
- avis techniques sur les projets soumis à autorisation et études d'incidences Natura 2000,
- acquisition de connaissances naturalistes : 6 études,
- participation au programme Interreg HEATH, « action 1.2 : restauration de landes après enrésinement (24 ha) »,
- relance de la politique d'acquisition foncière du PNRA en espaces naturels sensibles (procédure amiable) = 58 ha acquis ou en cours d'acquisition (dossiers en attente de l'avis de la SBAFER).

Communication, formation :
- 6 éditions de « Lettre info-site Natura 2000 »,
- 90 classeurs de liaison, actualisés 1 à 2 fois par an,
- formations thématiques à l'extérieur (scolaires et professionnels),
- réalisation et édition (en interne) d'une plaquette de promotion des contrats Natura 2000,
- articles synthétiques sur Natura 2000 dans les éditions du PNRA (La vie du Parc - Buhez + Lettre du Parc),
- 4 réunions publiques de présentation du DOCOB.

Perspectives

Poursuivre la mise en œuvre du Docob :
- démarchage des propriétaires privés et gestionnaires pour la signature de contrats et/ou charte Natura 2000,
- réalisation d'études complémentaires nécessaires à une meilleure connaissance de ces deux sites et à une bonne évaluation des actions mises en œuvre,
- développement d'outils d'information et de formations thématiques à l'attention des acteurs locaux,
- poursuite des réunions publiques d'information par secteur ou commune,
- poursuite de la veille relative à la cohérence des politiques publiques avec les objectifs de la directive habitats (ex. dispositif agri-environnemental, avis d'enquête publique ou d'autorisation administrative),
- animation de terrain et instruction des dossiers agri-environnentaux sur les sites où le PNRA est opérateur, élargissement du territoire éligible à l'ensemble des communes du Parc,
- mise en cohérence des projets agri-environnementaux de bassins versants sur son territoire,
- de manière étroitement concertée, étudier une meilleure prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt européen à l'échelle locale (révision des périmètres de ZSC, proposition de ZPS).

Étudier la possibilité d'être opérateur local sur le site Natura 2000 du Menez-Hom.

Zoom n° 7

Assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels (Article 17)

LA LUTTE ANTI-INCENDIE DANS LES MONTS D'ARRÉE

Les monts d'Arrée, mais également le Menez-Hom, constituent des zones exposées aux incendies, en raison de la nature de la végétation : landes à bruyère, molinie et ajoncs qui s'étendent sur plusieurs centaines d'hectares, entrecoupées localement de petites unités de bois feuillus naturels, mais surtout de parcelles de résineux.
Cette mosaïque de végétation constitue un facteur de propagation régulière et rapide des feux. Chaque incendie, printanier ou estival, provoque des dommages au sein des espaces naturels remarquables du Parc.

Objectifs

Après chaque sinistre (1976, 1996...), ressurgissent des projets lourds de lutte anti-incendies :
- quadrillage de landes par un réseau serré de larges pare-feu,
- réalisation d'un réseau dense de plans d'eau.

L'impact inévitable de tels aménagements sur la faune et la flore, les zones de sources et le petit chevelu hydrographique a amené le Parc, en liaison étroite avec la DDAF et les services de secours, à privilégier une solution technique qui, tout en étant opérationnelle, préserve les milieux naturels.

Cette action expérimentale s'inscrit dans un objectif plus global qui vise à mieux gérer les espaces naturels remarquables du Parc à travers la démarche Natura 2000 (voir zoom n°6) ou encore le programme européen INTERREG sur la gestion durable des landes atlantiques (voir zoom n° 19).

Partenaires - Financement

Les partenaires du Parc naturel régional d'Armorique, maître d'ouvrage :
- DDAF : maître d'œuvre,
- CIS Brasparts et SDIS 29,
- propriétaires riverains (30).

Les financements :

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Travaux (rampes d'accès–barrages)	45 350,00	État/FEOGA	37 590,00
Maîtrise d'œuvre	6 350,00	PNRA (dont travaux en régie)	16 110,00
Étude	2 000,00		
Total	53 700,00	Total	53 700,00

Description des aménagements :

Après inventaire des points d'eau, susceptibles de constituer des réserves incendie au cœur des zones à risque des monts d'Arrée ouest (landes, boisements), situés à proximité immédiate des axes de communication pour permettre un pompage rapide, après accord des propriétaires, expertise écologique sur les sites implantés en zone Natura 2000 et enquête publique (DIG).
Le Parc s'est porté maître d'ouvrage de l'opération en assurant une partie des travaux en régie (la construction des mini-barrages).
La réalisation des rampes d'accès a été assurée par une entreprise de travaux publics, après appel d'offres.
Le principe des minibarrages amovibles, réalisés sans l'apport de béton, préserve la libre circulation des poissons migrateurs (notamment la truite fario) sur le réseau de rivière de première catégorie (salmonidés dominants).

Une fois la période de risque incendie passée, les planches installées dans les glissières métalliques sont enlevées, généralement en septembre-octobre (période de reprise des migrations de la truite fario).
L'équipe d'agents d'entretien des espaces naturels du Parc est chargée de veiller à l'entretien et à la surveillance des points de pompage.

Bilan

17 points de pompage ont été mis en œuvre (été 2006), soit :
- 6 sites sans aménagements,
- 6 sites aménagés (rampe d'accès + barrages),
- 2 sites aménagés (barrages uniquement),
- 1 site avec rampe importante,
- 1 site avec élagage et curage de fossés,
- 1 site avec rampe et création de plans d'eau de 200 m^3.

(8 sites sont situés en zone «Natura 2000 monts d'Arrée», dont 4 nécessitaient des travaux.)

Ces aménagements constituent un outil de lutte contre les incendies pour la partie ouest des monts d'Arrée, qui comprend des secteurs agricoles et forestiers et une majorité de milieux naturels remarquables pour leur grand intérêt faunistique, floristique et paysager.

Perspectives

- Réalisation d'une cartographie opérationnelle en lien avec les services de secours.
- Projet en cours avec le Conseil général du Finistère pour étendre l'expérimentation autour du site du Menez-Hom.
- Interrogation en cours sur la nécessité d'étendre également cette opération sur le secteur monts d'Arrée est.

Incendie dans les Monts d'Arrée (1996)

Réalisation d'un barrage par l'équipe du Parc

Mini-barrage en période hivernale (Brasparts)

Zoom n° 8

Assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels (Article 17)

1999 - 2001 : UN PROGRAMME TEST DE MAÎTRISE FONCIÈRE ET DE GESTION CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Objectif

L'article 17 de la charte précise l'engagement du Parc à étudier la faisabilité d'une maîtrise foncière publique sur les grands ensembles de landes intérieures du Parc (Menez-Hom, monts d'Arrée).
Après une phase de consultation, un programme test de maîtrise foncière, développé sur trois années à l'intérieur du périmètre «espace naturel remarquable» du plan de Parc, est élaboré et approuvé par le comité syndical du Parc, le 28 février 1998.
Le principe est fondé sur l'achat à l'amiable de terrains non agricoles (landes, tourbières), sur la base de l'évaluation des services fiscaux, et selon un schéma de concertation impliquant le conseil scientifique du Parc et un comité consultatif.
Ce comité comporte 4 collèges (propriétaires et exploitants, collectivités, associations et gestionnaires publics, administration). Il a pour mission de donner un avis sur les sites prioritaires où devront être ciblées les acquisitions. Au-delà de ces acquisitions, le Parc a souhaité maintenir sur ces propriétés, par convention avec les intéressés, les usages collectifs (randonnée, chasse communale) ainsi que les pratiques d'entretien (fauchage, pâturage extensif...).

Partenaires - Financement

FEOGA (programme MORGANE) 211 904,13 euros (1 390 000 francs) : 66,2 %
Conseil général 45 734,71 euros (300 000 francs) : 14,3 %
PNRA 62 504,10 euros (410 000 francs) : 19,5 %
Outres les acquisitions et le suivi des négociations, ce programme comportait deux parties :
- la coordination, les études et animations pour 106 707 euros (700 000 francs)
- la restauration des milieux pour 12 195 euros (80 000 francs)

Bilan

En décembre 1999, six sites prioritaires sont retenus par le comité consultatif et validés par le conseil scientifique du Parc (31/05/00) (voir ci-contre carte de localisation des zones prioritaires et surfaces acquises). Préalablement, l'inventaire cartographique détaillé de la végétation, à l'échelle 1/25 000 sur les monts d'Arrée et Menez-Hom (14 000 ha), a été confié à un bureau d'étude : la FCBE. Ce travail a permis d'apporter des éléments scientifiques et des éléments de cadrage pour une stratégie d'acquisition foncière, accompagné de données géographiques (sections cadastrales, etc.). Dans le même temps, un partenariat a été établi entre la SCET (société centrale d'équipement du territoire) et la SAFI (société d'économie mixte pour l'aménagement du Finistère) afin de travailler sur les modes d'entretien et de valorisation économique des landes.

Carte des zones prioritaires d'acquisition foncière du Parc d'Armorique

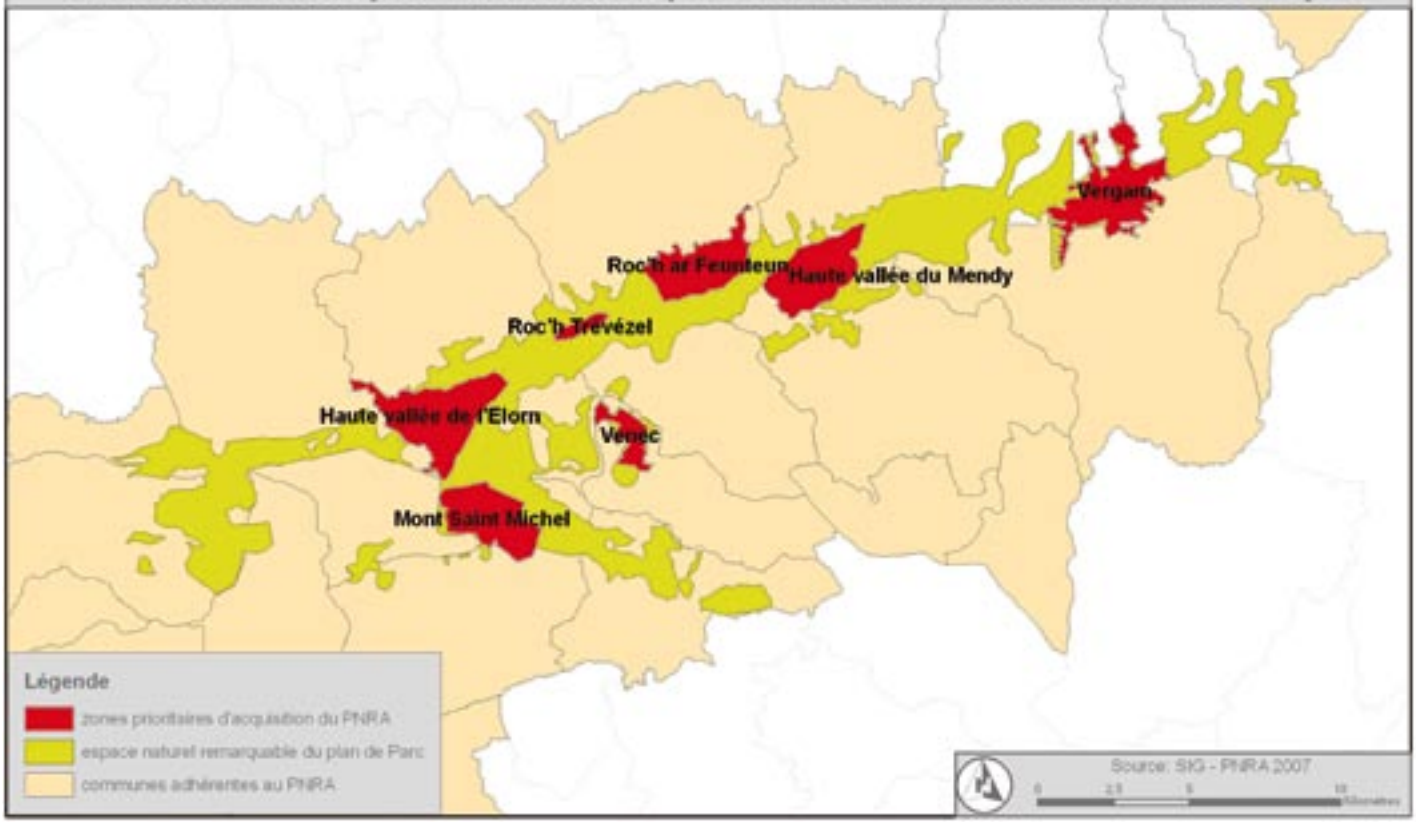

Au 31/12/01, le Parc a acquis, au titre de ce programme, 145 hectares, pour un montant de 91 469,41 euros (600 000 francs), auprès de 36 propriétaires (200 parcelles).

Dans le prolongement de ce premier programme et en attente de l'engagement d'une politique d'acquisition pluriannuelle à plus long terme, un second programme d'acquisitions transitoire est engagé en 2006, afin de compléter les acquisitions non finalisées dans le cadre du programme test 1999-2001. Ainsi, 50 hectares supplémentaires ont été acquis fin 2007-début 2008, toujours à l'intérieur des zones prioritaires arrêtés en 1999.

Perspectives

Le succès de ce programme auprès des propriétaires mais la difficulté de réunir des unités foncières gérables (morcellement) impliquent une politique d'acquisitions à long terme.
À noter cependant que la plupart des propriétés acquises nécessitant une gestion ont trouvé un agriculteur local pour assurer leur entretien (soit près de 100 ha).
Enfin, suite à la réflexion engagée en 2007 avec le Conseil général du Finistère, il apparaît que celui-ci pourrait assurer (totalement ou partiellement) les acquisitions foncières, grâce à la taxe départementale des ENS (espaces naturels sensibles). Ce programme nécessite toutefois d'être actualisé et dimensionné aux enjeux actuels. Le PNRA, susceptible d'assurer cette mission, produira, au cours du premier semestre 2008, une cartographie détaillant les secteurs d'intervention foncière des différents opérateurs présents sur son territoire.
Cette stratégie foncière pourrait conduire à la création de périmètres d'intervention départementale, voire à la mise en place de zones de préemption.

Secteur prioritaire d'acquisition (haute vallée de l'Élorn)

Secteur prioritaire d'acquisition (le Yeun)

Zoom n° 9

La circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels

(Article 18)

La pratique des loisirs motorisés est apparue dans la décennie 1970-1980 avec l'essor de la « moto verte ». La gamme des engins utilisés s'est progressivement élargie avec la mise sur le marché des véhicules 4x4 et plus récemment, des quads.
La charte adoptée en 1997 a rappelé les dispositions prévues par la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et notamment la possibilité offerte aux maires et au préfet d'interdire dans le département l'accès à certaines voies.

Objectifs

Dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire en place, le Parc a prévu d'inciter les maires et le préfet à prendre des arrêtés motivés pour interdire l'accès des véhicules aux chemins ruraux et voies, ouverts à la circulation publique et affectés à l'usage de la promenade et de la randonnée, lorsque la circulation est de nature à compromettre la tranquillité publique et la sécurité des personnes, ou pour assurer la protection des espaces remarquables, définis au plan de Parc.

Parallèlement, le Parc a mené une action exemplaire pour veiller à l'application de la loi en portant plainte et en se constituant partie civile, à chaque infraction grave constatée par procès-verbal.

Bilan

Le rôle du Parc a été déterminant pour que la constitution de partie civile soit légalement reconnue aux Parcs naturels régionaux à l'article L-253-1 du code rural.

Trois procès ont été gagnés par le Parc devant les juridictions pénales :
- cour de cassation : arrêt de la chambre criminelle du 9 juin 1999,
- cour d'appel à Rennes : arrêt du 14 novembre 2005,
- jugement définitif : tribunal de police de Morlaix du 1er février 2007.

Ces décisions de justice ont prononcé à l'encontre des contrevenants de lourdes condamnations pécuniaires (amendes et dommages-intérêts aux parties civiles de plusieurs milliers d'euros) et par deux fois leur publication dans les médias (quotidiens régionaux et presse spécialisée).
Ces actions contentieuses participent à l'information des conducteurs de véhicule sur la réglementation en vigueur et les risques encourus.

Enfin, quatre communes du Parc (La Feuillée, Hanvec, Crozon et Saint-Éloy) ont pris des arrêtés municipaux pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur plusieurs chemins ruraux.

De nombreuses autres communes ont, par ailleurs, sollicité le Parc pour des informations et des conseils en vue de prendre éventuellement des mesures réglementaires.

Perspectives

Des actions seront à engager dans la prochaine charte :
- le renforcement de la collaboration établie entre le Parc et l'ONCFS,
- la poursuite des incitations à prendre des arrêtés municipaux auprès des communes,
- le développement de l'information « papier » et numérique pour faire connaître la réglementation en vigueur (loi du 3 janvier 1991) et les arrêtés municipaux,
- l'implantation d'une signalisation pour matérialiser les interdictions prises par arrêté municipal.

Randonnée en quad

Zoom n° 10

Mieux connaître et mieux gérer (Article 18)

LE BASSIN DE VISION SUR LA RIVIÈRE AULNE (CHÂTEAULIN)

Le territoire du Parc compte des espèces animales et végétales rares, symboles de la qualité du milieu naturel, tant en domaine maritime que continental (oiseaux, poissons, mammifères marins et terrestres, plantes inféodées aux landes et aux tourbières). S'agissant de la faune piscicole, il convient de rappeler la densité du réseau hydrographique du Parc, mais également son exceptionnelle qualité, puisque la quasi-totalité des rivières est fréquentée par des poissons migrateurs parmi les plus emblématiques : le saumon atlantique, la truite de mer, l'anguille, l'alose, la lamproie marine, etc.

Objectifs

Participer à la mise en place et à l'animation des bassins de vision sur les fleuves côtiers retenus dans le programme « Retour aux sources » (Aulne et Élorn) afin d'améliorer les connaissances sur les espèces migratrices, au statut souvent précaire.

Dans le prolongement de la réalisation d'une salle de visualisation (mise en service le 2 mai 1996), couplée à une passe à poissons, projet initié par le Parc, en étroite relation avec divers partenaires (le CSP, l'association Ouest Grand Migrateur (chargée de la coordination régionale du programme « Grands migrateurs » du contrat de plan 1994-1988), la DDE, la commune de Châteaulin), le Parc a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'installation d'un système de vidéo-comptage.
Objectifs de cette installation :
- faire découvrir le patrimoine naturel des fleuves côtiers finistériens auprès de tous les publics (scolaires, pêcheurs, vacanciers),
- favoriser la fréquentation touristique en ville de Châteaulin,
- fournir des connaissances et des informations sur les flux migratoires des espèces de poissons fréquentant le plus important fleuve côtier du Finistère.

Partenaires et financements

L'investissement d'un montant de 22 865,85 euros (150 000 francs) a été financé à hauteur de :
- 30 % sur fonds européen (objectif 5 B),
- 20 % agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 20 % Conseil général du Finistère,
- 8 % Fédération des AAPPMA
- 22 % PNRA/Maison de la rivière.

Bilan et perspectives

Après une période d'essais et de mise au point (novembre/décembre 1997), l'outil est devenu opérationnel en janvier 1998 dans le cadre d'une convention de mise à disposition de la passe à poissons au PNRA et à la Maison de la rivière par le propriétaire, le SMATAH, « concessionnaire du site » .

Le comptage est assuré dans un premier temps par un salarié du Parc, de janvier à mai 1998. En avril 1998, l'association PRE (gestionnaire de la Maison de la rivière) lance une procédure de recrutement d'un emploi-jeune qui n'aboutira qu'en mars 1999.

La mission d'accueil et d'ouverture au public étant remise en cause, suite au piégeage intensif de saumons, en aval de la salle de visualisation, opération liée à une étude de radio-pistage menée par la Fédération des AAPPMA, le Parc et la Maison de la rivière se sont désengagés du site, le 31 décembre 2000, après avoir obtenu les assurances de la reprise pérenne des installations et de leur fonctionnement par le SMATAH.

Chaque année, cet équipement reçoit entre 7 500 et 10 000 visiteurs, dont 1 500 à 2 000 scolaires.

Vues de la salle de visualisation

Zoom n° 11

Maintenir la diversité des paysages et du cadre de vie (Article 20)

L'INTÉGRATION DES BATIMENTS AGRICOLES EN SITES INSCRITS

Objectif

Sensibiliser les pétitionnaires et les constructeurs à la nécessité de mieux intégrer les bâtiments d'élevage, aux dimensions de plus en plus importantes, au sein des paysages les plus remarquables du Parc (site inscrit des monts d'Arrée).

Partenaires - Financement

2 programmes ont été sollicités pour mener cette action :
- le fond d'aide à l'intégration des bâtiments du Conseil général du Finistère :
22 867 euros (soit 150 000 francs).
Rappel : le pétitionnaire pouvait bénéficier d'une aide de 30 % sur le montant HT du surcoût de construction, plafonnée à 3 811 euros (25 000 francs).
Partenaires : Conseil général du Finistère, pétitionnaires – Bâtiments de France – DDE.
- l'opération nationale « paysage de reconquête »
En 1993, le ministère de l'Environnement décernait le label « paysage de reconquête » à 100 sites régionaux remarquables, dont la haute vallée de l'Élorn, proposition initiée par le PNRA. L'aide obtenue de 22 867 euros (150 000 francs) a permis, entre autre, d'apporter une subvention complémentaire à celle apportée par le Conseil général du Finistère pour les bâtiments réalisés sur ce territoire labellisé « paysage de reconquête ».

Bilan

Engagée en 1993, cette opération a conduit le PNRA à exprimer son avis sur 22 dossiers :
- 13 bâtiments agricoles ont bénéficié d'aides aux surcoûts d'intégration, dont 10 sur le programme Conseil général du Finistère,
- 2 bâtiments ont bénéficié des 2 programmes (Conseil général du Finistère et paysage reconquête),
- 2 ont bénéficié du programme « paysage de reconquête ».
Cette action est présentée et vulgarisée au sein de l'exposition qui aborde le thème du paysage à Menez Meur et à la Maison du lac.
En accord avec la DIREN et l'architecte-conseil, un bilan précis de cette opération a été réalisé en 2005, pour chaque bâtiment, afin :
- d'analyser la prise en compte (ou la non-prise en compte) des prescriptions des permis de construire,
- d'analyser, avec le recul, la pertinence des prescriptions des permis de construire,
- de suivre l'évolution de l'intégration paysagère des constructions dans le temps, à partir de prises de vues des bâtiments, effectuées sous différents angles, en vision rapprochée et éloignée,
- de resituer les enjeux et de préciser les perspectives d'action pour la future charte (voir perspectives ci-après).

Perspectives

L'intérêt de reconduire ce programme dans la future charte a été retenu par le groupe de travail « Agriculture-Forêt » et les différents acteurs agricoles - voir notamment réunion du 28 septembre 2007 « une agriculture dans le Parc ? Une agriculture de Parc ? ».

Les nouvelles problématiques soulevées sont les suivantes :
- Comment intégrer les bâtiments d'élevage aux dimensions « de plus en plus industrielles » (ou le paradoxe des mises aux normes environnementales - cf. usines de traitement de lisier) ?
- Comment assurer la « déconstruction » des bâtiments abandonnés et amiantés (notamment poulaillers industriels) ?
- Comment favoriser l'intégration des bâtiments « verrues » existants ?

Un des élevages pris en compte dans le programme d'intégration paysagère (Brasparts)

Zoom n° 12

Maintenir la diversité des paysages et du cadre de vie (Article 20)

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

La beauté et la variété des sites et des paysages, des îles de la mer d'Iroise aux falaises de la presqu'île, des estuaires aux bocages, font du Parc un territoire représentatif du patrimoine paysager de la Bretagne. Si le Parc n'a pas trouvé les moyens d'assurer l'ensemble des missions listées dans l'article 20, qui relèvent d'une compétence de paysagiste, il s'est cependant inscrit dans la démarche de l'observatoire photographique du paysage.

Objectifs

Dans un cadre national, constituer un fonds photographique « sérial », visant à observer les transformations du paysage.
Le PNRA s'est intéressé aux thèmes ci-après :
- le bocage et l'intégration des bâtiments agricoles,
- les entrées de bourg,
- un site nucléaire en cours de démantèlement,
- des axes routiers, d'un ouvrage d'art (pont de Térénez), des sites potentiels d'implantation d'éoliennes,
- le suivi de l'impact des mesures agri-environnementales dans les monts d'Arrée, etc.

Partenaires - Financement

Maître d'œuvre : PNRA avec l'appui technique d'un groupe de travail associant le photographe, la DIREN :
- 1e mission 1997- 2001 : 18 300 euros (ministère de l'Environnement),
- 2e mission 2000-2001 : 27 440 euros (FEOGA 18 300 euros - autofinancement 9 140 euros).

Bilan

Après les 70 tirages de présélection, 25 tirages sélectionnés par le groupe de travail ont été reconduits tous les ans sur des périodes de 18 mois.
3 documents de travail ont été publiés comportant :
- les 15 sites non reconduits,
- 15 sites suivis sur 2 ans,
- 25 sites suivis sur la période de 1997 à 2001,
- enfin, 41 retirages réalisés en 2004-2005 reprenant les reconductions des campagnes 1997-1998 et 2000-2001.

Plusieurs site de l'itinéraire photographique ont été repris dans deux expositions à Menez Meur sur le thème « À la découverte du Parc d'Armorique » et à la Maison du lac sur le thème « À la découverte du lac du Drennec »

Morlaix
Brest
Carhaix
Légende
PNRA Perimetre etude
Hydrographie
Communes associées
Route Principale
Emplacement photo
L'observatoire photographique du paysage

Un des sites suivis, l'aménagement routier du croisement D785 - D764 (Plounéour-Ménez)

Perspectives

- Terminer la cartographie d'assemblage de l'itinéraire photographique,

- Poursuivre le recueil de clichés et réaliser une première analyse paysagère,

- « Étoffer » le groupe de travail (cf. conseil scientifique du Parc) en vue d'étudier les possibilités de poursuite de l'itinéraire, les formes d'exploitation possibles associant davantage la population (à partir notamment de l'exposition de Menez Meur et des autres équipements du réseau PNRA) et à une échelle plus vaste, dans le cadre d'échanges avec d'autres PNR,

- Valoriser cet observatoire dans un cadre local (animation, sensibilisation au paysage) et en faire un outil d'évaluation d'une nouvelle politique paysagère du Parc (certains sites sélectionnés pour assurer le suivi du paysage peuvent constituer des indicateurs territoriaux pertinents : évolution du bocage, fermeture du paysage, évolution des infrastructures, etc.).

Connaître, protéger, mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel

Synthèse

Conformément aux objectifs, le PNRA a concentré son action sur les espaces naturels remarquables de son territoire, plus précisément sur le secteur des monts d'Arrée et, dans une moindre mesure, sur les îles (Ouessant, Molène et Sein), répondant ainsi aux souhaits exprimés par le ministère de l'Environnement en avril 1997.

Landes, crêtes et tourbières

Sur les espaces de landes et de tourbières des monts d'Arrée, le Parc s'est engagé dans une politique d'acquisitions, puis, à partir de 2003, en qualité d'opérateur sur l'un des plus vastes sites continentaux Natura 2000 de Bretagne (plus de 10 000 hectares), en s'attachant parallèlement - avec quelques difficultés liées aux évolutions incessantes des programmes nationaux CTE-CAD-MAE - à maintenir la dynamique de gestion de ces milieux, engagée à l'occasion de l'OGAF Landes, qu'il avait initiée en 1992.

Parallèlement, le Parc, acteur fort du programme HEATH lancé en 2003, s'est attaché à nouer des collaborations européennes, notamment avec la Cornouaille britannique. L'objectif de ce programme est d'agir en faveur du maintien des landes atlantiques, un des « espaces ouverts » les plus menacés en Europe. L'expérience des partenaires cornouaillais permet de tenter, par exemple, de maîtriser le boisement en résineux, ou encore d'agir sur des secteurs tests, confiés en gestion au Parc, en vue de reconquérir le milieu originel après exploitation forestière.

Le site emblématique du Menez-Hom, en presqu'île de Crozon, a bénéficié d'un décret de classement de site et de l'engagement fort du Conseil général du Finistère en 2004. Le Parc a participé aux groupes de travail chargés du plan de gestion.

Néanmoins, malgré toute l'attention portée par le Parc et les nombreux acteurs partenaires, ces espaces remarquables restent menacés, comme le confirme l'étude commandée par le Parc en 2004, qui a permis de constater la disparition de près de 30 % des surfaces de landes dans les monts d'Arrée, entre 1976 et 2000.

Le tournant de Natura 2000

L'engagement du Parc dans la démarche Natura 2000, à partir de 2003, a marqué sans aucun doute un tournant, car, tout en oeuvrant à la protection du patrimoine naturel d'intérêt européen, il a permis :
- de réunir au sein des comités de pilotage et des groupes de travail de multiples partenaires et usagers (chasseurs, forestiers, agriculteurs),
- de renforcer les liens avec les associations environnementalistes,
- d'objectiver certaines craintes et oppositions des organismes hostiles à toute démarche en faveur de l'environnement.
Il convient de noter que, tout en poursuivant la concertation avec l'ensemble des partenaires, le Parc a maintenu une position claire et ferme à l'égard des conducteurs de véhicules de loisir dans ces espaces naturels en menant avec succès des actions contentieuses au plus haut niveau (cour d'appel et cour de cassation - voir zoom n°9).

Pour mener une véritable politique de gestion de ces espaces naturels les plus remarquables, il convient à présent que le Parc transforme l'essai en s'engageant résolument dans les actions concrètes de « l'après-DOCOB », ce qui suppose que les moyens soient à la hauteur des enjeux sur un territoire qui compte 14 sites Natura 2000, tant en zone continentale que maritime.

Le Parc n'a cependant pas attendu 2003 pour œuvrer en faveur de la gestion de ces espaces naturels (voir l'article 6 « Favoriser l'emploi des jeunes »). 9 postes « environnementaux » ont été pérennisés sur la période 2003-2005, dont 7 agents d'entretien des espaces naturels, 4 sur le continent et 3 sur les îles. Grâce à l'apport financier de la taxe Barnier, les actions de gestion ont donc pu être également étendues sur Ouessant, Molène et Sein (voir zoom n°25).

L'enjeu paysager

La nature « ordinaire » du PNRA n'a pas bénéficié des mêmes attentions. Ainsi, sur le sujet transversal des paysages, alors que la charte affichait une ambition certaine (voir l'article 20 « Maintenir la diversité des paysages et du cadre de vie »), le programme du Parc s'est limité à quelques actions ponctuelles (intégrations des bâtiments agricoles, observatoire photographique...), car le recrutement d'un « architecte-paysagiste » ne s'est pas concrétisé, alors qu'il n'existe toujours pas de CAUE dans le Finistère.

L'enjeu paysager reste posé et doit constituer un objectif fort pour l'avenir qui nécessite la mobilisation de compétences et de moyens à hauteur de l'ambition et des attentes. Outre la mobilisation de moyens, l'enjeu "paysage" constitue un thème fédérateur qui implique l'ensemble des acteurs : les habitants du Parc, les élus, l'administration...

L'eau : dialogue de sourds ?

La multiplicité des acteurs œuvrant depuis plusieurs décennies à l'échelle des bassins versants n'a pas amené le Parc, dont le territoire n'englobe que les cours supérieurs des fleuves côtiers, à se positionner prioritairement sur le dossier de l'eau.

Pour autant, le Parc n'est pas resté inactif sur le sujet en instruisant systématiquement, depuis 2000, les dossiers qui lui sont soumis pour avis au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il s'est efforcé d'obtenir des études d'impact de qualité, comme cela avait été précisé dans l'article 2-1 de la convention d'application de la charte, signée entre l'État et le Parc en novembre 2007.

Le Parc a également souligné l'absence de notices d'incidences dans les projets concernant les sites Natura 2000 ; une situation désormais mieux prise en compte par les services de la Préfecture.

S'agissant par exemple du problème des épandages liés à la gestion des effluents d'élevage et d'usines agroalimentaires, le Parc a été amené à délivrer des avis négatifs argumentés (voir zoom n°22), y compris en faisant appel, au sein de son conseil scientifique, à un collège d'experts nationaux pour analyser un dossier lourd affectant plusieurs centaines d'hectares de SAU.

Signalons aussi que la problématique lourde de l'aptitude des sols à l'épandage est aujourd'hui appréhendée de manière homogène dans le département, cela quelle que soit la diversité agropédologique des sols et les variétés climatiques caractérisant le Haut-Léon, le Porzay et les monts d'Arrée.

Mais à l'échéance de la charte 1997-2007, le sujet reste d'actualité. Toutefois, la résolution du problème est-elle envisageable si les autorisations préfectorales continuent à être délivrées sur la base d'études d'impact dont le Parc s'évertue à démontrer régulièrement l'irrecevabilité ?
Outre le maintien de ces avis réglementaires, le Parc devra engager des actions novatrices et expérimentales en concertation avec les opérateurs de bassins versants et les structures professionnelles.

L'enjeu bocager

Le bocage, à la croisée des enjeux paysagers et environnementaux (qualité des eaux, érosion des sols, biodiversité), occupe l'essentiel du territoire du Parc. Cet enjeu n'a pas échappé à sa vigilance, mais l'instruction des dossiers qui lui sont soumis pour avis, lors de projets d'arasements en sites inscrits, ne saurait bien évidemment constituer une réponse suffisante, face aux menaces liées à la poursuite du mouvement de concentration des exploitations agricoles.

À l'évidence, la gestion et la protection des paysages bocagers, qui caractérisent fortement les différents secteurs du Parc, s'imposent dans la future charte, tant à travers les documents d'urbanisme que dans la mise en place d'une véritable politique paysagère.

À propos du parc naturel marin d'Iroise

À l'origine (1990), il devait s'agir du « parc national mer d'Iroise », et le PNRA, initiateur du projet, a participé aux discussions et à la procédure. Mais l'évolution du cadre juridique et du concept ont abouti à un « parc naturel marin », créé en octobre 2007. Dans la continuité des engagements de 1988, le PNRA sera l'interlocuteur privilégié du parc marin en matière de développement local.

Trois orientations de gestion apparaissent d'emblée en matière de coopérations futures, à savoir :
- le soutien aux activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population d'habitants permanents,
- la conservation et la valorisation du patrimoine paysager, architectural, maritime et archéologique et des savoir-faire locaux,
- le développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs.

Concertation renforcée

À titre de bilan, on relèvera que les enjeux liés :
- à la protection et à la gestion des espaces naturels remarquables,
- à une meilleure prise en compte du bocage,
- à l'instruction « exemplaire » des dossiers soumis pour avis (IC, sites inscrits, etc.),
se sont traduits au cours de ces dernières années, par des échanges, des discussions approfondies, notamment lors des conférences annuelles et des prises de décision concertées entre le Parc, la DIREN, la préfecture et ses services, par exemple au travers des réunions annuelles consacrées à la police des sites, ou encore dans les autorisations délivrées, reprenant le plus souvent les avis du Parc.

Sur ce point, des améliorations peuvent et doivent encore être apportées, particulièrement en ce qui concerne la qualité des études d'impact. Au-delà, le Parc devra mener conjointement avec les services de l'État une réelle évaluation de cet outil d'instruction, en mesurant la prise en compte effective des prescriptions détaillées dans les autorisations préfectorales.

Le Parc d'Armorique, un acteur environnemental à part entière

Cette collaboration qui se renforce est gage d'efficacité pour répondre aux enjeux environnementaux sur le territoire du Parc, tout en améliorant parallèlement la communication sur les grands enjeux environnementaux, tant vers les élus locaux que l'ensemble de la population.

Les enjeux sur ce point ne sont pas négligeables, car il convient de développer un discours fédérateur entre des acteurs économiques (notamment le monde agricole) qui considèrent le Parc comme un générateur de contraintes et une frange croissante de la population qui, à l'inverse, est demandeuse de « plus d'environnement » et considère que le Parc ne joue pas véritablement son rôle en ce domaine : « À quoi sert le Parc d'Armorique si l'on continue à casser des talus », « à polluer l'eau », etc. (voir questionnaire 2005 adressé aux habitants).

Avec un service environnement créé il y a 20 ans, le Parc est devenu un acteur environnemental à part entière, à la croisée de ces attentes.

RÉCAPITULATIF :

CONNAÎTRE, PROTÉGER, METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE NATUREL

Les espaces naturels remarquables

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Poursuivre les études et inventaires (évolution des milieux - suivis des espèces indicatrices)
- **Action transversale :** Mettre en œuvre les DOCOB Natura 2000 monts d'Arrée pour favoriser la gestion contractuelle des espaces naturels (1)
- Développer la politique de maîtrise foncière dans les espaces naturels de l'intérieur, en lien avec le Conseil général
- Développer les travaux d'entretien sur les îles (murets, lutte contre les friches...)
- Développer le partenariat avec le Parc marin d'Iroise et l'Agence des aires marines
- Poursuivre le partenariat avec l'Unesco, le comité MAB France (Réserve de Biosphère de l'Iroise)

Actions nouvelles / perspectives

- Contribuer à une meilleure protection des espaces naturels les plus menacés (cf. procédure de classement...)
- Rechercher l'exemplarité dans la gestion des espaces naturels (cf. domaine de Ménez Meur)

Les Paysages - la nature ordinaire

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- **Actionstransversale :** Relancer les actions en faveur de l'intégration des bâtiments agricoles (2) (voir problématique bâtiments abandonnés)
- Poursuivre les travaux de l'observatoire photographique du paysage, en favorisant la participation des habitants
- **Action transversale :** Poursuivre l'instruction des dossiers soumis pour avis en sites inscrits (bocage, boisements...) (3) et développer les contacts en amont avec les pétitionnaires

Actions nouvelles / perspectives

- Développer une véritable politique paysagère prenant en compte l'urbanisme et l'architecture
- Caractériser les corridors écologiques
- **Action transversale :** Engager des actions fortes en faveur du bocage (4) (en lien avec les programmes du Conseil général et du Conseil régional - Breizh bocage)

(1) Voir également chapitre Participer au développement économique et social (agriculture)

(2) (3) (4) voir également chapitre Participer au développement économique et social (thèmes : l'agriculture, l'énergie et les déchets)

L'Eau - Les milieux aquatiques

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- **Action transversale :** Poursuivre l'analyse des dossiers ICPE et obtenir des études d'impact de qualité (idem notice d'incidence en site Natura 2000) (5)
- Poursuivre la vulgarisation de l'information en particulier sur les politiques de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cf. en partenariat avec la Maison de la rivière)
- Développer les parcours témoins pour sensibiliser les gestionnaires des cours d'eau à la prise en compte des espèces remarquables, des espèces invasives et des enjeux environnementaux (colmatage des fonds...)
- Développer les partenariats avec les maîtres d'ouvrages en charge des programmes de reconquête (SAGE ...)

Actions nouvelles / perspectives

- **Action transversale :** Obtenir de l'État la prise en compte de la spécificité des sols dans les plans d'épandage (notamment secteurs monts d'Arrée) (6)

(5) (6) voir également chapitre Participer au développement économique et social

CONNAITRE, PROTÉGER, METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE CULTUREL

Article 23
SITES, MONUMENTS ET PAYSAGES

Article 24
ENCOURAGER L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE BRETONNE

Article 25
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, LA DIFFUSION, LA CRÉATION CULTURELLE

Pour en savoir plus
LES ZOOMS

Synthèse

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 23 **MONUMENTS ET PAYSAGES**	
Élaborer un programme de réhabilitation de sites.	Des actions ponctuelles sont menées sur certains sites classés, dégradés, notamment sur les îles (murets de pierres sèches, abris à moutons traditionnels, fours à soude) (voir zoom n°25).
Dresser l'inventaire du patrimoine non protégé et en assurer la conservation.	(Voir zoom n°13). Inventaire topographique du patrimoine bâti par le service régional de l'inventaire.
Diffuser les savoir-faire traditionnels : patrimoine terrestre.	Le PNRA a accompagné et intégré (mai 2000) le projet de la Maison des vieux métiers vivants dans son réseau d'équipements, en étroite collaboration avec ses promoteurs (commune d'Argol et association des vieux métiers).
Diffuser les savoir-faire traditionnels : patrimoine maritime.	Le Parc d'Armorique gère par convention depuis 1995, en délégation de service public pour le compte du propriétaire, le Conseil général du Finistère, un programme de conservation et d'animations du canot « Patron François Morin ». Cet ancien canot SNSM de 1960 a participé aux fêtes maritimes locales et internationales, de la mer d'Iroise à la rade de Brest. Depuis août 2006, le Parc d'Armorique gère le canot avec l'intervention très active d'une association ouessantine.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 24 **ENCOURAGER L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE BRETONNE**	Tout au long de la période 1997-2007, le Parc s'est fortement investi dans les actions visant à encourager l'expression de l'identité culturelle bretonne tant dans le domaine de la langue, de la musique, de la danse, la sensibilisation de la population, notamment des scolaires, que le soutien et l'accompagnement des nombreuses actions associatives.
Favoriser l'utilisation du breton dans les publications et la communication du Parc.	Le bilinguisme écrit est insuffisamment développé. Pour ce qui concerne par exemple les affiches, en l'absence de cadre précis, les traductions dépendent souvent du commanditaire de l'affiche.
Accompagner les services techniques et les communes afin de les aider à développer le bilinguisme.	La mission technique du Parc est passive. Il conviendrait de développer les journées de formation à thème, afin de se positionner comme une force de proposition.
Officialiser et harmoniser le bilinguisme dans la signalisation routière.	Réalisation partielle : la signalisation routière bilingue se développe mais elle est avant tout le fait du Conseil général du Finistère qui travaille avec Ofis ar Brezhoneg. À noter toutefois que dès les années 1980 la signalisation des équipements était bilingue mais la mise en place d'un protocole interne s'impose désormais pour éviter l'installation de nouveaux panneaux en français.
Poursuivre les actions en faveur de la musique, notamment en développant la formation musicale intercommunale (Kevrenn An Arvorig).	Le PNRA est très actif en ce domaine (voir zoom n°14).
Développer les cours du soir, les stages, les séjours éducatifs, tant en faveur de la langue, du chant, de la danse, des contes, des techniques artisanales, des jeux traditionnels que de la lutte bretonne.	S'agissant de l'enseignement du breton, le développement de l'offre qui constituait une politique active du Parc a évolué vers une mission-conseil et de soutien financier. Extension de la Maison de la lutte bretonne avec dotation d'une capacité d'hébergement de 40 lits (Ti ar Gouren) en 2007, dossier porté par le Parc avec divers soutiens financiers (Conseil général du Finistère, Conseil régional de Bretagne, État, Pays COB, communes...).
Poursuivre l'organisation d'animations, de veillées, de concours...	Ces animations s'inscrivent soit dans un cadre régional (Dastum, Kan ar Bobl), soit local (Veillées du Parc). Elles répondent généralement à une demande locale et sont valorisantes pour les organisateurs.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 25 **AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, LA DIFFUSION, LA CRÉATION CULTURELLE**	
Poursuivre la collecte et les études de sciences humaines, mettre ces données à disposition.	Les actions autour de l'accès à la culture sont hétéroclites et irrégulières.
Organiser des séminaires regroupant universitaires et professionnels.	Organisation d'animations tout public. Colloques organisés avec le CRBC dans des lycées agricoles du PNRA : en 2002 « Parler breton aujourd'hui » 90 participants, en 2004 « la littérature de langue bretonne » 60 participants, en 2007 « les landes ; un paysage au gré des hommes » 150 participants. Depuis 2002, organisation de cycles de conférences annuelles dans plusieurs communes. Organisation d'universités d'été en 2004-2005-2006 (de 20 à 40 participants). Mise en place de collaborations avec l'université (colloque de Kerliver en 2003, accueil de stagiaires en 2005). En 2007, avec le CRBC, organisation d'un colloque (programme INTERREG) à Châteaulin : « La lande, un paysage au gré des hommes ».

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
Développer la connaissance de la culture bretonne auprès du grand public et des scolaires, à partir de publications, expositions, conférences, débats, réunions de formation etc.	À destination des scolaires, depuis 1995, organisation du concours de connaissance de la langue bretonne « An Eog ». Depuis 1992, organisation annuelle d'un rallye inter-établissements « Devez ar Park » (visite d'un site, d'une commune ou d'un musée du PNRA). En 2005 et 2006 : concours de poésie et arts plastiques. Hors temps scolaire : voyage au pays de Galles, dans le cadre du jumelage avec le Parc du Pembroke (1998-2000-2002) avec 30 à 40 élèves. Depuis 2006, organisation de « la dictée en breton » (30/40 participants, dont une vingtaine de scolaires). Organisation du concours régional « Kan ar Bobl an Arvorig » (400 enfants inscrits par leur instituteur). Lancées en 1990, les « Veillées du Parc » sont bien suivies dans les communes adhérentes. (voir zoom n°16).
Encourager les concours régionaux de musique, chants, contes pour développer la création contemporaine.	Le Parc participe au rayonnement d'œuvres individuelles et collectives d'artistes locaux ou régionaux, voire nationaux (acquisition d'œuvres classiques et contemporaines), tout en favorisant la découverte de l'art contemporain auprès du public à travers l'organisation de nombreuses expositions, relayées par son réseau d'équipements.
Œuvrer au développement de troupes de théâtre et associations à but culturel.	Réalisation partielle : le développement de la création et de la diffusion culturelles est à structurer et à organiser.

LES ZOOMS

13 - Inventaire du patrimoine bâti
(Article 23)

14 - Musique et danses bretonnes
(Article 24)

15 - Les concours
(Articles 24 - 25)

16 - Les Veillées du Parc
(Article 24)

Zoom n° 13

Sites, monuments et paysages (Article 23)

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

En avril 2006, les services de l'inventaire ont notifié leur engagement dans la réalisation d'un inventaire topographique du patrimoine bâti à l'échelle du territoire du Parc. Ce travail s'inscrit dans l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, entrepris par l'État depuis 1964. Après le transfert des compétences auprès de la Région Bretagne, il se poursuit dans le cadre de collaborations avec les départements, dans un contexte de méthodologies et de technologies nouvelles, adaptées à la recherche scientifique et aux besoins des partenariats.

Objectif

Définie par convention entre le Conseil régional de Bretagne et le département du Finistère, cette étude, d'une durée estimée à 4 ans, porte sur 30 communes du PNRA. Le territoire du Parc sera couvert d'est en ouest. Ce travail a débuté en mai 2006 sur les communes de Sizun, Commana, Plounéour-Menez et Le Cloître-Saint-Thégonnec. Un important travail de recherche documentaire a d'ores et déjà été mené.

L'un des objectifs de cette enquête est d'évaluer le potentiel patrimonial du PNRA. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier, de dénombrer et de localiser les édifices. En effet, l'information que l'on peut tirer du report cartographique des données, à large échelle et en grand nombre, est considérable pour la connaissance du territoire.

Bilan

Un travail d'information et de valorisation de ces études est en cours. Lors de restitutions auprès des communes, le service de l'inventaire présente les méthodes et les résultats de l'enquête, et un CD-Rom est remis au maire. Au cours de l'été 2007, une exposition accompagnée d'une conférence a été présentée à la Maison du patrimoine de Pleyben.

Perspectives

Les applications de ces recherches pour le Parc sont nombreuses : elles permettront par exemple d'accompagner la révision des documents d'urbanisme et aux aménageurs de disposer d'un état objectif et général du patrimoine. Il sera également possible de consulter la base de données et de définir les interventions pertinentes à mener en termes de restauration. D'autres applications sont envisageables en termes de prescriptions architecturales, de sensibilisation du public, de diffusion sur le portail Internet de données.
Sur la base des données recueillies, des expositions seront réalisées et présentées dans les communes du Parc.

Zoom n° 14

Encourager l'expression
de l'identité culturelle bretonne (Article 24)

MUSIQUE ET DANSES BRETONNES

Le territoire du Parc est l'une des régions les plus affirmées en matière de traditions concernant le chant, la musique et la danse. En effet, il englobe en partie plusieurs terroirs (Rouzic, Léon, Montagne, etc.) qui offrent chacun une riche diversité de pratiques traditionnelles anciennes, mais aussi actuelles.

Objectifs

Promouvoir et développer la musique, le chant et la danse traditionnels.

Bilan

Les principales actions menées par le Parc :

Musik An Arvorig

La création et le suivi des activités de l'école de musique traditionnelle Musik An Arvorig qui dispense des cours dans 31 communes du PNRA ou associées (Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Crozon, Pont-de-Buis, Hanvec, Rosnoën, etc.) et organise de nombreuses animations chaque année.

Plus de 100 adhérents en 2008 (500 depuis 1992) - 33 heures de cours dispensées chaque semaine - 8 lieux de cours sur la partie ouest du PNRA - 3 instruments enseignés (bombarde, cornemuse, caisse claire écossaise).

L'école de musique et le bagad, ont atteint un palier dans le développement. En effet, les besoins financiers ne permettent pas d'envisager une progression effective des activités.

Kevrenn An Arvorig

La création et le suivi des activités de la Kevrenn An Arvorig (2 groupes instrumentaux de 25 musiciens chacuns : un en « débutants », un en 3e catégorie) : ces ensembles permettent aux élèves formés par l'école de mettre en pratique leur savoir. La Kevrenn anime également nombre de manifestations culturelles (355 en 15 ans) sur le territoire du PNRA ainsi qu'à l'extérieur et notamment à l'étranger.

Printemps de Châteauneuf

La coordination de l'organisation du festival du Printemps de Châteauneuf. Ce festival est le plus grand rassemblement de musiciens et de chanteurs traditionnels de Bretagne hors saison d'été. Il se déroule tous les dimanches de Pâques et réunit près de 3 500 personnes.

Pour le festival du Printemps de Châteauneuf, il s'est constamment étoffé d'année en année avec récemment un important changement de lieu qui a apporté une plus grande sécurité dans l'organisation de la manifestation. De plus, le soutien accentué de la commune de Châteauneuf, du Conseil général du Finistère et du Conseil régional de Bretagne a permis d'accroître l'audience du festival.

Intervention dans une école

Bagad du PNRA

Le Sanglier d'Or

C'est un rassemblement de musiciens traditionnels qui se déroule sous forme de concours dans le cadre du domaine de Menez Meur. Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes. Il est conjointement organisé dans le cadre des conventions avec le PNRA, par la Fédération départementale des sonneurs (BAS Penn ar bed), et la Fédération départementale de danses (Warl'leur).

Le Sanglier d'or s'est également renforcé après la mise en place d'indispensables chapiteaux afin de supporter le mauvais temps. La participation des concurrents ainsi que du public est en hausse sensible.

Les interventions dans les écoles

Ces interventions ont pour but de présenter les instruments de musique bretonne : la cornemuse, la bombarde et l'ensemble de percussions. Chaque année, plus de 1000 élèves du PNRA sont sensibilisés à la pratique de ces instruments.

Partenaires – financement

Les associations Musik An Arvorig, la Kevrenn An Arvorig, le Printemps de Châteauneuf, la Fédération Bodadeg ar Sonerien Penn Ar Bed, la Fédération Warl'leur, les services du PNRA.

Le financement des actions est réalisé conjointement par les associations et les conventions avec le PNRA.

Perspective

- Pérenniser le travail accompli en recherchant des financements complémentaires pour l'école et le bagad.
- Afin de promouvoir la pratique de la musique traditionnelle, assurer une présence plus systématique d'un couple de sonneurs lors des diverses manifestations sur le PNRA (inauguration, fêtes, visites, etc.)
- Développer les échanges avec les musiciens des pays voisins (Arc atlantique). L'école de musique et le bagad entretiennent notamment des relations privilégiées depuis huit ans avec le groupe espagnol « Banda Gaïtes Candas » (Asturies), avec lequel est envisagé un jumelage musical.

Zoom n° 15

Encourager l'expression de l'identité bretonne (Article 24)
Améliorer la connaissance, la diffusion et la création culturelles : faire du Parc un territoire pilote de la langue et de la culture bretonne (Article 25)

LES CONCOURS

L'organisation de manifestations festives vise à mesurer et à évaluer les apprentissages et les pratiques culturelles.
Il existe deux catégories de concours :
- les concours spécifiques au PNRA (concours de gavottes de Menez Meur avec un rayonnement régional),
- les concours pour scolaires (An Eog et arts plastiques) avec un rayonnement de fait restreint au PNRA, car ils ne sont pas proposés à l'extérieur.
Les sélections sur le territoire du PNRA de concours régionaux : deux rencontres de pays pour le Kan ar Bobl, la dictée en breton, le trophée MacCallan.

Objectifs

1- Développer une pratique de qualité en permettant une évaluation par des personnes ressources compétentes. L'organisation de manifestations festives vise à mesurer et à évaluer les apprentissages et les pratiques culturelles.
2- Faire du PNRA un lieu où se déroulent des concours dont la qualité est reconnue.
3- Assurer une cohérence entre les actions des différents objectifs opérationnels : créer des lieux d'enseignement, de pratique et d'évaluation.

Bilan

La bonne fréquentation de ces différents concours est le signe incontestable d'une demande pour les évaluations sous la forme de concours festifs.
Action mise en place de concours dans tous les domaines concernés.
La langue bretonne :
• depuis 2006 : dictée en breton : connaissance de la langue écrite pour tous publics (35 personnes),
• depuis 1995 : An Eog : connaissance des bases scolaires pour les collégiens (90 personnes),
Musique et chant :
• concours d'instruments de bagad (concours de Menez Meur),
• Kan ar Bobl : pratique instrumentale (hors bagadoù) et pratique du chant traditionnel kan ha diskan (chant à danser) et gwerz (complainte) (130 enfants et 35 passages sur scène contes, chants et instruments),
• danses : concours de danses traditionnelles (non chorégraphiées) « concours de gavottes de Menez Meur »,
• concours d'art plastique et littéraire : proposer un thème qui doit faire l'objet d'une composition d'art plastique et/ou littéraire (entre 2 et 10 établissements scolaires).

Lauréats de la dictée en Breton organisée à Crozon (mars 2007)

Participants à la dictée en breton

Partenaires - financement

Fédérations culturelles : BAS - War'l leur - Fédération de pays (Ti ar Vro) - enseignants – associations culturelles locales.

Perspectives

Développer la qualité et la notoriété régionale des concours.
Développer des partenariats afin de mettre en place des évaluations dans des domaines où il n'y en a pas encore.

Concours de gavotte de Menez Meur

Zoom n° 16

Encourager l'expression de l'identité bretonne (Article 24)

LES VEILLÉES DU PARC

Festival de danse en costume traditionnel breton, initié en 1990, les Veillées du Parc sont un programme de diffusion de 25 spectacles gratuits de danse bretonne en costume traditionnel dans les communes.

Objectifs

- Développer la connaissance des terroirs traditionnels,
- Permettre à la population d'avoir accès à la culture bretonne,
- Développer le sentiment d'appartenance en créant une programmation sur un territoire,
- Permettre l'organisation par la commune d'un spectacle de danse bretonne, animé par un cercle celtique membre de la Fédération Kendalc'h.

Bilan

Les Veillées du Parc représentent pratiquement la seule occasion pour la population d'assister à un spectacle de danse bretonne en costume traditionnel en dehors des festivals d'été (Cornouaille).

Elles ont été conçues comme des animations locales devant se dérouler de préférence du lundi au vendredi pour ne pas interférer avec les autres activités des groupes et des communes et en dehors de la saison estivale et touristique.
Les communes ont été demandeuses de cette animation à partir du moment où elles l'ont intégrée dans leur programmation d'animations courantes (pardons et fêtes d'été). C'est à ce moment-là (1997-1998) que le nombre de veillées a augmenté.
Un des principes de base était la découverte des différents terroirs : celui de la commune d'accueil avec (quand cela est possible) la participation du groupe de danse locale et le terroir du groupe qui anime. Ce principe n'est pas toujours respecté à cause principalement des hasards de la programmation et des disponibilités de chacun, car il y a plus de soirées à animer que de groupes animateurs. Le nombre des veillées est passé de 15 à 25 soirées. En 2005 par exemple, on a compté 8 000 spectateurs sur 24 soirées.

Partenaires - financement

Le Parc lance, gère les inscriptions, coordonne les relations avec les communes et la Fédération Kendalc'h qui assure la programmation. Chaque commune est organisatrice de la veillée. Kendalc'h gère la programmation et les relations avec les cercles celtiques. 15 veillées sont payées directement par une subvention globale du Conseil général du Finistère versée à Kendalc'h. Le PNRA prend en charge les veillées dans les communes entre la 16e et la 25e inscription sur une base de 600 euros par veillée.
600 euros x 10 communes maximum = 6 000 euros

Perspectives

Renouveler et diversifier la programmation des Veillées.

Synthèse

Le patrimoine bâti non protégé

La richesse de ce patrimoine, civil, militaire et religieux, est mise en lumière par les travaux en cours menés par le Service Régional de l'Inventaire Culturel de Bretagne.
Mené sur l'ensemble du territoire du Parc de 2006 à 2010 selon des méthodes élaborées au plan national, cet inventaire rigoureux apportera une connaissance fine du potentiel patrimonial du territoire. Celle-ci permettra au PNRA, dans le cadre de son engagement sur le paysage, d' entreprendre ou de participer à des actions de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le patrimoine maritime

Au niveau national, le concours « Bateaux des côtes de France » de 1992 a vu la construction de nombreuses répliques. Il a révélé une dynamique liant patrimoine, tourisme de découverte et communication à travers des bateaux qui font rêver. Mais, souvent identifié seulement à travers les grandes fêtes, le patrimoine maritime renvoie aussi à une réalité paysagère, économique, sociale et culturelle.

Le Parc d'Armorique s'est également inscrit dans cette dynamique : en créant, en 1988 à Ouessant, le musée national des Phares et Balises, le syndicat mixte a démontré qu'une volonté forte associée à un savoir muséographique régional était à même de valoriser la collection nationale française des phares et balises, jusqu'alors en réserve.

Au cours de la décennie écoulée, le Parc a travaillé aux côtés des acteurs du patrimoine que sont les associations An Test (qui fait naviguer la gabare « Notre Dame de Rumengol », classée monument historique), Belle Etoile (qui arme le langoustier du même nom), Nautisme en Finistère... Le Parc s'est aussi vu confier depuis 1996, la gestion du « Patron François Morin », ancien canot de sauvetage tous temps, propriété du Conseil général.

La transmission des savoirs de la culture maritime peut faire apparaître de nouvelles perspectives en Bretagne : ainsi, on voit émerger des projets comme la reconversion de l'ancienne base sous-marine de Lorient ou celle du site industriel des Capucins à Brest, de même qu'un chantier naval traditionnel comme celui du Guip a su, à partir de la construction de « La Recouvrance » en 1992, conquérir un marché local et international en démontrant son savoir-faire.

La culture bretonne

La richesse et l'extrême diversité de la culture bretonne s'affirment dans les terroirs ou « broioù » (voir le diagnostic de territoire - musique et danse).

Le territoire du PNRA reflète bien cette richesse et cette diversité. Dès lors, il était logique que le syndicat mixte affirme avec les partenaires une ambition forte en faveur de ce patrimoine inestimable, à travers deux objectifs :
- encourager l'expression de l'identité culturelle bretonne,
- améliorer la connaissance, la diffusion, la création culturelle et faire du Parc un territoire pilote pour la langue et la culture bretonnes.
Cette ambition, qui s'est d'abord concrétisée par la mise en place d'un service Culture au sein de la structure Parc, dès le début de la décennie 1990, a permis de mettre en œuvre de nombreuses initiatives s'appuyant, à chaque fois que cela était possible, sur un tissu associatif dense et actif.

Langue et sentiment d'appartenance

S'agissant de la langue bretonne, l'organisation des concours « An Eog », « Devez ar Park », « Kan ar Bobl », la dictée en breton, les échanges avec le Parc gallois du Pembroke, ont incontestablement contribué à développer la connaissance de la langue et à créer un sentiment d'appartenance au PNRA.

Le développement de l'offre d'apprentissage du breton, au départ le fait d'une politique active, est devenu, au fil des années, une mission de conseils et d'aide financière. Il apparaît à présent important de trouver des partenaires conventionnés avec lesquels bâtir un programme pérenne et annuel visant à développer les apprentissages, la pratique et la valorisation des actions déjà en place.

S'agissant plus particulièrement des actions scolaires, leur mise en œuvre s'est avérée parfois laborieuse, car elles reposent essentiellement sur le volontariat des enseignants. De plus, il faudrait repenser les programmes d'activités, dont certains datent de plus de quinze ans.
Si l'organisation de colloques, de conférences, d'universités d'études bretonnes, dont les deux principaux objectifs étaient de fournir des occasions d'accès à la culture bretonne, mais également de développer le sentiment d'appartenance au territoire Parc, remporte un succès certain, la réussite de ces manifestations repose sur l'engagement de nombreux partenaires qu'il n'est pas toujours possible de mobiliser annuellement. Il apparaît nécessaire d'élargir cette approche par le biais de la transmission du patrimoine immatériel : classement Unesco, programmes pluriannuels de recherche avec université (UBO notamment) et organismes de formation, production d'actes de colloques, accueil d'étudiants-stagiaires...

Musique et danse : un palier dans le développement

Le bilan musique et danse , dans le cadre du travail accompli avec les associations, est positif (voir zoom n°14). Les acteurs de terrain estiment qu'il serait important d'élargir ces actions à l'ensemble des pratiques et du territoire. Afin de promouvoir la pratique de la musique traditionnelle, il apparaît souhaitable de développer les échanges avec les musiciens extérieurs au territoire.

RÉCAPITULATIF :

CONNAITRE, PROTÉGER, METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE CULTUREL

La Culture

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Poursuivre son action en faveur de la culture bretonne (langue, charte du bilinguisme, musique, chant, danse...) en renforçant les partenariats avec les associations, mais également le Conseil général, le Conseil régional, la DRAC, dans le but d'enrichir les programmations
- Améliorer et renouveler l'offre dans les équipements gérés par le Parc et contribuer à la même démarche dans les équipements gérés par des associations
- Renforcer les liens entre nature et culture

Actions nouvelles / perspectives

- Mission de conseil, mise en valeur du patrimoine auprès des communes
- Engager un travail de collecte et de mise en valeur du patrimoine immatériel (récits, chants, savoir-faire)
- Travailler sur la marque « l'accueil du PNRA » en lien avec la Fédération des PNR
- Créer un espace de réserve en vue de la conservation des collections

FAIRE PARTAGER LES OBJECTIFS DU PARC

Article 26
DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS AU PARC.
FAVORISER LES ÉCHANGES CITADINS-RURAUX, TOURISTES-RÉSIDENTS

Article 27
FORMATION ET INFORMATION DES ÉLUS LOCAUX
ET DES COLLABORATEURS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Article 28
LES SCOLAIRES

Article 29
FAVORISER LES RELATIONS INTERNATIONALES
ET LA RENCONTRE DES AUTRES CULTURES

Pour en savoir plus
LES ZOOMS

Synthèse

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 26 **DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS AU PARC. FAVORISER LES ÉCHANGES CITADINS-RURAUX, TOURISTES-RÉSIDENTS**	
Poursuivre, tout au long de l'année, l'organisation de journées de découverte, journées « portes ouvertes », animations, veillées, forum, universités, afin de favoriser la rencontre des acteurs de son territoire (socioprofessionnels, associatifs...).	Le PNRA, organise de multiples manifestations, en période estivale et hors saison, tant à l'intention des résidents que des touristes. Elles réunissent chaque année des dizaines de milliers de participants dans le domaine de l'environnement, de la culture, de l'économie, notamment lors : - de journées « portes ouvertes », en lien avec le réseau des équipements (musées, écomusées, maisons à thèmes), - de débats sur des enjeux majeurs pour le territoire (la qualité de l'eau, l'évolution des espaces naturels...), - d'échanges avec le milieu universitaire, (colloques, séminaires...), - de veillées à l'intention du grand public, - d'animations de découverte de la faune, de la flore, des milieux naturels à l'intention des scolaires et du grand public, - de Salons (les races domestiques à faible effectif....).
Organiser chaque année une université d'été sur l'identité bretonne, l'environnement, la culture.	Voir chapitre précédent « Connaître- protéger mettre en valeur et transmettre le patrimoine culturel : article 24 - « encourager l'expression de l'identité culturelle bretonne » et article 25 « améliorer la connaissance, la diffusion, la création culturelle. Faire du Parc un territoire pilote de la langue et de la culture bretonnes »
Assurer aux scolaires des communes adhérentes la gratuité des équipements.	Action réalisée (voir article 28 - « les scolaires »).
Poursuivre sa politique d'animation à partir de ses équipements.	(voir zoom n°17). Mise en place régulière d'expositions temporaires et d'animations dans les équipements

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 27 **FORMATION ET INFORMATION DES ÉLUS LOCAUX ET DES COLLABORATEURS DES COLLECTIVITÉS LOCALES**	
Maintien de l'organisation de journées d'information thématiques.	L'objectif visant à organiser ces journées d'information trimestrielles s'est limité aux thématiques environnementales : « les changements climatiques et les énergies renouvelables » « le schéma départemental éolien » « le traitement alternatif des espaces verts » « le défi de la qualité des eaux en Bretagne » « la filière bois de chauffage ». Ces journées « d'information/formation » qui remportaient un vif succès auprès des élus municipaux des communes adhérentes, jusque dans les années 1997-1998, ont été de moins en moins suivies, dès le début des années 2000.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 28 **LES SCOLAIRES**	Les actions pédagogiques, menées en lien avec l'Éducation nationale, tant à partir des équipements implantés sur son territoire (musées, écomusées, maisons à thèmes) que des animations assurées par un ornithologue, constituent un engagement fort du PNRA. Ainsi, chaque année, 46 000 scolaires bénéficient de ces actions menées au quotidien et qui font du territoire Parc un lieu privilégié de découverte.
Faciliter l'accès des scolaires au réseau des équipements pour des séjours d'étude ou classes du patrimoine.	La gratuité des entrées dans les équipements est assurée pour les scolaires des établissements implantés sur le territoire du Parc. Le Parc rembourse le montant de ces entrées aux gestionnaires de chaque équipement (voir zoom n°18).
Favoriser la mise en place de structures d'hébergement collectif.	Voir convention PNRA/gestionnaire après la création par le Parc du CPTDE de Brasparts (108 lits). À Ouessant, le CEMO permet d'accueillir des classes de découverte et des classes vertes. La partie hébergement (39 lits) a été entièrement rénovée en 2006. À Berrien, Ti ar Gouren dispose de 40 lits. À Camaret, le centre Léo-Lagrange (voile-plongée) dispose de 80 lits.
Privilégier le partenariat avec les écoles et centres de formation implantés sur le Parc pour mieux assurer l'encadrement des stages.	Voir convention PNRA/école d'agriculture du Nivot (voir zoom n°2).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 29 **FAVORISER LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA RENCONTRE DES AUTRES CULTURES**	
Le Parc concentrera ses relations sur :	
- l'Arc atlantique, notamment le Parc national de la côte du Pembrokeshire (pays de Galles),	Ce jumelage a été actif, notamment dans le domaine des échanges interceltiques (pour plus de précisions, voir article 25 « améliorer la connaissance, la diffusion, la création culturelles. Faire du Parc un territoire pilote de la langue et de la culture bretonnes » et article 28 - « les scolaires »). Voir zooms n°19 et n°20.
- le réseau national et mondial des Réserves de biosphère du programme MAB,	Voir article 38 - « de la réserve de biosphère d'Iroise au Parc national marin ».
- les échanges avec la République populaire de Chine (jumelage entre le musée de la Marine impériale chinoise et le musée des Phares et Balises d'Ouessant),	Non réalisé.
- la participation aux initiatives de création des Parcs dans les pays francophones et pays en voie de développement.	Avec le CR, le CG29, le CG35...mission écotourisme à Madagascar (novembre-décembre 2007).

FAIRE PARTAGER LES OBJECTIFS DU PARC

LES ZOOMS

17 - Création et mise en place d'expositions et d'animations
(Article 26)

18 - La culture bretonne auprès des scolaires
(Article 28)

19 - HEATH, un programme de coopération internationale (Interreg)
(Article 29)

20 - Un chantier « nature » international
(Articles 21 - 22 - 29)

Zoom n° 17

Création et mise en place d'expositions et d'animations (Article 26)

DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS AU PARC NATUREL REGIONAL
FAVORISER LES ÉCHANGES CITADINS-RURAUX TOURISTES-RÉSIDENTS

Afin d'assurer sa mission d'accueil, de sensibilisation, d'information et de formation du public et des scolaires, le PNRA met en place des expositions temporaires dans différents sites :
- les espaces d'exposition du domaine de Menez Meur, où sont présentées des expositions d'artistes régionaux ou des expositions thématiques en lien avec les activités du site,
- la Maison du patrimoine à Pleyben, ville-porte du Parc, permettant de présenter aux visiteurs les multiples facettes du PNRA au travers d'expositions réalisées par les différents équipements,
- la salle d'expositions temporaires du musée des Phares et Balises à Ouessant, où sont mises en place des expositions en lien avec la thématique du musée ou, plus largement, avec l'île d'Ouessant.

Par ailleurs, le Parc apporte son soutien aux équipements pour le renouvellement muséographique de leurs présentations permanentes et la mise en valeur de leurs collections. Il organise également des animations en direction du public et des scolaires. Un effort particulier est porté en direction des deux musées d'Ouessant, tous deux « musées de France » et dont la gestion directe incombe au PNRA.

Bilan

Menez Meur : expositions temporaires
2003 . J. Burel (février-mars) - J.Y. André (mai-juin) - Mégalithes (juillet-août)- Y. Bonraisin (juillet-août) - M. Le Meur (décembre-février)
2004 . M. Le Meur (décembre-février) - « Vous dansez ? » : danses/costumes en Centre-Bretagne (avril-mai) - « Les beaux dimanches de Menez Meur » (avril à août) - « Bretagne, raconte-moi la mer » (photographies P. Jaugeon)
2005 . « Ah ! la vache ! »(mars à septembre)
2006. Exposition itinérante : « Des landes et des hommes »
2007. Exposition Régis Bradol (tableaux, aquarelles, sculptures) sur le cheval de trait

Maison du patrimoine à Pleyben : expositions temporaires
2004. « Les pardons » (juillet 2004-juin 2005)
2005. « Les granites » de la Maison des minéraux (avril à juillet) - « Tro Breizh » (août à septembre)
2006. Exposition du musée de l'École rurale : « Le temps de l'écolier »+ conférence
2007. Exposition réalisée par les services de l'inventaire : « Le canton du Faou » - Exposition du Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec : «Vauban à Landévennec, une stratégie de l'imaginaire »

Ecomusée des monts d'Arrée : exposition permanente Commana
2003. réalisation de la refonte de l'exposition permanente aux Moulins de Kerouat (tannerie : r-d-c. et étage)

Exposition « Ouessant au vent de l'histoire : 20 ans de fouilles à Mez Notariou » présentée au musée des phares et balises depuis 2007

Reconstitution de la chambre des gardiens du phare d'Armen au musée des phares et balises

Exposition « Des landes et des hommes » à Menez Meur (2006)

Exposition à la Maison du patrimoine à Pleyben

Musée du Niou : expositions temporaires et permanentes, animations Ouessant
2003. animation des « gorzez », lettre du Niou - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2004. animation des « gorzez », lettre du Niou - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2005. animation des « gorzez », lettre du Niou - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2006. animation des « gorzez » - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2007. animation des « gorzez », lettre du Niou - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine

Musée des Phares : expositions temporaires et permanentes, animations Ouessant
2003. exposition temporaire : « Histoires sous-marines » - animations : diffusions salle ciné (été) - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2004. exposition temporaire : « Eclats d'Armen » - exposition permanente : installation d'une borne audiovisuelle - animations : diffusions salle ciné (été) - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2005. remaniement de l'expo temporaire « Histoires sous-marines » après prêts objets animations : diffusions salle ciné (été) - manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine - Mise en place d'un parcours-découverte de la signalisation maritime sur l'île, en complément de la visite du musée
2006. Exposition temporaire : « Regards sentinelles » - animations : diffusions salle ciné (été)- manifestations DMF : Nuit des musées et Journées du patrimoine
2007. Exposition permanente : reconstitution chambre Armen, renouvellement de la muséographie sur le thème « Des phares et des hommes » - Expos temporaires : peintures d'Yves-Marie Péron - « Ouessant au vent de l'histoire : 20 ans de fouilles à Mez Notariou » (en lien avec un colloque international organisé par J.P. Le Bihan)

Partenaires - financement

Ces opérations bénéficient du soutien de la DRAC et du Conseil général du Finistère.

Perspectives

Poursuite des actions engagées et développement des animations gérées par le Parc.

Zoom n° 18

Encourager l'expression de l'identité bretonne (Article 28)

La culture bretonne auprès des scolaires

Objectifs :

1- Développer la connaissance et l'intérêt des enfants,
2- Créer un sentiment d'appartenance au PNRA à travers une activité commune, l'étude de la langue bretonne,
3- Permettre aux enfants de s'évaluer.

Bilan

Sur le temps scolaire :
- concours de connaissances de la langue An EOG depuis 1995,
- depuis 1992, Devezh ar Park Rallye inter-établissements (visite d'un site, d'une commune et ou d'un musée du PNRA),
- concours de poésie et arts plastiques (2005-2006).

Hors temps scolaire :
Depuis 1993, voyage au pays de Galles dans le cadre du jumelage avec le Parc du Pembroke (1998-2000-2002) avec de 30 à 40 élèves. Action arrêtée en 2003.
Dictée en breton depuis 2006 (35 personnes dont 22 scolaires).
Kan ar Bobl avec en général 400 enfants inscrits présentés par leur instituteur.
Fréquentation : de 2 à 10 établissements scolaires (PNRA et hors PNRA).
Les actions scolaires sont difficiles à mettre en œuvre, car elles reposent sur le volontariat des enseignants.

Partenaires - Financement

Les enseignants, les établissements scolaires, les associations. Les cadeaux sont financés sur budget PNRA ou offerts par des partenaires.

Perspective

Élargir les activités sur le plan départemental.

Zoom n° 19

Favoriser les relations internationales
et la rencontre des autres cultures (Article 29)

HEATH, UN PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (INTERREG)

Objectifs

Les landes, paysage commun le long de la façade atlantique de la Norvège au Portugal, constituent historiquement des agro-écosystèmes soumis aux mêmes tendances : l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles a occasionné une régression massive de ces paysages fortement identitaires dont les vestiges actuels souffrent d'un défaut d'entretien malgré leur attrait. Fort de ce constat partagé, l'organisme anglais Natural England s'est rapproché du PNRA en 2003 pour élaborer un programme de coopération HEATH (heathland : environnement, agriculture, tourisme, héritage) dont l'objectif est d'échanger aux niveaux local, régional, transnational des savoir-faire et expériences sur la conservation, l'entretien et la valorisation des paysages de landes.

Partenaires - financement

Regroupant 13 partenaires dans trois pays (Royaume-Uni, Hollande, France), le projet HEATH a été approuvé par le secrétariat européen de la région Nord-Ouest Europe et bénéficie d'un cofinancement communautaire total de 2,3 millions d'euros sur la période 2004-2008.
Le PNRA pilote le volet français (coût total : 1,06 million d'euros) associant le Conservatoire du littoral, le syndicat mixte des Espaces littoraux de la Manche, l'association Bretagne vivante.

Les autres partenaires sont :
- Natural England (chef de file), avec 6 structures locales en Cornouailles,
- Alterrz (université de Wageningen) et le Parc national de Hoge Veluwe (Hollande).

Bilan

Le Parc a pu constituer 3 réseaux :
- local : élus locaux, associatifs, professionnels agricoles et forestiers qui ont rencontré leurs homologues normands et britanniques lors d'un voyage d'étude en Cornouailles anglaise,
- régional : techniciens (70 personnes) au sein d'organismes publics, collectivités, associations intéressés par la conservation des landes et mobilisés lors de 10 journées-ateliers de formation, essentiellement organisées par le Parc sur les 4 sites de démonstration HEATH (Crozon, Menez Meur, Vénec, Cragou),
- national : 180 personnes présentes lors d'un colloque international « La lande : un paysage au gré des hommes » sur le Parc, en février 2007.

Menez Meur : écobuage 2007

Colloque « Les landes, un paysage au gré des hommes » en février 2007 (Châteaulin)

Sur Menez Meur (propriété départementale), avec l'appui technique des partenaires, le Parc a :
- réalisé des travaux de restauration de lande après enrésinement (12 hectares),
- mis en œuvre un pâturage de démonstration avec races locales (5 enclos, 50 ha de lande),
- formé ses agents à la pratique du brûlis contrôlé,
- défini un plan de gestion pluriannuel des espaces naturels sur 350 hectares,
- ouvert un sentier d'interprétation et réalisé une exposition itinérante.

Perspective

L'expérience et les contacts acquis en matière de programme Interreg amènent le Parc à se positionner résolument sur des prochains programmes de coopération (Interreg IV) dont la thématique pourrait être « paysage et développement durable ».

Opération de fagottage (novembre 2006)

Sentier d'interprétation des landes (Menez Meur)

Zoom n° 20

Favoriser les relations internationales et la rencontre des autres cultures (Article 29)
Maintenir la qualité des eaux sur les rivières peu dégradées
Participer aux actions de reconquête (Article 21)
Favoriser l'entretien et la gestion des fonds de vallée (Article 22)

UN CHANTIER « NATURE » INTERNATIONAL

Dans un contexte européen et international où la communication devient plus aisée, où les politiques de développement local et les préoccupations d'environnement font école, l'échelle territoriale, comme les missions d'un Parc naturel, convergent en faveur d'une ouverture vers l'extérieur. Ainsi, la gestion des milieux et plus particulièrement la remise en état des cours d'eau peuvent constituer des opportunités pour développer les relations internationales autour d'enjeux environnementaux qui concernent la plupart des régions européennes.

Projet

Octobre 2004, le Parc naturel régional d'Armorique répond favorablement à la demande du LEGTA de Pflixbourg (68920 - Wintzenheim), en recherche de partenariat pour l'organisation d'un chantier nature international (programme européen Comenius). Le programme Comenius "Hortiviv" porte sur l'éducation à l'environnement de jeunes horticulteurs et paysagistes.

Le projet consiste à accueillir 60 étudiants et leur encadrement, issus de 3 établissements d'enseignement agricole (République tchèque, Allemagne, France) soucieux de développer la coopération internationale à travers une expérience pratique, intégrant des aspects culturels, sociaux et environnementaux.

Enjeux et objectifs locaux

Le ruisseau du Mougau (Commana) est, avec l'Élorn, le principal cours d'eau alimentant le lac du Drennec qui assure le soutien d'étiage à destination de l'usine de traitement et de pompage, située à 40 km en aval (l'Élorn, "fontaine" de plus de 350 000 Finistériens).

La préservation de la qualité de l'eau sur cette partie du bassin versant, où des actions de reconquête ont déjà été engagées depuis plusieurs années et auxquelles le Parc a contribué, constitue donc un enjeu majeur.

Du point de vue faunistique, ce ruisseau est une des principales zones de frayère pour les truites fario du lac du Drennec ; à noter également la présence abondante du chabot. La loutre d'Europe est présente sur le site.

Suite à la divagation des bovins en fond de vallée, en l'absence de clôture et de système d'abreuvement adapté, le passage répété des animaux d'une rive à l'autre s'est traduit par l'envasement et l'élargissement du lit mineur de ce ruisseau.

Partenariats

Outre les 3 établissements agricoles engagés dans le programme Comenius, 4 partenaires locaux ont œuvré pour mener à bien l'opération :

- le Parc naturel régional d'Armorique : coordination de l'opération, préparation et encadrement du chantier,
- le syndicat de bassin de l'Élorn : maîtrise d'œuvre du contrat restauration entretien Élorn (CRE),
- l'AAPPMA Élorn : maîtrise d'œuvre du CRE Élorn (encadrement des équipes),
- la Maison de la rivière : intervention pédagogique, visite commentée de l'exposition, journée découverte de la vallée de l'Élorn, des sources à la mer.

Autres intervenants sur l'opération :
- l'exploitant agricole,
- une entreprise de travaux agricoles.

Bilan

- Restauration de 600 mètres de berges : 221 jours/homme d'intervention.
- Communication, sensibilisation, pédagogie (voir articles de presse).
- Exposition à la Maison de la rivière (été 2006) : présentation du CRE Élorn 2004-2008.
- Mise en place, sur le Parcours restauré, d'indicateurs piscicoles par pêche électrique dans le cadre du CRE Élorn 2004 - 2008 .
- Suivi photographique du parcours restauré.

Perspectives

L'intérêt de cette opération, réalisée en septembre 2005, est confirmé et rejoint les attentes et les propositions retenues par le groupe de travail chargé d'élaborer les propositions de positionnement et de stratégie du Parc dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2009-2021.

Ainsi, la sédimentation et le colmatage des têtes de bassin ont-ils été considérés comme un véritable enjeu, notamment sur le petit chevelu (source fiches ROM-CSP).

En réponse, il est prévu :
- de contribuer à l'inventaire exhaustif du réseau hydrographique,
- d'affiner la collaboration ONEMA/Fédération des AAPPMA/AAPPMA, associations naturalistes (voir fiches actions Natura 2000),
- de contribuer au « bon fonctionnement » de Parcours témoins avec indicateurs,
- de relancer la démarche ZNIEFF eau douce.

Synthèse

La pédagogie et l'accueil du grand public, notamment scolaire, sont un point fort des acteurs du territoire du Parc, notamment au travers des animations proposées par les musées, écomusées et maisons à thèmes du territoire, qui constituent autant de clés pour découvrir les richesses et la variété du patrimoine naturel et culturel.

Les relations avec les élus locaux et les agents des collectivités locales s'exprimaient essentiellement au travers des journées d'« information-formation ». Elles ont remporté un vif succès, qui s'est toutefois progressivement amoindri. Cela tient vraisemblablement à la multiplication des réunions générées tant par les nouvelles institutions (pays, communautés de communes...) que par les nouvelles pratiques de « bonne gouvernance » mises en œuvre pour contribuer à l'élaboration de documents de planification (SCoT, PLU, SAGE, DOCOB, Natura 2000...), qui mobilisent de plus en plus les élus locaux.

Cette mission de pédagogie, décrite dans le décret du 2 mai 2007, qui fixe les missions fondamentales des PNR, doit continuer à être menée de façon novatrice.

Enfin, les relations internationales, qui existaient essentiellement dans le cadre du jumelage avec le Parc national du Pembrokeshire (pays de Galles), se sont quelque peu relâchées, mais la mise en œuvre du programme HEATH Landes a permis de nouer des liens forts avec plusieurs partenaires européens (îles Britanniques, Allemagne, Pays-Bas).

Le territoire dans sa diversité

Le Parc organise, co-organise et parraine de multiples manifestations en période estivale et hors saison, tant à l'attention des habitants que des touristes, dans les domaines de l'environnement, de la culture, de l'économie.
Il s'agit d'événements aussi divers que le Rassemblement du sauvetage en mer à Camaret, les foires rurales de Scrignac, le Marché sur l'eau au Drennec ou le Salon des races domestiques, des expositions, animations, portes ouvertes, débats, échanges avec le milieu universitaire, veillées grand public, découvertes des milieux naturels...
Chaque année, des dizaines de milliers de personnes participent à ces activités, dont les médias rendent compte, selon l'événement, aux niveaux local, régional voire national.

Ces manifestations trouvent leur public et restent nécessaires, tant pour l'animation en saison touristique que pour faire connaître le Parc à sa population (qui se renouvelle avec l'arrivée de « néo-ruraux »). Les quarante ans du Parc, en 2009, seront l'occasion d'expérimenter le vivre ensemble et de repenser le territoire avec ses habitants.

RÉCAPITULATIF :

FAIRE PARTAGER LES OBJECTIFS DU PARC

Sensibilisation - formation - relations internationales

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Poursuivre l'information et la sensibilisation des élus et de la population en privilégiant les nouvelles problématiques (voir actions nouvelles / perspectives)
- Privilégier les manifestations favorisant une meilleure connaissance du Parc et de ses actions
- Poursuivre l'action pédagogique en lien avec l'Éducation nationale et les gestionnaires des équipements (musée, écomusées, centres d'interprétation)
- Développer les relations internationales en s'inscrivant dans des programmes existants (Chili, Madagascar)

Actions nouvelles / perspectives

- Informer, sensibiliser sur les paysages, l'urbanisme, l'architecture
- **Action transversale :** Informer, sensibiliser sur le changement climatique, les énergies (1)
- **Action transversale :** Vers un programme INTERREG PAYSAGE (2)

(1) (2) voir également chapitre Connaître – protéger – mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel (thème paysage)

LES MOYENS

Article 30
LE SYNDICAT MIXTE

Article 31
LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Article 32
LE PERSONNEL DU PARC

Article 33
CRÉATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Article 34
LE PLAN DE COMMUNICATION

Article 35
CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 36
LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS

Article 37
LES PARTENAIRES PRIORITAIRES

Article 38
DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE D'IROISE AU PARC NATIONAL MARIN

Article 39
LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE AVEC L'ÉTAT

Article 40
LA CONFÉRENCE ANNUELLE

Pour en savoir plus
LES ZOOMS

Synthèse

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan

Article 30
LE SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte est chargé de la mise en œuvre de la charte.	
Le comité syndical délègue au bureau les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre des décisions.	Le bureau se réunit chaque début de mois, dans une commune différente.
Les délégués de secteurs sont associés au suivi de l'action du Parc, lors des réunions de secteurs.	Les réunions de secteurs annuelles sont organisées préalablement à la conférence annuelle.
Le conseil scientifique peut assister et conseiller le comité syndical sur des dossiers concernant les sciences de la nature et les sciences humaines.	À titre d'exemple, le conseil scientifique a produit au bureau du Parc un rapport d'expertise sur un projet d'épandage de boues issus d'un établissement agro-industriel (2005) (voir article 31 - « le conseil scientifique »).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 31 **LE CONSEIL SCIENTIFIQUE** Cette commission consultative :	La charte de 1997 a été l'occasion de doter le conseil scientifique d'un règlement intérieur (voir délibération du 24/01/2000). Il est composé de 3 collèges : - une quinzaine de membres actifs : des personnalités issues de la communauté scientifique et technique régionale, dans le domaine des sciences de la nature et des sciences humaines, - des membres de droit : 3 représentants du syndicat mixte, - des membres associés : techniciens de services de l'État. 10 réunions plénières se sont tenues sur la période 1997-2007 (dont 3 extraordinaires). (Voir zoom n°21).
- détermine des orientations de recherches prioritaires pour mieux cibler les actions dans le domaine du développement, de la culture et de l'environnement,	Proposition et réalisation d'étude cartographique « évolution des surfaces de landes dans les monts d'Arrée » (en lien avec le programme foncier test).
- évalue et fait connaître les différents travaux d'étude et de recherche concernant le territoire du Parc,	9 études ont fait l'objet d'analyses. 2 publications (« Cahiers scientifiques du Parc ») ont été réalisées.
- conseille sur des questions d'actualité (notamment dans le cadre des consultations).	Pour la plupart, les avis du conseil scientifique, dans le cas des dossiers relevant d'une consultation réglementaire (installation classée...), ont été pris en compte par le bureau. Lorsque l'avis concerne un projet sous maîtrise d'ouvrage Parc, ils ne sont pas systématiquement pris en compte.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan

Article 32

LE PERSONNEL DU PARC

Pour l'essentiel, le Parc bénéficie des compétences nécessaires pour mener les missions détaillées dans la charte. Certaines actions nécessitent toutefois des moyens supplémentaires ou des redéploiement de moyens afin :	
- d'œuvrer en faveur du maintien et de la diversité des paysages et du cadre de vie,	Non réalisé. Toutefois, à partir de 2005, quelques thèmes liés aux problématiques du paysage ont été analysés avec l'architecte conseil de l'État et la DIREN : l'intégration des bâtiments agricoles, l'observatoire photographique du paysage (voir article 20 « maintenir la diversité des paysages et du cadre de vie »).
- de créer un poste de documentaliste pour assurer le fonctionnement du centre de documentation,	Non réalisé : poste non créé (voir article 33 - « création d'un centre de documentation »).
- d'assurer la gestion des espaces naturels remarquables (animation, suivi, gardiennage des milieux sensibles, prévention des risques d'incendies, participation à l'entretien et à la gestion des sites les plus fréquentés [réseau de sentiers, signalisation] et les plus sensibles [suivi des populations de castors], collaboration à la mise à jour des inventaires et des documents cartographiques, faunistiques et floristiques, contrôle des opérations d'entretien et de gestion des milieux, respect des réglementations [circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels]).	La plupart de ces missions sont aujourd'hui assurées par le personnel en place, notamment au sein du service environnement. À noter en outre la pérennisation de 6 postes « emplois-jeunes» comme agents d'entretien des espaces naturels. Durant la période 2003-2005 : 3 postes sur le continent, 3 postes sur les îles (2 à Ouessant) et 1 poste à Sein financé à hauteur de 40 % par la commune). (Voir zoom n°2 - zoom n°7 - zoom n°9 - zoom n°25).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 33 **CRÉATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION**	
Rechercher les moyens pour créer un centre de documentation (centre de ressources et observatoire du territoire ouvert au grand public au sein du nouveau siège).	Non réalisé : au cours de la période 1997-2007, le Parc s'est d'abord attaché à regrouper le personnel des différentes équipes (services administratifs, environnement, culture, tourisme, communication) sur un site central, au cœur de la petite ville du Faou. D'importants travaux de restauration de bâtiments se sont déroulés au cours d'une première phase en 1997 puis dans un second temps en 2006-2007. Une dernière tranche est prévue en 2008-2009 concernant le service technique.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 34 **LE PLAN DE COMMUNICATION**	
Contact auprès des médias.	La diversité et la multiplicité des manifestations, tant celles organisées par le PNRA que celles auxquelles il contribue, en lien étroit avec de très nombreux partenaires, favorisent les contacts avec les médias, tant la presse écrite, télévisée que radiophonique. Il convient de souligner que chaque année plusieurs dizaines d'articles de presse, tant locaux que régionaux, voire nationaux, couvrent ces divers événements (comme en atteste la revue de presse du PNRA). Ces retombées confirment la vitalité et la grande diversité des actions menées. En octobre 2005, le Parc a recruté une chargée de mission communication - relations de presse (voir zoom n° 2).
Diffuser un journal interne.	Voir diffusion du journal « La vie du Parc/Buhez ar Parc » - 1 à 3 numéros/an - 50 000 exemplaires.
Diffuser une note d'information auprès des élus.	Voir la « Lettre du Parc » : 1 à 3 numéros/an - 1 500 exemplaires.
Diffuser le Cahier scientifique du Parc.	Édition du tome 3 (2002).
Organiser des journées d'information thématiques à l'intention des élus.	Voir article 27 - « formation et information des élus locaux ».
Organiser des animations, à partir des équipements, des journées portes ouvertes, universités d'été, cycles de conférences.	Le Parc organise et contribue à de très nombreuses animations, tant dans le domaine de l'environnement que dans celui de la culture et sur tous les thèmes constituant des enjeux majeurs : économie durable, eau et agriculture, etc. qui chaque année réunissent plusieurs dizaines de milliers de participants (voir zoom n°26).
Mettre en place des points « information » dans les villes portes.	Pour plus de détails, voir l'article 13 « promouvoir et organiser le tourisme de découverte ». À noter qu'à travers ses nombreuses éditions (lettre, journal, documents d'appel, affiches), le Parc édite en moyenne plus de 100 documents différents.
Participer aux salons spécialisés.	Le Parc participe à plusieurs salons, notamment dans le domaine du tourisme (Nantes, Rennes) ou encore, chaque année, par exemple au Salon de l'agriculture à Paris (voir l'article 13 - « promouvoir et organiser le tourisme de découverte »).
Communiquer par l'événement.	Depuis 1997, le Parc d'Armorique a organisé des événements rassemblant de 5 000 à 40 000 personnes visant à présenter la spécificité du territoire en résonance avec ses grands enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels, des îles de l'Iroise aux monts d'Arrée. Il intervient aussi en co-organisant ou en parrainant des manifestations avec ou auprès de nombreuses associations ou collectivités.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 35 **CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES** Le Parc donne son avis sur les dossiers :	
- soumis à étude d'impact ou relevant des installations classées,	Le Parc assure l'instruction systématique des dossiers relevant de la réglementation sur les installations classées (voir zoom n°22). Voir également avis formulés sur projets en site Natura 2000 (les notices d'incidences).
- les projets en sites inscrits et sites classés,	Le Parc assure l'instruction des dossiers qui lui sont soumis pour avis (demandes de boisements, d'arasements de talus, etc. (voir zoom n°23).
- d'urbanisme,	Réalisation partielle : depuis 2005, le Parc s'engage progressivement dans le suivi des documents d'urbanisme.
- si nécessaire, solliciter le conseil scientifique ou des experts extérieurs.	Voir article 31 - « le conseil scientifique » et zoom n°21, notamment l'avis formulé sur un plan d'épandage agro-industriel qui a mobilisé un collège d'experts nationaux dans le domaine de l'agro-pédologie.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 36 **LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS**	
Favoriser les partenariats avec l'Éducation nationale.	Voir notamment le Cahier pédagogique (voir article 28 - « les scolaires »).
Créer des produits « clé en main » valorisant la richesse « équipements-territoire ».	Voir les commentaires de l'article 13 sur ce point. La création de « produits clé en main » relève d'un partenariat avec les professionnels du tourisme, le domaine de compétence du Parc portant plutôt sur l'éducation à l'environnement.
Organiser des rencontres annuelles à l'intention des élus et du personnel des associations gestionnaires.	Réalisé, mais à développer.
Diffuser l'information à partir d'un bulletin de liaison semestriel.	Réalisation partielle : un bulletin de liaison semestriel a été réalisé de juin 1998 à avril 2000.
Poursuivre la promotion du réseau dans les salons et manifestations diverses.	Réalisé.
Missions confiées à un coordinateur ayant également en charge la signalisation.	Plusieurs agents interviennent dans différents domaines ayant trait au réseau des équipements du Parc (équipe technique pour le montage et la maintenance d'expositions, équipe communication pour l'organisation et la présence sur les salons...). À noter également la forte implication du service culturel. Celui-ci, en plus de la réalisation d'expositions, assure la conservation des collections des deux musées d'Ouessant gérés par le Parc (musée des Phares et Balises et Maisons du Niou), ainsi que celle de l'écomusée des monts d'Arrée (voir zoom n°24). Pour autant, malgré toutes ces actions, aucun agent n'a été désigné pour travailler spécifiquement sur l'animation du réseau.

Article 37
LES PARTENAIRES PRIORITAIRES

Cet article liste de manière quasi exhaustive les commissions, comités et groupes de travail auxquels le Parc s'engageait à participer pour mener à bien les missions précisées dans la charte, tant dans le domaine de l'environnement, de la culture, que du développement économique.

Les élus et les techniciens du Parc ont participé régulièrement aux travaux de différentes commissions, comités de gestion (de la Réserve naturelle d'Iroise, du conseil scientifique, du Conservatoire botanique national...), des comités de pilotage et groupes de travail Natura 2000, contrat de baie « Rade de Brest », des CLE (commissions locales de l'eau pour les SAGES Aulne et Élorn, etc.).

Les principes de bonne gouvernance, la multiplication des structures, la mise en place d'outils de planification, de schémas et de programmes divers visant à mieux gérer les espaces naturels (cf. Natura 2000), à reconquérir la qualité de l'environnement (cf. SAGE pour la problématique eau et milieux aquatiques), à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme, les nouvelles compétences attribuées aux collectivités territoriales (Conseil régional de Bretagne, Conseil général du Finistère), nécessitent, pour assurer une véritable transversalité et une bonne cohérence dans les décisions, de participer à un grand nombre de réunions de concertation.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan

Article 38
DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE D'IROISE AU PARC NATIONAL MARIN

Créée en 1988, dans le cadre du programme « Man and Biosphere » de l'Unesco, la Réserve de biosphère d'Iroise concrétise une reconnaissance internationale de la valeur patrimoniale du secteur insulaire et maritime du Parc, un engagement des collectivités à orienter les activités humaines vers un développement durable, une mobilisation de la communauté scientifique pour concentrer une recherche sur cet espace afin qu'il serve de référence. Porteur de cette initiative le Parc s'engage à :	
- assurer un lieu d'échange permanent entre les divers acteurs concernés par la gestion de cet espace, en renforçant son action au sein du comité de gestion de la Réserve de biosphère,	Réalisation partielle. Le PNRA a : - animé plusieurs réunions du comité de gestion et réuni le comité scientifique de la RBI à plusieurs reprises, - participé à la proposition d'extension du périmètre de la réserve à l'île de Sein, - mené pendant toute la période, des actions dans les îles habitées (lutte contre l'enfrichement, restauration du petit patrimoine bâti), ainsi que des actions de mise en valeur et de médiation du patrimoine culturel (via le musée des Phares et Balises et l'écomusée du Niou). Toutefois, le Parc n'a pas communiqué suffisamment sur ces actions et sur les enjeux de la Réserve de biosphère, ni engagé l'élaboration du guide d'aide à la gestion exigé par l'Unesco. À la demande des services de l'État, le Parc n'est pas intervenu pendant l'instruction du dossier portant création du parc naturel marin d'Iroise. Après une mise en sommeil du label durant deux mois, dans le contexte de création du PNMI pour éviter toute confusion en termes de communication, MAB France a réaffirmé la responsabilité pleine et entière du Parc d'Armorique pour l'animation de la Réserve de biosphère d'Iroise. Le Parc s'est engagé à lancer la procédure d'élaboration du guide d'aide à la gestion. Le bilan des connaissances sur les patrimoines naturels et culturels a été dressé en 2007 et se poursuivra en 2008.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
- apporter sa contribution au sein du réseau national, animé par MAB France,	Le PNRA a organisé la réunion du groupe pédagogique du réseau national MAB à Ouessant en 2006, et participé à sa réunion de 2007, dans la réserve du mont Ventoux. Le PNRA soutient le projet de jumelage scolaire entre deux réserves de biosphère (Ouessant et Pont de Montvert : RBI, Réserve de biosphère des Cévennes) et a proposé des activités gratuites de découverte du patrimoine local aux élèves cévenols en septembre 2007. En terme de communication, à noter la mise à jour du descriptif de la Réserve pour le site Internet MAB France. Le PNRA a participé à la réflexion sur le nouveau label des réserves de biosphère et le projet de panneaux de présentation des RB. Une plaquette a été réalisée sur l'entretien des espaces naturels sensibles d'Ouessant qui sera éditée en 2008, une autre est en projet, également pour 2008. Une feuille d'information sur la réserve et les îles habitées paraîtra début 2008.
- œuvrer pour la réalisation d'un Parc national marin.	Le PNRA a suivi la procédure et donné un avis favorable à la création du Parc naturel marin d'Iroise, dont le décret de création a été signé en septembre 2007. La longue procédure liée à cette création, explique en grande partie les difficultés rencontrées pour l'animation du Comité de gestion de la Réserve de biosphère d'Iroise (confusion, manque de lisibilité pour les populations, relations et partage des compétences...).

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan
ARTICLE 39 **LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE AVEC L'ÉTAT**	
Prise en compte par les services de l'État, des orientations et des mesures détaillées de la charte qui reconnaît au territoire du Parc son caractère expérimental et exemplaire.	Voir convention signée en novembre 2007.

Références de la charte 1997-2007	Éléments de bilan

Article 40
LA CONFÉRENCE ANNUELLE

Organisation annuelle d'une réunion bilan avec l'ensemble des partenaires, notamment les différents services de l'État.	Depuis 1997, des rencontres annuelles entre les services de l'État et le PNRA sont organisées chaque année, en étroite collaboration avec la préfecture et la DIREN. Ces rendez-vous permettent : - de prendre connaissance des actions menées par chaque partenaire au cours de l'année écoulée, - d'évaluer ces actions par rapport aux objectifs de la charte et des conventions particulières, - de débattre des actions envisagées par chaque partenaire pour l'année à venir, - de s'assurer des convergences et des cohérences des actions avec les orientations et les mesures de la charte. Préalablement à cette conférence, le bureau du Parc organise des réunions de secteurs avec les communes concernées, destinées à faire le bilan des actions en cours et à fixer les objectifs pour l'année à venir. Ces rencontres associent les délégués des communes au Parc.

LES MOYENS

LES ZOOMS

21 - Le conseil scientifique
(Article 31)

22 - L'instruction des dossiers installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
(Article 35)

23 - Déclaration en sites inscrits (arasement de talus)
(Article 35)

24 - Inventaire et conservation des collections muséographiques
(Article 36)

25 - Bilan de l'utilisation de la taxe Barnier
(Article 38)

26 - Communiquer par l'évènement
(Article 13, 26, 34)

Zoom n° 21

Le conseil scientifique (Article 31)

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC

Objectifs

Ainsi que le préconise la Fédération des Parcs régionaux et le ministère de l'Environnement, le PNRA s'est doté d'un conseil scientifique, structure consultative dont la finalité figure dans la charte de 1997, mais aussi dans les statuts du syndicat mixte. Ses missions :
- déterminer des orientations de recherches prioritaires, qui permettent de mieux cibler les actions dans les domaines du développement, de la culture et de l'environnement,
- évaluer et faire connaître les différents travaux d'étude et de recherche concernant le territoire ,
- conseiller sur des questions ponctuelles d'actualité que ce soit à propos de ses propres activités [du Parc] ou celles relatives à d'autres intervenants (dans le cadre des consultations notamment),
- alimenter une réflexion globale sur l'intégration exemplaire des activités humaines dans l'environnement.

Partenaires - Financement

Le conseil scientifique du Parc regroupe actuellement une quinzaine d'experts appartenant à des organismes publics régionaux de recherche scientifique et technique, dans le domaine des sciences de la nature et des sciences humaines (université de Rennes 1, UBO, INRA, BRGM). Des membres permanents y sont associés (Conseil régional, Conseil général du Finistère, DIREN, DRAF, SDAP).
Les frais de déplacement pour réunions ou autres activités du conseil sont pris en charge par le PNRA, qui met à disposition du conseil un agent (10 % estimé d'un temps complet).

Bilan

Afin de préciser la composition, les modalités d'admission-démission, le fonctionnement et les relations entre conseil et syndicat mixte, le conseil scientifique s'est doté d'un réglement intérieur (adopté le 4 février 1999). Ce règlement a été ratifié par le bureau du Parc par délibération du 24 janvier 2000.
Depuis 1997, il s'est réuni sur une base annuelle (13 réunions) avec une participation moyenne des 2/3 des membres.
Le conseil scientifique était représenté à des séminaires organisés par la Fédération des PNR (Fontevraud, 2000, Parc du Pilat, 2005, journées annuelles des PNR 2005 et 2006).

Quelques éléments de bilan au regard des missions :

- Mission 1 « Orientations de recherches » : sans doute l'activité la plus restreinte du conseil si l'on excepte l'étude de l'évolution des surfaces de lande dans les monts d 'Arrée sur la période 1975-2000.

- Mission 2 « Évaluation-dissémination des recherches » : activité en deçà de l'objectif (2 publications en dix ans) avec toutefois une analyse de 12 études intéressant le territoire du Parc.

- Mission 3 « avis-conseils » : activité importante avec 12 avis formulés à l'attention des élus (dont 2 sur autosaisine) à propos de projets d'aménagement, de développement ou de conservation (réserves biologique, géologique) relevant de maîtrise d'ouvrage PNRA (6 cas) ou autres porteurs de projet (installation classée).
12 avis ont été formulés sur :
le projet ONF de réserves biologiques domaniales (forêts du Cranou et d'Huelgoat), la gestion d'un site par la Fédération départementale des chasseurs (Brasparts), le programme test 1999-2001 de maîtrise foncière le dossier IC abattoir Tilly Sabco, la constitution d'une réserve naturelle géologique, le classement du lac Saint-Michel en « grand lac intérieur », le projet d'orientation du domaine de Menez Meur, le projet de coopération INTERREG landes, la « carte d'identité du PNRA », l'évolution des milieux naturels dans les monts d'Arrée, l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Parc, le programme de conservation de l'abeille noire écotype breton.

À noter une expertise et avis sur un dossier installation classée concernant un plan d'épandage agro-industriel (abattoir Tilly Sabco - 2005) et une autosaisine sur ce même dossier, suite à une seconde demande d'autorisation, liée à un contentieux au tribunal administratif.

- Mission 4 « Réflexion globale » : quelques propositions méthodologiques en matière d'évaluation des politiques publiques, notamment la charte du Parc, ont été formulées (séance extraordinaire).

Perspectives

Le Parc, tout en maintenant les missions globales actuelles du conseil scientifique, devra renforcer les liens entre scientifiques et élus, scientifiques et techniciens, scientifiques et population qui ignore ce conseil ou semble méconnaître ses prérogatives. La communauté scientifique régionale, de son côté, pourra plus systématiquement s'appuyer sur le territoire du Parc comme terrain d'étude et d'expérimentation (en matière d'évaluation et de prospectives notamment) au service de la collectivité régionale, le cas échéant dans des programmes inter-Parcs.

Zoom n° 22

Consultations réglementaires (Article 35)

L'instruction des dossiers installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Dans le cadre des consultations réglementaires sollicitées par l'État, les Parcs naturels régionaux donnent un avis simple sur les projets soumis à étude ou notice d'impact ou sur les dossiers relevant de la réglementation des installations classées (décret 88-443 du 25 04 88). À ce titre, « l'État veillera, dans le cadre des procédures d'autorisation, à la qualité des études d'impact en ce qui concerne la flore, la faune, les paysages, la qualité de l'eau... » ; « Le Parc pourra être entendu en tant que de besoin et sera invité à participer à l'examen des dossiers concernant son territoire par le conseil départemental d'hygiène, la commission départementale des carrières ».

Objectif

L'objectif de la loi sur les ICPE est de permettre, au terme d'une procédure, l'installation et le développement des entreprises, tout en préservant l'environnement.

L'avis du Parc a principalement pour but d'améliorer l'étude d'impact et plus précisément les aspects concernant la qualité des eaux, le milieu naturel, la faune, la flore et le paysage (bocage, intégration des bâtiments).

Partenaires - Financement

Au niveau départemental, les principaux partenaires sont la préfecture, qui transmet les dossiers au Parc pour analyse et les services instructeurs : la DDSV et la DDAF.

L'instruction des dossiers occupe un chargé d'étude technique à trois quarts temps (poste emploi-jeune pérennisé en 2005).

L'avis du Parc a principalement pour but d'améliorer l'étude d'impact et plus précisément les aspects concernant la qualité des eaux, le milieu naturel, la faune, la flore et le paysage (bocage, intégration des bâtiments).

Bilan

Depuis décembre 2000, le PNRA systématise ses avis : 124 dossiers ont été analysés, ce qui a permis au Parc de mesurer l'importance des dossiers installations classées sur son territoire, par type d'installation, de connaître l'origine géographique des pétitionnaires, etc.

TYPES D'INSTALLATIONS CLASSÉES

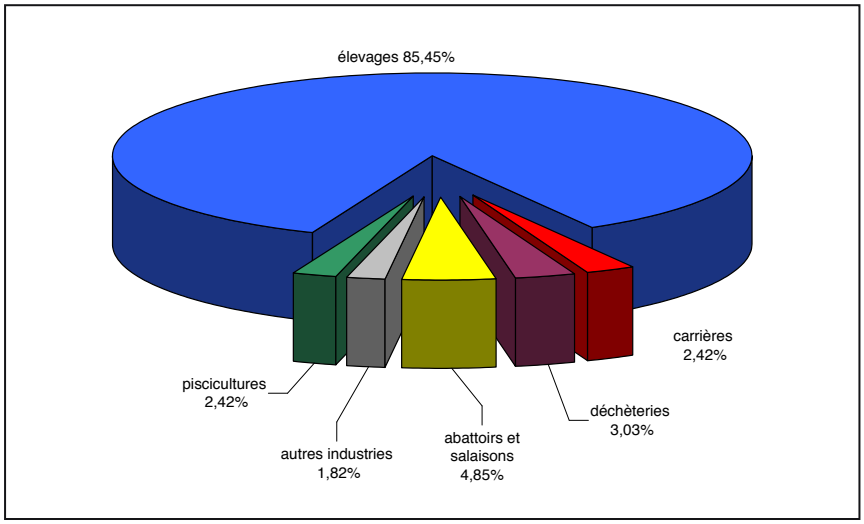

Depuis 2002, nos avis et les mesures compensatoires qui les accompagnent (talus, bandes enherbées, etc.) ont été progressivement repris dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation.

En 2004, le Parc a participé à des journées de formation, organisées par l'IRPA à l'intention des commissaires enquêteurs de Bretagne.

Fin 2006, le bilan précis de cette instruction, détaillant les points négatifs ou à améliorer, a été effectué (voir ci-contre) et présenté en préfecture, en présence de la DDAF et la DSV, afin d'améliorer l'instruction des dossiers et la qualité des études.

Perspectives

L'objectif est de poursuivre ce travail jugé utile par les services de l'État, les communes et les différents partenaires associatifs, et ainsi de tout mettre en œuvre pour obtenir des études d'impact de qualité.

Suite à la réunion en préfecture, afin d'améliorer encore la consultation, il a été convenu :

- d'organiser une journée d'information à l'intention des élus municipaux du Parc,
- de produire une grille d'aide à l'analyse des dossiers ICPE à l'intention des communes afin de les impliquer le plus en amont possible dans la procédure,
- de contribuer à définir un cahier des charges à l'intention des bureaux d'études et viser ainsi un objectif étude d'impact de qualité, conforme aux dispositions réglementaires,
- d'obtenir l'assurance que les dispositions contenues dans les arrêtés préfectoraux sont réellement mises en œuvre (mise en place de haies, reconstruction de talus...).

EXTRAIT DU BILAN DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Types d'élevages

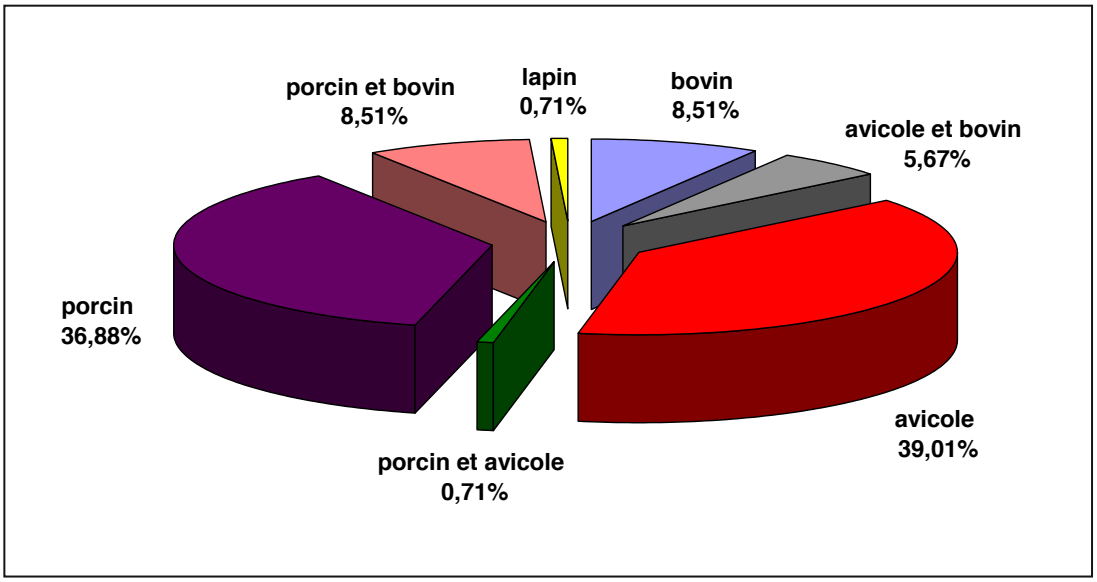

Avis du Parc sur les dossiers icpe

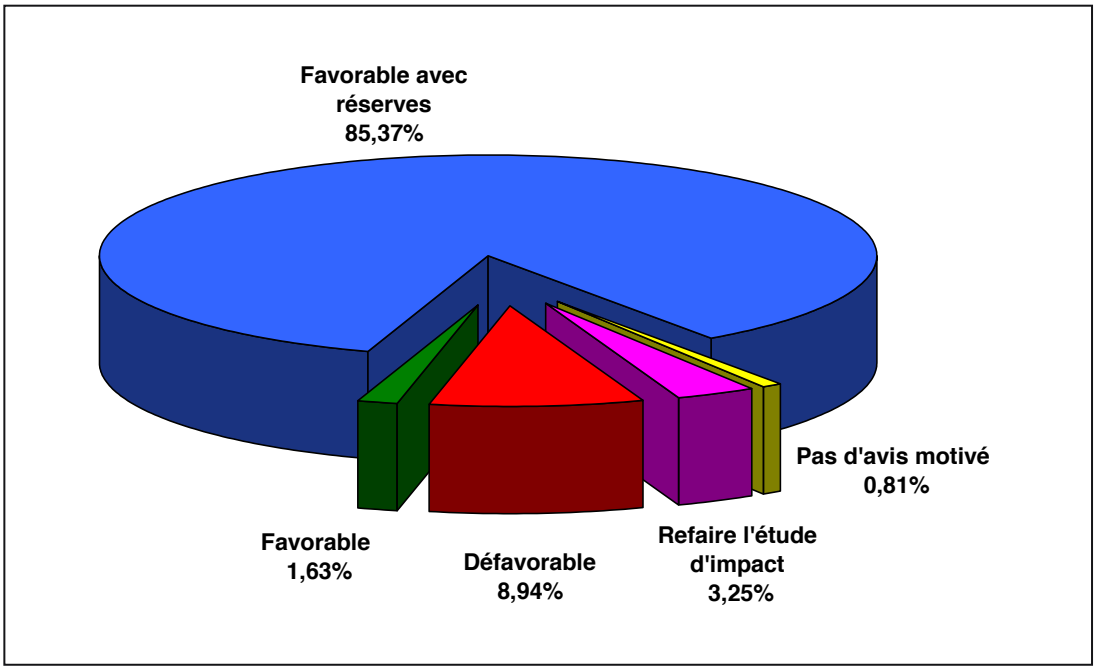

Nombre de dossiers ICPE par commune

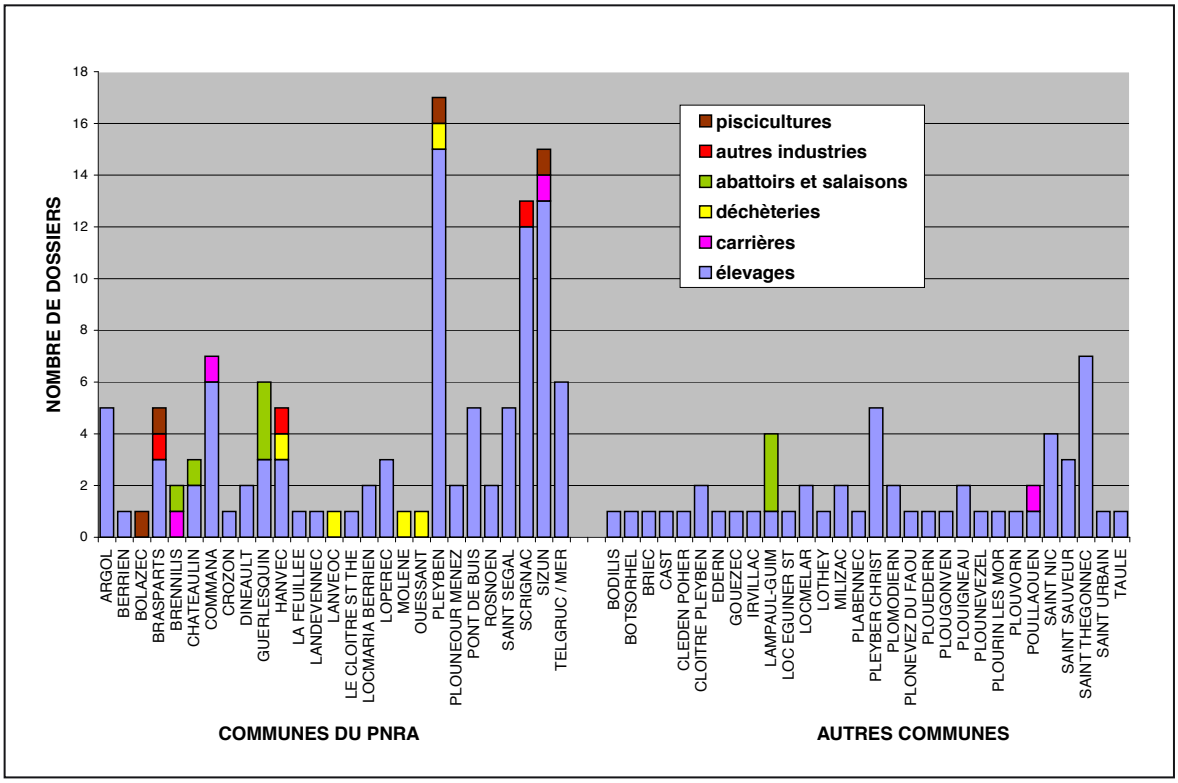

Répartition des élevages ICPE selon leur localisation par rapport au territoire du PNRA

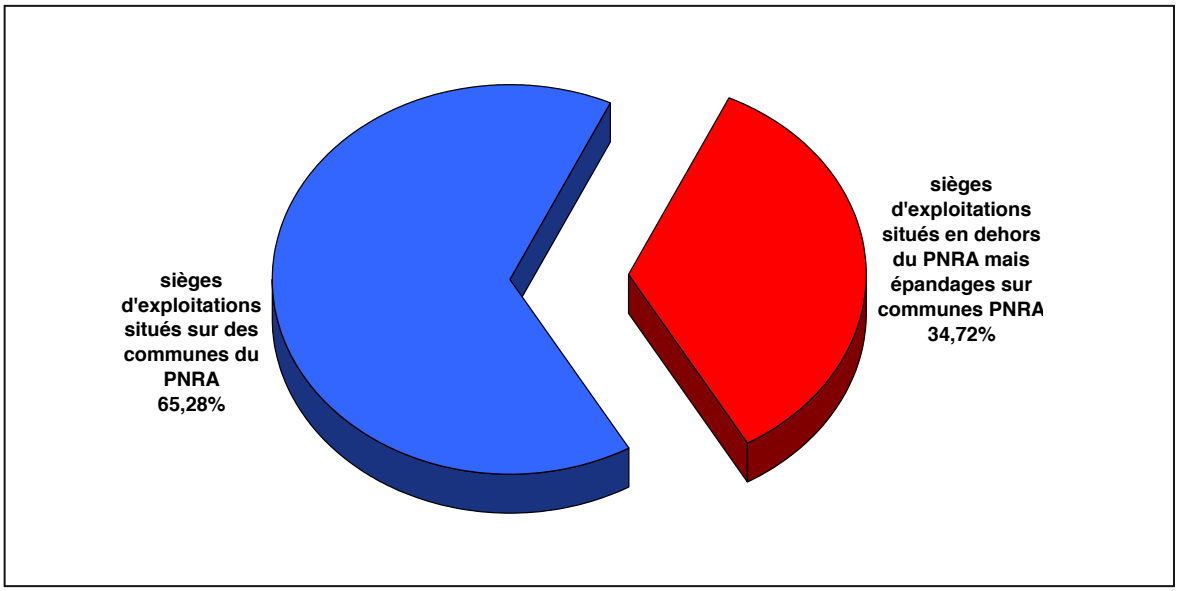
sièges d'exploitations situés sur des communes du PNRA 65,28%
sièges d'exploitations situés en dehors du PNRA mais épandages sur communes PNRA 34,72%

Zoom n° 23

Consultations réglementaires (Article 35)

Déclaration en sites inscrits (arasement de talus)

Conformément à l'article 35 de sa charte, l'avis du Parc (avis simple qui ne lie pas l'organe décisionnel) est sollicité par l'État, dans le cadre de consultations préfectorales sur les sites inscrits ou classés, notamment sur le site inscrit des monts d'Arrée, créé en 1966 (57 870 ha).

Objectifs

En site inscrit, tout projet de modification de l'état des lieux, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions ou d'exploitation courante des fonds ruraux, doit être porté à la connaissance de l'administration, quatre mois avant le début de ces travaux.

L'inscription permet d'être informé des projets concernant le site et d'intervenir de façon préventive, en vue de l'amélioration de ces projets.

Concernant les talus, l'objectif du Parc est de déterminer les talus qui peuvent être arasés et ceux qu'il est important de conserver pour leur rôle anti-érosif ou leur intérêt bocager.

Dans quelques cas, le Parc propose, en contrepartie des arasements, de réaliser des talus qui jouent un rôle plus important dans la lutte contre le ruissellement et renforcent le maillage bocager.

Bilan

Depuis 1999, le Parc a reçu pour avis 72 déclarations d'arasement de talus, ce qui correspond à un linéaire total de 34,55 km, soit 4,32 km par an.
Un bilan précis des demandes instruites par le Parc a été effectué fin 2006 (voir ci-dessous) et commenté à la sous-préfecture de Châteaulin, en présence de nombreux services (préfecture, DIREN, DDAF, SDAP, CG, Chambre d'agriculture, magistrats de différents parquets, ONCFS, gendarmerie nationale).

Quelques observations :
- les avis du Parc sont généralement repris dans les avis préfectoraux transmis aux pétitionnaires.
- les arasement illicites, c'est-à-dire réalisés sans déclaration, ne peuvent être dénombrés.
- ce sont souvent les mêmes agriculteurs qui déclarent des arasements : 13,7 % des pétitionnaires représentent plus de la moitié (50,4 %) du linéaire déclaré.
- entre 2004 et 2007, le nombre de déclarations d'arasements est en augmentation.

Partenaires - Financement

Suite à un contentieux (1994), le Parc a contribué à la mise en œuvre effective des déclarations d'arasements en site inscrit, une réglementation non appliquée depuis 1966.
Les principaux partenaires sont la préfecture, qui transmet les dossiers au Parc pour analyse et les services instructeurs : le SDAP et la DDAF.
L'instruction des dossiers occupe 1/5 du temps d'un chargé d'études techniques.

Talus construit en compensation d'autres arasements

Forme détournée d'arasement de talus par le passage des bovins

Perspectives

L'objectif est de poursuivre et d'affiner le travail du Parc.
Lors de la réunion en sous-préfecture, le Parc a proposé de suivre l'évolution bocagère sur plusieurs secteurs tests en comparant les photos aériennes à différentes dates, en vue de prendre toutes dispositions dans la future charte, afin de mieux préserver ce patrimoine.

EXTRAIT DU BILAN DE L'INSTRUCTION DES DÉCLARATIONS D'ARASEMENTS DE TALUS DANS LE SITE INSCRIT DES MONTS D'ARRÉE

Avis du Parc sur les déclarations d'arasement de talus

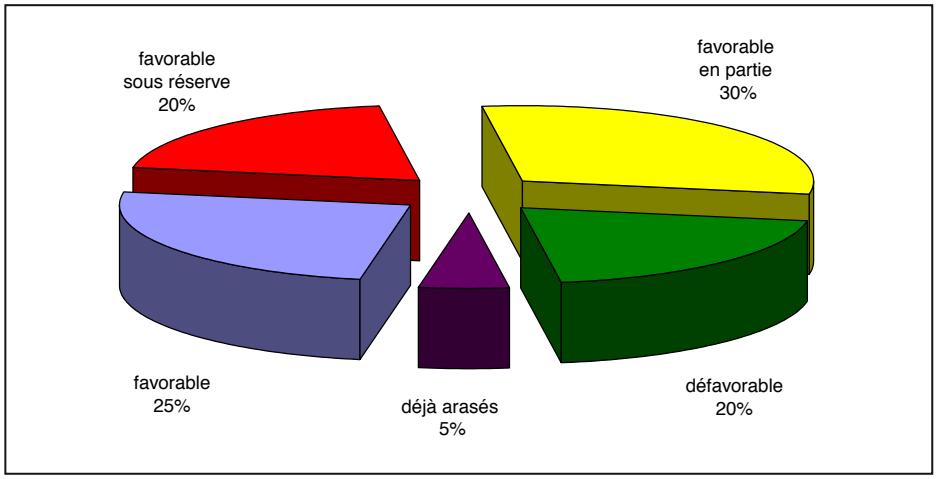

Linéaire déclaré par pétitionnaire

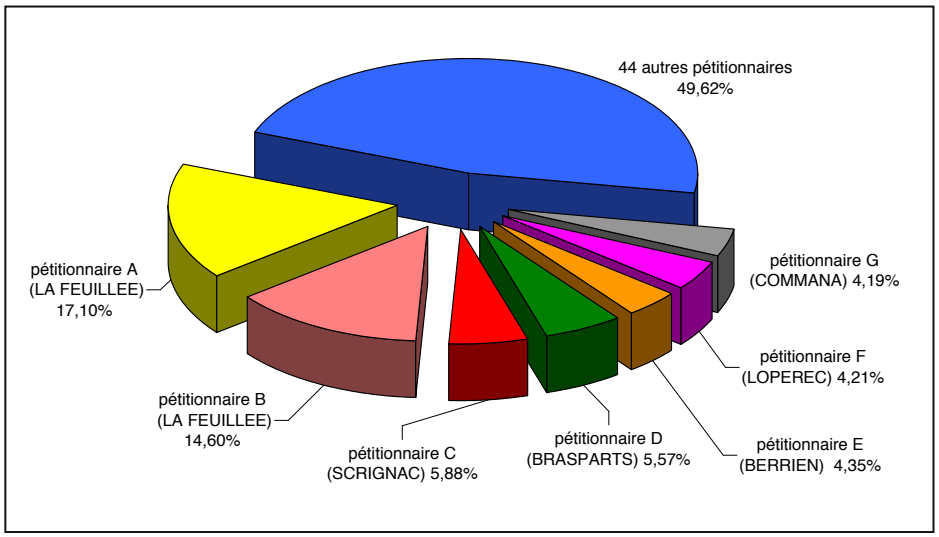

DÉCLARATIONS D'ARASEMENT DE TALUS PAR ANNÉE

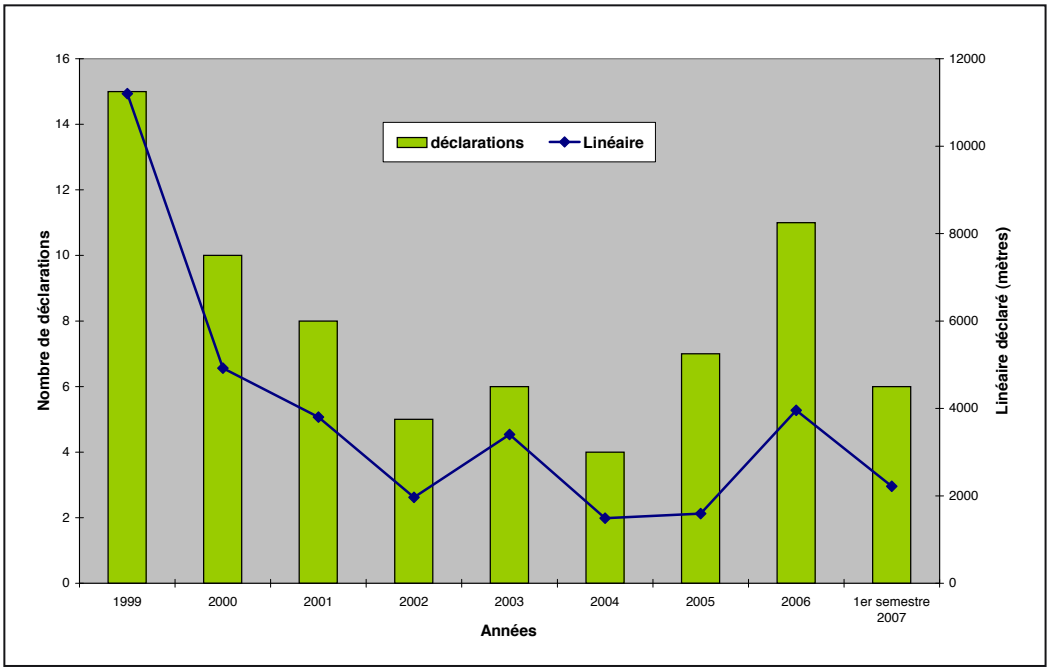

DÉCLARATIONS D'ARASEMENT DE TALUS PAR COMMUNE

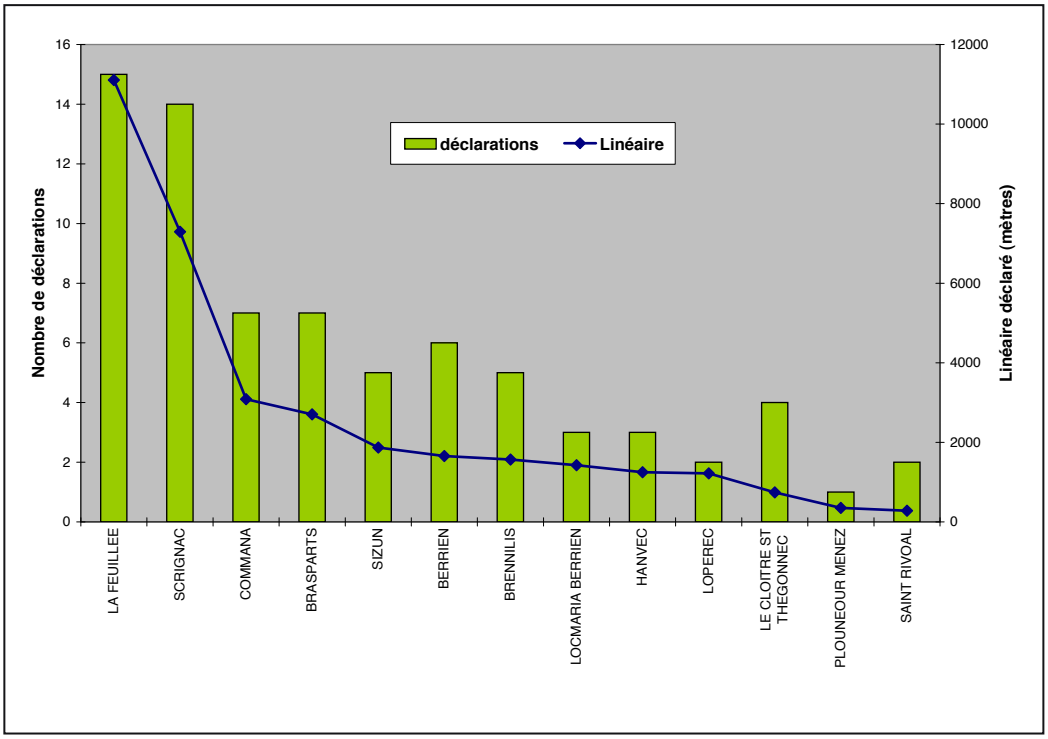

Depuis sa création, et notamment depuis 1985, le Parc a réalisé de nombreux équipements qui assurent :
- l'accueil, la sensibilisation, l'information et la formation du public et des scolaires sur des thèmes spécifiques,
- la conservation, l'étude et la transmission du patrimoine (musées et écomusées, dont 5 équipements porteurs du label Musée de France).
Le Parc apporte son soutien aux équipements muséographiques dans leur mission de conservation des collections. Il mène d'une part des actions de récolement et d'inventaire des collections, obligatoires dans le cadre de la loi de janvier 2002 sur les Musées de France, et d'autre part des actions de conservation préventive sur les objets.
Dans ce but, le Conseil général du Finistère a détaché au PNRA un conservateur du patrimoine de 1984 à 1998. Lors du départ en retraite de celui-ci en 1998, le poste n'a pas été reconduit et le Parc finance depuis 2001 un poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Objectif

Assurer l'inventaire et la conservation des collections des musées gérés par le Parc (musée des Phares et Balises et Maisons du Niou à Ouessant et écomusée des monts d'Arrée).

Bilan

En 2003, le PNRA a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion de collections muséographiques, ainsi que de matériel informatique et photographique, afin d'entreprendre l'informatisation de l'inventaire de ses musées.
Une campagne de récolement des collections et de traitement des objets a été entreprise sur Ouessant, au musée des Phares et Balises et à l'écomusée du Niou.
Un travail spécifique sur le traitement et le conditionnement des textiles a été mené dans les écomusées du Niou et des monts d'Arrée, avec les conseils et l'appui d'une restauratrice de costumes, spécialiste en conservation préventive.

Par ailleurs, des financements conjoints de la Drac, du Conseil général du Finistère et du PNRA ont permis d'étendre ces actions d'inventaire et de conservation à l'ensemble des équipements conservant des collections. Une vacataire, recrutée sur une période de un an, a entrepris, en collaboration avec le service muséographique du Parc, le récolement de l'inventaire des collections de l'écomusée des monts d'Arrée, avec couverture photographique et marquage des objets. Ce travail d'inventaire est effectué en parallèle avec des actions d'entretien, de traitement et de conditionnement des objets.
Cette personne a travaillé également à l'informatisation de l'inventaire du musée de l'École rurale à Trégarvan, le matériel informatique ayant été acheté par la Parc grâce au même financement.

Enfin, un soutien en matériel de conservation a pu être apporté à la Maison des vieux métiers vivants, qui entreprend elle-même l'inventaire de ses collections, sur les conseils du Parc et avec l'aide de bénévoles.

Réseau des équipements

2003 - achat et mise en place d'un logiciel d'informatisation des collections,
2005 - recrutement d'un contractuel pour le récolement et l'informatisation de l'inventaire (22/11 au 19/12),
2006 - recrutement d'un contractuel pour le récolement et l'informatisation de l'inventaire (09/01 au 03/04 + 01/06 au 01/10),
2007 - recrutement d'un contractuel pour le récolement et l'informatisation de l'inventaire (01/09/07 au 28/02/08).

Écomusée des monts d'Arrée - Commana

2003 - poursuite inventaire collections en réserves,
2004 - traitement curatif et préventif collections en réserves • Traitement/conditionnement/ inventaire collection de textiles de l'écomusée des monts d'Arrée,
2005 - poursuite informatisation de l'inventaire,
2006 - poursuite informatisation de l'inventaire • Traitement curatif et préventif collections en réserves,
2007 - poursuite informatisation de l'inventaire • Traitement curatif et préventif collections en réserves.

Musée des Phares et Balises - Ouessant

2004 - récolement inventaire collection des dépôts de l'État + couverture photographique,
2005 - récolement inventaire collections + couverture photographique.

Musée du Niou - Ouessant

2003 - poursuite inventaire collections en réserves,
2004 - traitement/conditionnement collection de textiles + inventaire informatisé de la collection, 2005 - traitement/conditionnement collection de textiles + inventaire informatisé de la collection,
2006 - janvier à mars : traitement, inventaire et conditionnement de la collection du Niou.

Musée de l'école rurale - Trégarvan

2007 - mise en route de l'informatisation des collections (achat de matériel et mise à disposition d'une vacataire sur 4 mois).

Maison des vieux métiers - Argol

2005 - suivi et conseils techniques sur l'inventaire mené par des bénévoles,
2007 - acquisition de matériel de conservation.

Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec

2004 - inventaire informatisé des collections (hors collections d'archéologie).

Partenaires - Financement

Cette action bénéficie du soutien répété de la Drac et du Conseil général du Finistère.

Perspectives

L'ensemble de la collection de l'écomusée des monts d'Arrée doit intégrer dans les prochaines années des espaces de réserves, conformes aux normes de conservation édictées par la Direction des musées de France (DMF). Pour que ce transfert s'opère dans les meilleures conditions, le récolement, le traitement et l'informatisation de l'inventaire de cette collection doivent être menés à bien avant cette échéance.
Par ailleurs, une mise à disposition des données de ces inventaires est envisagée grâce à la création d'un lien sur le site Internet du PNRA.

Zoom n° 25

De la Réserve de la biosphère d'Iroise
au Parc national Marin (Article 38)

BILAN D'UTILISATION DE LA TAXE BARNIER SUR LES ÎLES DE OUESSANT, MOLÈNE ET SEIN

Depuis 1997, les sites classés de l'Ile d'Ouessant, de l'île de Sein et de la Réserve naturelle d'Iroise bénéficient de la taxe perçue sur les passages maritimes, dite taxe Barnier, à destination de ces espaces naturels protégés.

Objectif

Le produit de cette taxe est obligatoirement affecté à la préservation et la gestion de ces espaces, afin d'assurer :
- la réhabilitation des secteurs dégradés,
- la protection et l'entretien des sites,
- l'amélioration des conditions d'accueil.

Ces objectifs convergent avec ceux de la charte, notamment l'article 17 - « assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels», l'article 38 - « de la réserve de la biosphère d'Iroise au Parc national marin » et l'article 6 - « favoriser l'emploi des jeunes ».

Bilan

Dès 1998, Le Parc a saisi l'opportunité de cette taxe et des aides du programme « nouveaux services-nouveaux emplois » (emplois-jeunes) pour constituer un service d'agents d'entretien de l'environnement et du patrimoine, sur les îles de la mer d'Iroise, réparti comme suit : 4 postes à Ouessant, 1 poste à Sein, 1 poste à Molène. À l'échéance du programme « nouveaux services-nouveaux emplois », le Parc a pérennisé deux postes à Ouessant et 1 poste à Sein (pris en charge à 40 % par la commune) (voir également zoom n°2).

L'équipe ainsi mise en place assure chaque année de nombreuses interventions :
- la restauration des paysages et des milieux modifiés par l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles,
- la lutte contre l'enfrichement dans les secteurs côtiers et en bordure des vallons humides,
- la restauration du petit patrimoine bâti : murets de pierres sèches, abris à moutons, fontaines, lavoirs, fours à soude,
- la lutte contre la dégradation des chemins surfréquentés et la création de nouveaux passages en sites classés et inscrits,
- la restauration des landes rases et pelouses de la bande côtière, dans l'optique du maintien d'une espèce rare menacée conjointement par la surfréquentation du littoral et l'enfrichement ; le crave à bec rouge (plus du tiers de la population côtière française sur Ouessant),
- l'information du public fréquentant le littoral : sécurité, protection (mise en place de panneaux d'information).

Secteur sud de l'île Molène avant l'intervention de l'équipe du Parc

Le site après le chantier de débroussaillage

Les 3 agents d'entretien des espaces naturels du continent et leur encadrant interviennent également avec les agents d'Ouessant sur Molène et Sein, à raison d'une ou deux interventions d'une semaine chaque année, pour intensifier les interventions sur ces « petites îles ».
Ces interventions font l'objet d'un rapport annuel d'utilisation de la taxe à destination de la préfecture et à la DIREN depuis 2006. Le montant précis des investissements (achat de matériels) et du fonctionnement, répartis par île, figure dans ce rapport.

Partenaires - Financement

Un décret (n° 96-555 du 21/06/1996) fixe la liste des espaces naturels protégés à destination desquels est perçue la taxe sur les passagers maritimes et mentionne les bénéficiaires du produit de cette taxe à savoir le syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique pour les sites classés de l'île d'Ouessant, les sites classés de l'île de Sein, les espaces terrestres et marins, classés au titre de la loi du 2 mai 1930 et territoires classés de la Réserve naturelle d'Iroise, située dans l'archipel de Molène.
Le montant perçu s'élève à 7 % du prix HT du billet aller, à destination des espaces protégés.
En moyenne, le Parc perçoit 60 000 euros/an, soit environ 40 000 euros pour Ouessant,
15 000 euros pour Sein, 5 000 euros pour Molène.
Chaque année, la commission « îles » du Parc réunit les élus municipaux des îles pour arrêter les projets d'action (matériels à remplacer, interventions à privilégier) pour l'année à venir et tirer le bilan de l'année écoulée. Le bureau délibère ensuite sur ces propositions.

Perspective

L'objectif est aujourd'hui de pérenniser ces actions en trouvant des relais localement. Il importe en effet de favoriser leur appropriation par les élus locaux, les associations et les particuliers, afin que la gestion des territoires insulaires fasse l'objet d'une large concertation et constitue un projet de territoire partagé et mobilisateur qui s'inscrirait dans le guide d'aide à la gestion de la Réserve de biosphère de la mer d'Iroise.

Reconstruction des murets de pierres sèches sur l'île de Sein

Zoom n° 26

Créer des événements à fort impact social et touristique pour une communication durable (Articles 13-26-34)

COMMUNIQUER PAR L'ÉVÉNEMENT

La communication par l'événement s'est imposée à partir de 1996, comme une déclinaison innovante du plan de communication, au cours de la préparation de la charte 1997-2007.

Objectif

Communiquer autrement :
Cette action s'est inscrite dans le droit fil des grandes manifestations internationales comme Brest 1996 avec l'ambition non pas de créer un méga-événement mais un événement à taille humaine, proche à la fois des habitants et des touristes.
La nature des évènements a donc concerné la diversité du territoire maritime et terrestre en présentant, en tant qu'organisateur, les spécificités du Parc naturel régional d'Armorique à travers :
- la découverte d'un patrimoine naturel, culturel, économique et social dans un cadre festif,
- la découverte d'une thématique en forte résonance avec le territoire.

Bilan

Le premier événement a concerné « Le premier rassemblement du sauvetage en mer de Camaret en 1997 ».
Premier événement en France présentant les moyens aériens nautiques et terrestres, cette fête a rassemblé 40 000 visiteurs à Camaret.
Avec 5 parrainages ministériels, 120 partenaires, l'événement a nécessité trois procédures de grands rassemblements aérien, nautique et terrestre, constituant le plus important événement organisé par le Parc d'Armorique.

Outre la fréquentation optimale de 40 000 personnes pour un site réputé sur le plan de la sécurité « en cul de sac », l'événement s'est soldé pour l'association par un résultat net positif grâce à la mobilisation exceptionnelle des partenaires.
À noter aussi que ce coup de projecteur national sur Camaret a mis en lumière la place stratégique de ce port d'interface situé à l'est du cœur de la mer d'Iroise.
Remplacée par les pompiers depuis 1987, la station SNSM mise en sommeil durant dix ans a ainsi été réactivée par la mise à disposition d'une unité de sauvetage en mer puis un peu plus tard par un canot tous temps neuf à grand rayon d'action, « Notre Dame de Rocamadour ».
En 2006, les ports du Conquet et de Douarnenez se sont quant à eux dotés de vedettes de première catégorie à rayon d'action plus côtier, confirmant ainsi la situation privilégiée de Camaret-sur-Mer.
Vécue comme un succès populaire par les institutionnels, les gens de mer et les visiteurs, cette édition unique n'a pas été reconduite.
Toutefois, l'importance du travail d'organisateur, le risque lié à ce statut, la recherche de financement et de partenariat propres à un événement de cette ampleur ne sont pas jugés compatibles avec les possibilités du Parc naturel dont les missions évoluent.
Ainsi, le calibre des futures manifestations a-t-il été revu à la baisse dès 1998.

Bénédiction de la mer à Camaret

Foire rurale de Scrignac

Les rencontres d'Armorique à Menez Meur (2007)

Deuxième événement : la foire rurale de Scrignac, avec cette fois trois éditions en tant qu'organisateur de 1998 à 2000, représentant une fréquentation de 10 000 visiteurs par beau temps (le 1er dimanche de mars) et 5 000 par mauvais temps (neige).
Scrignac, traditionnellement capitale de la chasse des monts d'Arrée, était devenue pour la presse « capitale de l'artisanat d'art », grâce à la venue d'un public familial attiré par un programme différent du seul concours de meutes.
Lequel concours a lieu désormais avec le parrainage du Parc d'Armorique (depuis 2001).

D'autres manifestations ont suivi avec en particulier le Salon des races locales en 2003 et 2006 (de 3 000 à 5 000 visiteurs), très apprécié par un public d'initiés et des visiteurs à la recherche d'authenticité des terroirs (chevaux bretons, vache bretonne pie noir...).
De même faut-il rappeler le marché sur l'eau du lac du Drennec (2 000 personnes) qui, depuis 1997, rassemble le Parc, la Maison de la rivière et l'association des producteurs fermiers de Bro an Are.
Au fil des années, la montée en puissance de l'action du Parc en matière de communication par l'événement s'est exprimée dans la durée, sans oublier le programme d'animations habituel du Parc et ses partenaires : le Sanglier d'or, le Gourenathlon, les Veillées du Parc qui concernent chaque année environ 25 communes et spectacles différents (cf. langue et culture bretonne).

À noter, en 2007, l'organisation d'un nouvel événement à Menez Meur : « les Rencontres d'Armorique », qui a présenté en août les 9 races de chevaux de trait en France dans un lieu unique.

Partenaires - Financement

Si le Parc apporte en général son ingénierie à travers le travail en régie, il apporte un financement sur l'organisation ou le parrainage de manifestations en appui des subventions publiques ou apports privés habituellement sollicités.

Perspectives

La mobilisation des partenaires institutionnels, associatifs ou privés a permis de concevoir, organiser ou accompagner une diversité de manifestations ou d'événements régionaux, voire nationaux.

L'enjeu de ces douze prochaines années est de calibrer l'ambition évènementielle du Parc d'Armorique en termes de moyens humains techniques et financiers adaptés.
La pérennité de cette communication est à ce prix afin de continuer à souligner et à illustrer :
- le rôle d'animateur du Parc,
- la grande diversité patrimoniale du territoire,
- l'énergie créatrice des acteurs du territoire,
- la synergie des politiques publiques, des communes, département, Région, État.

Synthèse

Comment fonctionne le Parc ?

Le Syndicat mixte constitue réglementairement la structure juridique idoine permettant la gestion et la mise en œuvre de la charte du Parc (1).

Le Parc est administré par un comité syndical, composé de 27 membres. Il se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an.

Le comité syndical dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du syndicat mixte. Il définit les pouvoirs qu'il délègue au bureau administratif, à l'exception :
- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du Syndicat, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de la politique de la ville.

Le bureau formé de 10 élus, se réunit sous la présidence du Président, tous les mois.

Les communes du Parc naturel régional d'Armorique sont représentées au sein du comité syndical à travers 9 délégués, élus par les représentants des communes réunis en 5 secteurs :
- secteur des monts d'Arrée est,
- secteur des monts d'Arrée ouest,
- secteur de la Vallée de l'Aulne,
- secteur des caps,
- secteur des îles.

Les délégués de ces secteurs sont associés au suivi de l'action du Parc, lors de réunions annuelles.

(1) article L333-3 du code de l'environnement alinéa 1 : « l'aménagement et la gestion des parcs naturels régionaux sont confiés à un syndicat mixte au sens du titre II du livre VII de la Ve partie ».

En 2001, cinq commissions internes ont été mises en place. Composées de membres du comité syndical, de maires et de délégués des communes, elles sont animées par un élu référent, membre du bureau et un technicien. Elle concernent les thématiques suivantes : culture et langue bretonnes, relations avec les autres parcs et affaires maritimes, tourisme et petit patrimoine bâti, aménagement et développement durable, suivi des bâtiments et relations avec le Conseil général.

Ces commissions ont fonctionné de manière régulière durant les trois premières années, mais seules trois commissions se sont réunies assidûment jusqu'en 2007 : la commission « relations avec les autres parcs et affaires maritimes », dont les travaux ont porté de manière privilégiée sur les îles (utilisation de la taxe Barnier) ; la commission « culture et langue bretonnes » ainsi que la commission « tourisme et petit patrimoine bâti ».

Les moyens financiers du Parc naturel régional d'Armorique

Le budget du syndicat mixte, établissement public de gestion du Parc naturel régional d'Armorique est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement comprennent (sources : compte administratif 2006) :
- les produits d'exploitation (5 %),
- les autres produits de gestion courante (1,7 %),
- les contributions statutaires et non statutaires des partenaires (Conseil régional, Conseil général, les communes) (67 %) dont 11 % pour les communes,
- les subventions de l'État (10 %),
- les participations de l'Europe et participations diverses (2 %).

Les recettes d'investissement comprennent (sources : compte administratif 2006) :
- les participations et subventions d'équipement (État, Région, Département) (71 %),
- les produits des emprunts contractés par le Syndicat (18 %).

Plus précisément, les contributions statutaires, d'ordre obligatoire, se définissent ainsi :
- les participations communales dont le montant annuel est calculé au prorata du nombre d'habitants, établi par les résultats du recensement de la population en vigueur. La contribution par habitant était fixée à 3,34 euros (base 2006). Le comité syndical décide annuellement de son évolution,
- la participation de chaque partenaire, Département et Région, est fixée pour 2006 à 658 575 euros correspondant à la section de fonctionnement. Le comité syndical décide annuellement de son évolution,

- l'État participe au niveau du Contrat de plan (en 2006 : 130 451 euros) sur des crédits du ministère de l'environnement ainsi que hors contrat de plan, sur des projets précis,
- pour la section investissement, des projets seront proposés aux partenaires, Département et Région, qui participent à hauteur de 50 % chacun.

Évolution du budget de 1997 à 2006

(sources : balance générale - comptes administratifs)

De 1997 à 2006, il est observé une évolution du budget, allant de pair avec les missions supplémentaires acquises avec la Charte, induisant des charges et des recettes nouvelles.

Ainsi, de 1997 à 2006, le budget du Parc a augmenté de 26 % en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, atteignant dorénavant un budget de 2 261 386,38 euros (2) alors qu'il n'était que de 1 787 782,61 euros en 1997.

Les dépenses de personnel constituent toujours la majeure partie de la section de fonctionnement, représentant en 1997 51,48 % pour atteindre désormais 57,8 %.

La section investissement a également augmenté, pour atteindre le montant de 882 945,32 euros, soit un accroissement de 59,17 % par rapport à 1997.

Composée en 1997 de 63,21 % d'emprunts, cette section est désormais composée pour l'essentiel de subventions pour 71 %, les emprunts ne représentant plus que 18 % de cette section.

L'évolution d'une équipe

Au cours de la période 1997-2007, les missions du Parc se sont renforcées et différenciées, entraînant un élargissement des compétences du Parc qui compte désormais 50 agents au 31 décembre 2007.

Le pôle administratif du Parc regroupe 32 agents sur le site du Faou répartis dans les pôles suivants :
- pôle direction : 6 personnes,
- pôle administratif et comptable : 2 personnes,
- pôle communication-tourisme : 2 personnes,
- pôle culture : 4 personnes,
- pôle environnement : 12 personnes,
- pôle technique : 5 personnes.

Le domaine de Menez Meur, situé au cœur même du Parc, à Hanvec, emploie une équipe de 9 personnes, chargée de l'animation, de la préservation des races locales, des animaux, de l'entretien et de l'accueil.

Un autre pôle excentré, le pôle îles, complète l'effectif du Parc naturel régional d'Armorique. Outre une mission culturelle avec la gestion et l'animation de deux musées, ce pôle, composé de 7 agents, situé sur l'île d'Ouessant, est également chargé de l'entretien des espaces naturels.

(2) compte administratif 2006

Consultations réglementaires : « en amont toute »

Le Parc s'est résolument engagé dans la démarche des consultations réglementaires (projets soumis à étude ou notice d'impact ou relevant de la réglementation des installations classées, consultations préfectorales sur les sites inscrits ou classés...), y compris en sollicitant le conseil scientifique pour apporter des éléments de réflexion au comité syndical (voir le dossier épandage des boues agro-industrielles dans les monts d'Arrée).

Un partenariat et des relations se sont ainsi établis avec les services de l'État et il convient de relever que les recommandations détaillées des avis techniques du Parc sont le plus souvent pris en compte dans les arrêtés préfectoraux.

Dans le prolongement de ces relations, il convient également de noter la tenue de la conférence annuelle qui, depuis 1997, avec l'ensemble des services, a permis de suivre régulièrement l'avancement des engagements détaillés dans la charte.

À ce titre, la nécessité d'obtenir des études d'impact de bonne qualité est un objectif qui semble aujourd'hui partagé par l'ensemble des acteurs.
Le Parc devra également s'attacher à intervenir plus en amont des procédures en lien avec les communes mais également les pétitionnaires, et ainsi mieux prendre en compte les impératifs environnementaux, paysagers...

Les clés de compréhension du Parc

Le réseau des 20 équipements ouverts au public (musées, écomusées, maisons à thème, centres d'accueil et d'hébergement...) et accueillant quelques 200 000 visiteurs annuels est une véritable « clé de contact » pour la découverte du territoire.

La richesse de ce réseau mis en place par le Conseil général, le Parc et ses partenaires associatifs est à l'évidence un atout, car il constitue un moyen privilégié de sensibiliser le public et les scolaires, notamment sur les grands enjeux environnementaux.

Pour autant, « l'effet réseau » connaît des limites. Il conviendra de repréciser les rôles de chacun dans une perspective de redynamisation.

Quand le Parc crée l'événement

La période 1997-2007 a été caractérisée par l'apparition de la communication par l'événement et par la médiation des nouvelles technologies de l'information (création d'un site Internet et développement de l'outil SIG).

Le zoom n°26 (« Communication par l'événement ») montre bien la montée en puissance de cette forme de communication. Le premier « Rassemblement du sauvetage en mer » de Camaret, en 1997, a balisé cette évolution majeure pour le Parc. Avec 5 parrainages ministériels, 120 partenaires et 40

000 visiteurs, cet événement à la fois local, régional et national a constitué un lien suffisamment durable pour qu'en 2005 les élus de la Presqu'île sollicitent le Parc pour une nouvelle édition.
Mais si ce type de manifestation a nécessité une organisation lourde et qu'elle n'a pas été reconduite, elle a permis de calibrer l'organisation ou le parrainage de manifestations moins importantes (de 3 000 à 10 000 visiteurs), mais néanmoins enracinées et pérennes dans d'autres domaines, environnementaux ou culturels. On peut citer, entre autres, le « Salon des races à faible effectif » en 2003 et 2006.

Rassembler d'anciens canots à Camaret a rappelé la position stratégique de ce port pour le sauvetage en mer et permis d'y relancer une station SNSM. La manifestation a aussi permis de mobiliser l'ensemble des professionnels de la mer du territoire du PNRA, qui y ont trouvé une reconnaissance. Côté « terrestre », le Salon des races a marqué l'implication du Parc dans la préservation de la biodiversité.

La communication événementielle reste un moyen efficace et durable pour véhiculer l'image du Parc.

Parc « on line »

Le 1er janvier 2001 a marqué l'entrée du Parc sur la Toile, avec une carte de vœux numérique qui proposait des images en temps réel par webcam. Le site Internet du Parc d'Armorique offre actuellement 150 pages-écrans pour apprécier la diversité du territoire. Ce site nécessite une actualisation régulière, qui devrait amener à sa refonte dans les années qui viennent. En 2003, le SIG du Parc s'ouvrait à tous par le biais de son propre site, Armoris.

Ces nouvelles formes d'échange avec le public sont vivantes et actives, mais elle sont grosses consommatrices de temps et de maintenance. La dimension numérique nécessitera de nouveaux moyens humains techniques et financiers en interne ou en sous-traitance.

Édition : du cousu-main pour les partenaires

Entre 1997 et 2007, l'infrastructure du Parc a nécessité une production « papier » de l'ordre de 800 000 exemplaires par an (affiches, dépliants du réseau, événements, communication institutionnelle, journaux du Parc, lettre).

En outre, le Parc joue un rôle de conseil auprès des communes et des associations (70 affiches/an, dépliants, tracts...). L'apparition des technologies numériques (photo, reprographie) permet aujourd'hui de satisfaire les besoins en éditions, du plus petit au plus gros, au meilleur rapport qualité/prix. Cette souplesse autorise encore plus la démarche d'une communication « sur mesure ».

Plus généralement, la communication, eu égard à la diversité des missions assurées par le Parc, constitue un vaste programme sur un territoire lui aussi très divers, et couvrant près de 20 % du département, de la mer d'Iroise à Guerlesquin. La communication est aussi une question de proximité, au-delà des messages d'une collectivité territoriale à l'image jugée parfois trop administrative. C'est un travail constant, qu'il faut entretenir et développer.

Œuvrer avec cohérence

Viser à mieux gérer les espaces naturels, reconquérir la qualité de l'eau, mieux prendre en compte les notions de développement durable, les nouvelles compétences attribuées aux collectivités territoriales, etc. : les missions ne manquent pas pour les partenaires, les élus et le personnel du Parc. En outre, il faut tenir compte des principes de bonne gouvernance, de la multiplication des structures institutionnelles, de la mise en place d'outils de planification, de schémas et de programmes divers... ce qui nécessite, pour assurer une véritable transversalité et une bonne cohérence dans les décisions, de participer à un grand nombre de réunions de concertation.

Des partenariats efficaces pour l'avenir impliqueront une réorganisation des services du Parc en interne et un positionnement plus affiné par rapport aux différentes structures, cela afin d'œuvrer en véritable synergie.

RÉCAPITULATIF : LES MOYENS

Les Partenariats - la communication

Actions à poursuivre et / ou à renforcer

- Développer et renforcer les partenariats avec les Pays et EPCI pour créer des synergies
- Renforcer les liens entre scientifiques, élus et habitants (voir Conseil scientifique du Parc)
- **Action transversale :** Poursuivre l'instruction des dossiers soumis pour avis (ICPE, site inscrit...) en lien avec les services de l'État et en s'attachant à développer les contacts en amont avec les pétitionnaires (1), mais également en contribuant au respect des réglementations (toujours en lien avec les services de l'État - Cf. police des sites)
- Contribuer au renouvellement de l'offre dans les équipements (musée, écomusées, centres d'interprétation)
- Communiquer en faisant mieux partager les objectifs du Parc et informer sur ses actions au quotidien (2)

Actions nouvelles / perspectives

- **Action transversale :** Arrêter une organisation du travail au service des objectifs de la charte et du territoire (voir notamment politique paysagère, tourisme) (3)
- **Action transversale :** Évaluer l'action du parc

(1) voir également chapitre Participer au développement économique et social (agriculture)

(2) (3) voir également chapitre Les moyens

Conclusion

Alors, à quoi a servi le Parc naturel régional d'Armorique ? Pour la période 1997-2007, il a respecté la quasi-totalité de ses engagements. Et quand cela n'a pas été le cas (maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, parc marin), c'est parce que d'autres acteurs avaient une plus grande légitimité à le faire. Certes, l'approche paysagère n'a pas donné lieu a une mission pérenne, mais seulement à des actions ponctuelles (bocages, talus, hangars agricoles). Il conviendra donc de construire et de diffuser une culture commune en matière d'architecture et de paysage. Mais, globalement, tout a été fait.

Son action est-elle suffisamment visible ? Les actions du syndicat mixte sont reconnues, de manière positive ou négative selon les intérêts des uns ou des autres, mais vraisemblablement pas dans leur ensemble. Le Parc semble souffrir aujourd'hui de l'absence d'une image cohérente et lisible.

La période qui s'ouvre devra être celle de la pérennisation des acquis mais surtout de la recherche d'un second souffle, où le Parc d'Armorique se positionnera mieux vis-à-vis de ses partenaires locaux, en menant des actions pilotes dans le cadre d'un projet partagé par tous, ambitieux pour le territoire, et réaffirmera les principes du développement soutenable. Il sera ainsi le relais des politiques départementale, régionale et nationale.

De l'expérience à l'expertise, du bilan à l'évaluation

Le PNRA est passé du rôle d'innovateur et d'expérimentateur à celui de passeur de savoir-faire au profit des collectivités, associations et groupements de professionnels. À terme, le Parc pourra jouer un rôle de rassembleur pour créer et mettre en place une dynamique aux côtés des collectivités et des acteurs socio-économiques.

Glossaire

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement
des structures des exploitations agricoles du Finistère
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AILE : Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement

BAS : Bodadeg ar sonerion (Assemblée des sonneurs)
BTA : Brevet de technicien agricole
BTS : Brevet de technicien supérieur

CAD : Contrat d'agriculture durable
CEMO : Centre d'étude du milieu d'Ouessant (association)
COB : Centre ouest Bretagne
CPTDE : Centre permanent de tourisme et de découverte de l'environnement
CRBC : Centre de recherche bretonne et celtique
CRE : Contrat de restauration et d'entretien
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche
CTE : Contrat territorial d'exploitation

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DIG : déclaration d'intérêt général
DMF : Direction des musées de France
DOCOB : document d'objectifs (document de déclinaison locale de la stratégie Natura 2000)

ENR : espace naturel remarquable

FDCIVAM : Fédération départementale des centres d'initiatives
pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
FEOGA : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FNE : France nature environnement
FNPNR : Fédération des parcs naturels régionaux

GMB : Groupe mammalogique breton
GOB : Groupe ornithologique breton

HEATH : Heathland environment agriculture tourism heritage (programme INTERREG III B)

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
IGN : Institut géographique national

INRA : Institut national de la recherche agronomique
IRPA : Institut régional du patrimoine (association)

LEGTA : lycée d'enseignement général et technologique agricole
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MAB : « Man and biosphere » (label international délivré par l'Unesco)
MAE : mesure agri-environnementale
MEDD : ministère de l'Environnement et du Développement durable

OGAF : opération groupée d'aménagement foncier
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OLAE : opération locale agri-environnementale
ORGFH : orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDRH : Programme de développement rural hexagonal
PDRN : Plan de développement rural national
PLU : plan local d'urbanisme
PNRA : Parc naturel régional d'Armorique
POS : plan d'occupation des sols

RIAC : Réseau d'initiatives et d'actions pour le climat (association)
RIS : Relais information service

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SBAFER : Société bretonne d'aménagement foncier et établissement rural
SCoT : Schéma de cohérence territoriale (outil de planification de l'urbanisme)
SMATAH : Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères
STAE (baccalauréat) : sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement

UBO : Université de Bretagne occidentale
UBTR : Union bretonne du Tourisme rural

ZPS : zone de protection spéciale
ZSC : zone spéciale de conservation

Traduction breton/français
An eog : le saumon
Dastum : collecter
Devez ar Park : journée du Parc
Kan ar bobl : chant du peuple
Kendalc'h (fédération) : maintenir, continuer
Ti ar gouren : maison du Gouren
War'l leur : sur la cour

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE
15 place aux foires / BP 27 - 29 590 Le Faou
T. 02 98 81 90 08 / Fax. 02 98 81 16 30
Site internet : www.parc-naturel-armorique.fr
e-mail : contact@pnr-armorique.fr

Conception graphique : Alain Le Quernec
Crédits photos. p.4/98/couverture : Alain Le Quernec • p.6/140/178 : www.photogpo.com © • p.22/49/118/169/177/185 : Pascal Jaugeon © • p.37/52/79/90/104/112/175/190/191 : Gilles Pouliquen © • p.29/30/75/173 : FR - PNRA • p.33 : Ronan Le Palud • p.33/66/79/85/132/133/163 : MT - PNRA • p.34/132/133 : LMG - PNRA • p.34 : MCR - PNRA • p. 38/128 : KG - PNRA • p.41/42 : Fédération AAPPMA du Finistère • p.42 : NK - AAPPMA Élorn • p. 44 : BD Ortho 2001 • p.71/72 : René -Pierre Bolan © • p.81 : site internet du Club 4x4 de Brest • p.83 : Eric Croguennec • p.88 : Jean Christophe Ballot • p.108 : LG - PNRA • p. 111/114/124 : SV - PNRA • p.128/175 : EB - PNRA • p.127 : DK - PNRA • p.127/171 : Cédric Caïn • p.136 : Maison de la rivière • p.154 : Aurélien Audevard • p. 175 : MS - PNRA